

Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique

**La Contribution du secteur privé à la mise en œuvre du
Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique**

**Publié par le Bureau du Conseiller spécial
pour l'Afrique**

**La Contribution du secteur privé à la mise en œuvre du
Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique**



**Nations Unies, New York
2006**

Remerciements

Les études de cas régionales présentées dans ce rapport ont été réalisées avec l'assistance de Daniel Omoweh (Afrique de l'Ouest), John Maré (Afrique australe), et Felix Moshah (Afrique de l'Est), respectivement. Le rapport a été établi par Seok-Ran Kim, Katrin Toomel et Mehdi Hamam, sous la supervision générale de Ejeviome Eloho Ootobo.

Table des matières

Chapitre

Page

I. Présentation générale et résumé des conclusions	7
II. Afrique de l'Ouest.....	14
III. Afrique australe.....	34
IV. Afrique de l'Est.....	49
Tableau 1. Plan d'action à court terme relatif aux infrastructures dans la CEDEAO	16
Tableau 2. Exemple de partenariat entre les secteurs public et privé dans des projets du NEPAD en Afrique de l'Ouest.....	25
Tableau 3. Plan d'action à court terme du NEPAD concernant les projets régionaux en Afrique de l'Est	52
Tableau 4. Projets régionaux en cours d'exécution ou dont la Banque mondiale, la Development Bank of Southern Africa ou la Banque africaine de développement envisagent le financement en Afrique de l'Est	55
Tableau 5. Partenariats secteur public-secteur privé : phase préparatoire du projet relatif à l'oléoduc Kenya-Ouganda	58
Tableau 6. Description des partenariats secteur public-secteur privé concernant le système de câble sous-marin pour l'Afrique de l'Est.....	60

Abréviations

ACDI	Agence canadienne de développement international
AFD	Agence française de développement
AID	Association internationale de développement
AMGI	Agence multilatérale de garantie des investissements
APD	Aide publique au développement
ASDI	Agence suédoise de coopération internationale au développement
BAD	Banque africaine de développement
BDAE	Banque de développement de l'Afrique de l'Est
BOAD	Banque ouest-africaine de développement
BWA	Bundesverband für Wirtschaftsforschung und Aussenwirtschaft
CAADP	Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique
CAE	Communauté d'Afrique de l'Est
CBC	Conseil des entreprises du Commonwealth
CCA	Corporate Council on Africa
CDAA	Communauté de développement de l'Afrique australe
CE	Commission européenne
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEPGL	Communauté économique des pays des Grands Lacs
CIAN	Conseil français des investisseurs en Afrique
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
DANIDA	Agence danoise de développement international
DBSA	Development Bank of Southern Africa
EABC	East African Business Council
EASSy	Système de câble sous-marin pour l'Afrique de l'Est
EBID	Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FED	Fonds européen de développement
FMI	Fonds monétaire international
HSGIC	Comité des chefs d'État et de Gouvernement pour la mise en œuvre
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
IPPF	Mécanisme de financement de la préparation des projets d'infrastructure
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
NNPC	Nigerian National Petroleum Corporation

NORAD	Agence norvégienne de coopération pour le développement
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPTE	Pays pauvres très endettés
RISDP	CDAA Regional Indicative Strategic Development Plan
SACU	Union douanière d’Afrique australe
SAPP	Pool énergétique de l’Afrique australe
SATA	Administrations des télécommunications de l’Afrique australe
SOBEGAZ	Société béninoise de gaz
SOTOGAZ	Société togolaise de gaz
TIC	Technologies de l’information et des communications
TK	Telecom Kenya
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l’enfance
USAID	Agency for International Development des États-Unis
UT	Uganda Telecom
VRA	Volta River Authority
WAGP	Gazoduc de l’Afrique de l’Ouest
WAPP	Système électrique ouest-africain
ZANTEL	Zanzibar Telecom Ltd
ZMM-GT	Zambia-Malawi-Mozambique Growth Triangle

I. Présentation générale et résumé des conclusions

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Plusieurs parties prenantes jouent un rôle important dans la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Le rôle critique du secteur privé dans ce domaine est pleinement reconnu par les dirigeants des pays d'Afrique et des entreprises du secteur privé. À cet égard, un accent considérable a été mis sur le rôle du secteur privé dans plusieurs programmes du Partenariat, en particulier dans le secteur des infrastructures.

La présente publication fournit des aperçus préliminaires sur la nature et l'ampleur de la participation du secteur privé dans la mise en œuvre du Nouveau Partenariat, dans l'objectif d'analyser les progrès de la participation du secteur privé au Nouveau Partenariat et les obstacles qu'elle rencontre, et évalue les données d'expérience dans trois sous-régions, à savoir l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique australe et l'Afrique de l'Est.

Plusieurs conférences, séminaires et ateliers destinés au milieu des affaires ont été organisés pour promouvoir les modes de développement du secteur privé en Afrique et pour renforcer la participation de ce secteur au Nouveau Partenariat. Ces nombreuses réunions ont préconisé les réformes des politiques générales et des institutions propices au développement du secteur privé. Fait plus important, le secteur privé africain porte lui aussi un intérêt considérable à la mise en œuvre des divers programmes qui composent le Nouveau Partenariat. Ainsi, le secteur privé africain s'est organisé pour appuyer le Nouveau Partenariat en créant le Groupe du NEPAD chargé du secteur des entreprises, qui est essentiellement chargé des relations entre le secrétariat du NEPAD, les gouvernements et le secteur privé, dans l'objectif de développer des partenariats réels et efficaces entre le secteur privé et le secteur public. La Africain Business Round-table a confié, à un employé le soin d'assurer la liaison avec le secrétariat du NEPAD.

En dépit de l'intérêt que porte le secteur privé à l'accroissement de sa participation aux programmes du NEPAD, la mobilisation effective du secteur privé dans la mise en œuvre du NEPAD demeure un défi d'envergure.

La présente publication examine, entre autres, les questions ci-après : Quelle est la nature et l'ampleur de la participation du secteur privé au NEPAD? Dans quels projets et quels secteurs des programmes du NEPAD s'effectue la participation du secteur privé? Les sociétés privées appartenant à des Africains participent-elles davantage à la mise en œuvre de projets du NEPAD que les sociétés à capitaux étrangers? Quelles sont les sources et méthodes du financement de ces projets? Des partenariats public-privé ont-ils été constitués pour mettre en œuvre des programmes du NEPAD? Dans l'affirmative, dans quels secteurs? Quel sont les principaux obstacles à la participation du secteur privé à la mise en œuvre du NEPAD? Comment la communauté internationale et les pays donateurs peuvent-ils aider à favoriser la participation du secteur privé au NEPAD?

Les études de cas régionales qui ont été réalisées entre août 2004 et février 2005 font apparaître la diversité des expériences dans les trois sous-régions, tant sur le plan des possibilités que celui des problèmes rencontrés en matière de participation du secteur privé.

Ces études font apparaître deux optiques de la participation du secteur privé au NEPAD, à savoir a) une optique générale, qui définit la participation du secteur privé comme celle qui concerne tous les secteurs où le secteur privé est déjà actif; et b) une approche fondée sur les secteurs, axée davantage sur la participation du secteur privé à des programmes et projets spécifiques du NEPAD.

Ces études ont été présentées au Groupe spécial d'experts sur la contribution du secteur privé à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de

l'Afrique (NEPAD) par le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique du Secrétariat de l'ONU; ce Groupe d'experts, organisé en collaboration avec le secrétariat du NEPAD s'est tenu à Midrand (Afrique du Sud), du 28 février au 2 mars 2005.

Le Groupe d'experts a avalisé les principales conclusions des études, à savoir que des progrès considérables ont été enregistrés en matière d'établissement d'études de faisabilité concernant des projets relevant du plan d'action à court terme pour le développement des infrastructures, mais que de nombreux projets restent à achever et que la participation du secteur privé à la mise en œuvre des programmes du NEPAD a été plutôt limitée. L'analyse réalisée par la Banque africaine de développement a permis de dégager une preuve non négligeable de l'absence de participation du secteur privé aux projets visant la mise en œuvre du NEPAD. On avait estimé que la moitié des 7,13 milliards de dollars E.-U. d'investissements prévus dans le Plan d'action à court terme aux fins du développement des infrastructures serait financée par le secteur privé. Ceci ne s'est pas concrétisé.¹

Il convient de souligner trois points. L'un est que les sociétés privées à capital national ont moins participé que les entreprises étrangères à la mise en œuvre des projets du NEPAD, notamment ceux qui concernent des partenariats entre les secteurs public et privé. En deuxième lieu, le fait que les sociétés étrangères soient majoritaires s'agissant de la mise en œuvre de projets relatifs aux infrastructures est imputable au fait qu'elles sont mieux équipées pour réaliser la construction des projets, phase la plus importante de la mise en œuvre. En troisième lieu, les sociétés publiques demeurent les principaux instruments de la participation des gouvernements africains aux partenariats entre les secteurs public et privé constitués pour la mise en œuvre des projets du NEPAD.

Pour comprendre l'ampleur de la participation du secteur privé à la réalisation des programmes et projets du NEPAD, il est utile d'expliquer que la mise en œuvre recouvre plusieurs phases distinctes : a) conception du projet; b) études de faisabilité; c) définition; d) construction; e) apurement des comptes. Si le secteur privé peut participer à chaque projet dans l'une quelconque de ces phases, on entend par mise en œuvre la participation à la phase de la construction et l'achèvement de cette phase.

Il reste encore beaucoup à faire pour associer activement et de manière novatrice le secteur privé à la mise en œuvre du NEPAD. Des mesures visant à améliorer la contribution du secteur privé consisteraient, entre autres, à instaurer des partenariats efficaces et créatifs, à renforcer l'aptitude des gouvernements nationaux et des communautés économiques régionales à négocier des partenariats avec le secteur privé et à fournir des capitaux à long terme pour financer les projets essentiels du NEPAD.

RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS

L'une des caractéristiques du NEPAD réside dans la double optique qu'il poursuit s'agissant du processus de mise en œuvre : les gouvernements sont responsables de la réalisation des programmes du NEPAD sur le plan national, alors que les communautés économiques régionales ou, le cas échéant, des coentreprises associant des gouvernements nationaux sont les modes préférés d'exécution de projets de nature régionale ou sous-régionale. La majorité des projets étudiés dans le présent rapport ont été soit favorisés par des gouvernements soit facilités par les communautés économiques régionales soit patronnés par elles.

¹ Voir *The AfDB and NEPAD – Towards More Effective African Support to NEPAD*, exposé de Adrian Rakatobe, lors du IPA Seminar on NEPAD tenu les 28 et 29 avril 2006, à Nairobi, qui a fourni cet éclaircissement.

Le résumé comporte cinq sections principales correspondant aux éléments essentiels en matière de participation du secteur privé à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, à savoir : a) la participation du secteur privé aux programmes prioritaires du NEPAD; b) la mobilisation des ressources; c) la constitution de partenariats aux fins de l'exécution de programmes et de projets; d) l'instauration d'un milieu porteur; et e) l'appui international et les enseignements.

Participation du secteur privé aux programmes prioritaires du NEPAD

En Afrique de l'Ouest, les projets prioritaires du NEPAD concernent les secteurs des transport, de l'énergie, des télécommunications, de la gestion intégrée des ressources en eau et de l'assainissement. À ce jour, le secteur privé a participé aux projets ci-après : a) Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest, l'un des principaux projets du NEPAD dans le domaine de l'énergie dans la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui a atteint le stade des phases préliminaires de la construction et est l'unique projet prioritaire du NEPAD qui soit aussi avancé; b) le projet relatif au Système électrique ouest-africain, pour lequel un descriptif de projet a été rédigé. Le secteur des communications est un autre domaine des grandes infrastructures où des mesures ont été entreprises sous les auspices du NEPAD. Le secrétariat de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a réalisé une étude sur l'harmonisation des politiques du secteur et le cadre réglementaire dans le cadre de ses efforts de revitalisation de l'industrie des télécommunications. Toutefois, il ressort d'un examen des diverses participations du secteur privé que la participation des entreprises privées africaines en Afrique de l'Ouest est pour l'instant très limitée, en partie en raison du manque de crédits et de la conjoncture politique défavorable.

En Afrique australe, aucun des projets du plan d'action à court terme n'a été achevé. Le secteur privé a contribué à l'élaboration du projet Afrique du Sud/Mozambique relatif au gaz naturel. Malheureusement, il n'y a pour l'instant aucune participation du secteur privé au projet hydroélectrique du Grand Inga (Inga III), l'un des projets les plus importants figurant dans le plan d'action à court terme. Dans le secteur de l'information et des communications, la participation des partenaires du secteur privé a été notable dans un projet prioritaire de la Commission cyberAfrique, à savoir l'école en ligne. La restructuration de la Mozambique Ports and Railway Company, bien que n'étant pas un projet prioritaire, est un exemple de restructuration efficace d'une entreprise publique, conjointement avec la création de partenariats entre les secteurs public et privé. S'il existe d'excellents exemples de la participation du secteur privé à des projets relatifs aux infrastructures, ceux-ci ne concernent pas le NEPAD. Il importe de déployer davantage d'efforts pour obtenir le concours du secteur privé. L'expérience acquise montre que le secteur privé est plus enclin à participer à des projets de taille moindre ou à des projets où l'ampleur de la participation du secteur privé et des mécanismes de cette participation ont été précisément définis.

En Afrique de l'Est, la participation du secteur privé à tous les projets régionaux faisant partie du plan d'action à court terme du NEPAD est envisagée. Plusieurs projets régionaux en sont au début de l'élaboration des études de faisabilité. Lors de l'établissement de la présente étude, seuls deux projets régionaux du NEPAD dans le domaine de l'énergie (à savoir la prolongation de l'oléoduc entre le Kenya et l'Ouganda et le raccordement Zambie-République-Unie de Tanzanie-Kenya) et un autre projet concernant l'information et les communications [à savoir le projet de Système de câble sous-marin pour l'Afrique de l'Est (EASSy)] en sont aux premiers stades de la mise en œuvre, avec la collaboration du secteur privé. La santé et l'éducation sont des secteurs prioritaires du NEPAD abordés, dans une certaine mesure, dans une optique régionale et le niveau de la participation du secteur privé dans ces secteurs dans les pays d'Afrique de l'Est augmente. Dans le domaine de l'agriculture, le récent atelier pour planifier la mise en œuvre en Afrique de l'Est du programme de développement agricole d'ensemble de l'Afrique du NEPAD, qui s'est tenu en République-Unie de Tanzanie en janvier 2005, a stimulé le début de l'exécution du programme d'ensemble sur le plan régional.

Mobilisation des ressources

Dans les trois sous-régions, le manque de ressources financières est l'un des plus grands obstacles qui s'opposent à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Les marchés internationaux des capitaux ne constituent pas une importante source de financement pour la mise en œuvre du NEPAD et les marchés des capitaux des pays appartenant à ces trois sous-régions sont trop insuffisamment développés (à l'exception de l'Afrique du Sud) pour pouvoir servir de source de financement. Les subventions ont été le principal mode de mobilisation de crédits aux fins de la réalisation des projets du NEPAD.

En Afrique de l'Ouest, les projets du NEPAD dépendent largement du financement de donateurs, au stade de la préparation des projets et pour la garantie des risques. Ainsi, la prise de participation et l'endettement ont servi à financer des projets du NEPAD, en particulier le projet de Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest. Les communautés économiques régionales ont cherché à promouvoir largement une proposition concernant la création de fonds d'affectation spéciale dotés d'un conseil d'administration pour mobiliser des fonds aux fins de la mise au point et de la construction d'infrastructures, car cela permettrait de constituer des réserves de crédits. Toutefois, lors de l'établissement de la présente étude, les donateurs n'avaient pas encore souscrit à cette proposition.

En Afrique australe, le rôle du marché des capitaux s'est limité aux projets prioritaires du NEPAD. Une aide sous forme de dons a servi essentiellement à aider à préparer des études de faisabilité et de pré-faisabilité pour faciliter la participation future du secteur privé au plan d'action à court terme et à des projets d'infrastructures ne relevant pas de ce plan. En Afrique australe, Development Bank of Southern Africa (DBSA) et le groupe de la Banque mondiale demeurent les principales sources de financement au moyen de prêts. En outre, l'Agence française de développement et la DBSA ont conçu conjointement un mécanisme de financement de la préparation des projets d'infrastructures, qui fournit des crédits aux fins de la préparation de projets d'infrastructures qui répondent aux critères du NEPAD et sont proches de la mise en œuvre. Ce mécanisme a été utilisé pour préparer le projet relatif au Système de câble sous-marin de l'Afrique de l'Est qui fait partie du plan d'action à court terme.

Les marchés de capitaux en Afrique de l'Est sont extrêmement embryonnaires et les principales sources de financement des projets régionaux prioritaires sont les gouvernements des pays d'Afrique de l'Est et les institutions multilatérales. Plus particulièrement, la Banque mondiale, la Banque de développement africaine et la DBSA devraient fournir un financement à hauteur de 3,23 milliards de dollars des États-Unis pour des projets régionaux prioritaires du NEPAD en Afrique de l'Est. La Banque de développement de l'Afrique de l'Est joue déjà un rôle important dans le financement de projets à caractère régional ou de projets régionaux prioritaires du NEPAD. Environ 80 % du financement est destiné au secteur privé, et la Banque a également joué un rôle important dans la mobilisation de fonds destinés aux investissements provenant du marché des capitaux de l'Afrique de l'Est, dans le cadre d'émission d'obligations.

Constitution de partenariats pour la réalisation des programmes/projets

En Afrique de l'Ouest, l'action intensive des pouvoirs publics dans le secteur de la production a, sur le plan historique, étouffé la croissance du secteur privé, ce qui rend difficile la création d'un cadre efficace de politique concernant les partenariats secteur public/secteur privé dans la région. Cette situation évolue, car de tels partenariats ont été constitués pour réaliser des projets du NEPAD en Afrique de l'Ouest, dont on trouve un exemple dans le Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest. En outre, le projet relatif au Système électrique ouest-africain a été mis au nombre des projets du NEPAD et présente de grandes possibilités de collaboration entre les secteurs public et privé, bien qu'aucun

mécanisme prévoyant un tel partenariat n'ait été conçu lors de l'établissement de la présente étude.

En Afrique australe, le projet relatif au gazoduc Mozambique/Afrique du Sud a comporté la création d'une coentreprise associant secteur public et secteur privé, s'inspirant du processus du NEPAD. Alors que le processus du NEPAD favorise la coopération entre les secteurs public et privé, la facilitation des partenariats dépend largement d'organes comme les communautés économiques régionales et la Commission cyberAfrique. La Commission cyberAfrique a joué un rôle important en tant qu'intermédiaire du NEPAD en faisant du secteur privé l'élément moteur principal de l'exécution d'un projet. La Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA) et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) ont conçu des partenariats avec des entreprises paraétatiques dans le cas de COMTEL, du projet régional de la CDA relatif à l'infrastructure en matière d'information (SRII) et du Grand Inga et prévoient d'étendre, à l'avenir, les partenariats au secteur privé.

Deux grands projets régionaux prioritaires du NEPAD fondés sur des partenariats secteur public/secteur privé sont en cours de réalisation en Afrique de l'Est. Il s'agit du projet relatif au Système de câble sous-marin pour l'Afrique de l'Est et du projet d'oléoduc Kenya/Ouganda qui associent divers ministères et administrations africains ainsi que des entreprises privées internationales et africaines. Ces deux projets marquent le début d'un effort visant à inciter le secteur privé d'Afrique de l'Est à participer activement à des projets régionaux et prioritaires du NEPAD. Toutefois, le défi à résoudre est de passer d'arrangements circonstanciels à une définition précise des rôles de chaque partie prenante et à la création d'un mécanisme de coordination associant les secteurs public et privé.

Instauration d'un milieu porteur

En cherchant à améliorer la qualité de la gestion macroéconomique et de la gouvernance, le NEPAD contribue à des degrés divers à promouvoir une conjoncture favorable à la participation du secteur privé à l'économie. Le processus du NEPAD met l'accent sur l'importance de l'amélioration de la gouvernance à tous les niveaux, en particulier dans le cadre du Mécanisme d'évaluation intra-africain.

En Afrique de l'Ouest, un obstacle à la participation active du secteur privé dans les infrastructures, y compris les projets du NEPAD, réside dans l'absence d'un milieu adapté sur le plan des politiques générales et des projets. Le manque de cadre réglementaire régissant la participation du secteur privé et le coût élevé des transactions commerciales font problème.

En Afrique australe, il ne semble pas qu'il existe des mécanismes clairement identifiables que le secteur privé pourrait employer pour collaborer à des projets du NEPAD, y compris la constitution de partenariats entre les secteurs public et privé. En outre, les communautés économiques régionales, qui collaborent essentiellement avec le secteur privé, manquent de moyens. En sus des problèmes liés directement au processus du NEPAD, d'autres défis se posent concernant l'activité du secteur privé en Afrique, dans le cadre du NEPAD ou à l'extérieur, concernant par exemple le manque de ressources financières, des problèmes de gouvernance et de capacité, les graves risques de fluctuations monétaires, le fait que l'on ne comprend pas bien le processus du NEPAD et l'absence de coordination. Pour améliorer la conjoncture dans le cadre du NEPAD, le secrétariat du NEPAD cherche à promouvoir la notion de mécanisme de promotion de l'investissement.

En Afrique de l'Est, les obstacles critiques concernant le secteur privé s'agissant de la mise en œuvre des projets régionaux du NEPAD concernent encore l'absence de

cadres juridique et réglementaire, les ressources financières et les compétences techniques; par ailleurs, les carences des infrastructures en matière d'énergie, de transport et de communication, font obstacle à l'investissement privé. En outre, la multiplicité des communautés économiques régionales et leur manque de moyens limitent un processus d'appui cohérent et coordonné.

Appui international et enseignements

Le NEPAD bénéficie d'un appui substantiel de la communauté internationale. L'appui des donateurs et les capitaux étrangers jouent un rôle important dans les trois sous-régions. Le projet de Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest illustre de manière concrète comment l'appui et la participation des donateurs et des capitaux étrangers peuvent promouvoir les activités du secteur privé et les partenariats entre les secteurs public et privé.

De plus, le rôle de la Banque mondiale en matière d'assurance des risques d'investissement dans certains des projets sous-régionaux d'Afrique de l'Ouest a été crucial. Les pays et organismes donateurs ont aidé à lancer le projet et à renforcer la confiance d'investisseurs potentiels.

Outre la Banque mondiale, d'autres organismes multilatéraux et bilatéraux comme le Fonds monétaire international (FMI), l'Union européenne, et l'Agency for International development des États-Unis ont fourni un appui dans le domaine des flux de capitaux privés et des prêts, alors que l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont entrepris un programme de coopération technique sur le développement du secteur privé.

Les enseignements tirés de la participation du secteur privé au processus du NEPAD concernent entre autres la nécessité : a) d'accorder plus d'importance à la collaboration entre les secteurs privé et public dans le domaine de l'agriculture; b) de commencer par associer les secteurs privé et public au stade de la formulation d'une politique de collaboration entre ces secteurs; c) de promouvoir la mobilisation, par le secteur privé national, de ses propres ressources et d'accroître son adhésion aux projets du NEPAD; d) de mobiliser davantage de ressources financières régionales pour être moins tributaire des donateurs étrangers; et e) d'améliorer les cadres juridique et réglementaire pour les projets régionaux du NEPAD.

Dans le même temps, il est essentiel de prendre des mesures concernant les défis ci-après : a) fournir une garantie contre les risques en matière d'investissements étrangers dans l'infrastructure et dans d'autres entreprises et harmoniser les cadres juridique et réglementaire dans la sous-région; b) associer des petites et moyennes entreprises au processus de mise en œuvre du NEPAD; c) concevoir un programme plus perfectionné et mieux structuré relatif au secteur privé et des circuits précis permettant des relations à tous les niveaux, y compris des relations efficaces entre le secteur privé et les organismes publics, à l'appui de programmes du NEPAD; d) mettre en place des mécanismes facilitant l'accès aux capitaux à risque et aux garanties pour les investissements réalisés; e) renforcer la capacité des communautés économiques régionales, eu égard à leur rôle essentiel dans la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique; et la collaboration du secteur privé en tant que partenaire; et f) améliorer l'analyse des questions concernant la mise en œuvre des projets, y compris la participation des parties prenantes et les partenariats entre les secteurs privé et public.

Des politiques et des stratégies efficaces sont nécessaires pour que les pays d'Afrique renforcent la participation active du secteur privé à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Ces politiques devraient au

premier chef résoudre efficacement tous les problèmes évoqués dans le présent rapport et tirer parti des enseignements liés à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat et à la participation du secteur privé.

II. Afrique de l'Ouest

Introduction

Le présent chapitre évalue la mesure dans laquelle le secteur privé a contribué à la mise en œuvre de projets prioritaires du Nouveau Partenariat en Afrique de l'Ouest, et met particulièrement l'accent sur les projets sous-régionaux. Dans le contexte des communautés économiques sous-régionales, c'est-à-dire la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), il examine la nature et l'ampleur des activités reflétant la participation du secteur privé à la réalisation des projets du NEPAD. Il analyse la mobilisation des ressources aux fins de ces projets, le développement de partenariats entre le secteur privé et le secteur public, étudie les politiques générales et le contexte dans lequel se déroulent les projets et s'achève par un débat de l'appui international et des enseignements.

Le fait que la présente étude porte essentiellement sur l'infrastructure reflète le caractère fondamental de l'infrastructure qui, outre d'accroître l'intégration en Afrique, favorise son développement et la compétitivité mondiale de son économie, ce qui devrait aider à actualiser les objectifs de l'initiative du NEPAD. Toutefois, il sera fait référence à des projets du NEPAD autres que ceux concernant l'infrastructure.

Le contexte sous-régional, l'initiative du Nouveau Partenariat et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

Les deux communautés économiques régionales de l'Afrique de l'Ouest mentionnées ci-dessus ont des objectifs analogues, à savoir créer un marché commun, assurer la paix et la prospérité et accroître l'intégration entre États membres. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest a été créée en 1975 par le Traité de Lagos, dont une version révisée a été signée en juillet 1993. Son secrétariat se trouve à Abuja. L'Union économique et monétaire ouest-africaine a été fondée en 1994 et est administrée par sa Commission à Ouagadougou. Le plan à long terme des dirigeants politiques de la sous-région est que ces deux communautés économiques régionales fusionnent en une organisation unique, dans le cadre d'une stratégie visant à approfondir l'intégration en Afrique, compte particulièrement tenu du fait que l'Union africaine a fait de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest l'organe centralisateur sous-régional du Nouveau Partenariat en Afrique de l'Ouest. La CEDEAO se compose de 15 pays, dont huit sont membres de l'UEMOA, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. Les sept autres pays sont les suivants : Cap-Vert, Gambie, Ghana, Guinée, Nigéria et Sierra Leone.

Les programmes fondamentaux du Nouveau Partenariat qui visent à approfondir l'intégration, à améliorer la gouvernance, à développer les infrastructures et à prévenir les conflits sont dans la lignée de ceux de la CEDEAO et sont, en outre, ancrés dans cette communauté économique régionale qui est l'organe centralisateur et l'agent d'exécution du Nouveau Partenariat dans la sous-région. C'est dans ce cadre que les chefs d'États des pays de la CEDEAO ont tenu à Yamoussoukro, en mai 2002, une réunion sur la mise en œuvre du Nouveau Partenariat en Afrique de l'Ouest, à l'occasion de laquelle ils ont adopté la Déclaration de Yamoussoukro. Cette déclaration diffère de celle qui a été adoptée à la Réunion des ministres africains de l'aviation, tenue en juin 2002 à Yamoussoukro, et qui concernait la libéralisation de l'accès aux marchés du transport aérien en Afrique.

La Déclaration de Yamoussoukro de 2002 a officiellement lancé le Nouveau Partenariat à l'échelon sous-régional et chargé la CEDEAO de coordonner et de suivre la mise en œuvre du nouveau programme régional en Afrique de l'Ouest, avec l'entière

coopération de l'Union économique et monétaire ouest-africaine. En outre, il a été convenu à cette réunion que la CEDEAO serait dotée des ressources nécessaires pour s'acquitter des fonctions qui venaient de lui être confiées. Un service de liaison avec le NEPAD a été créé au secrétariat exécutif de la Communauté. Chaque État membre a été prié de désigner un point national de liaison avec le NEPAD et de constituer un comité interministériel spécial pour superviser la mise en œuvre du Nouveau Partenariat.

En dépit de l'adoption de la Déclaration de Yamoussoukro de 2002, des controverses persistent à la CEDEAO et à l'UEMOA s'agissant des normes à employer pour désigner des projets du NEPAD en Afrique de l'Ouest, d'autant plus que ces projets sont antérieurs au programme régional. Certains projets sous-régionaux, concernant en particulier l'infrastructure dans les secteurs des transports, de l'énergie, de l'eau et des télécommunications sont antérieurs au NEPAD, mais relèvent des programmes du NEPAD et des communautés économiques régionales. Le NEPAD a décidé que ces projets seraient prioritaires du point de vue du développement au niveau sous-régional et ils sont donc considérés comme projets du NEPAD dans la présente étude. Le choix des projets a été fondé sur les critères ci-après : a) projets à un stade avancé de préparation et pouvant être accélérés; b) projets se prêtant à une optique régionale en matière d'infrastructure et à l'intégration régionale; c) projets interrompus pour des motifs politiques et pour lesquels l'intervention du NEPAD peut être décisive; d) initiatives permettant de surmonter des obstacles d'ordre régional concernant les politiques générales, la réglementation ou les institutions, s'agissant des infrastructures régionales.

Sur la base des principes directeurs précités, le NEPAD a demandé à la Banque africaine de développement d'élaborer des projets ayant la priorité absolue (20 pour l'Afrique) aux fins d'un Plan d'action à court terme. Ces projets sont liés à un programme d'action de moyen à long terme qui les complète, dont la préparation et la réalisation demanderont plus de temps. Ces projets hautement prioritaires dans le cadre du Plan d'action à court terme peuvent prendre une des formes ci-après : facilitation, étude, renforcement des capacités et investissement. Le mode de financement est fonction des projets. Les projets qui font partie du Plan d'action à court terme et tous les autres projets sous-régionaux ayant trait au NEPAD seront évalués sous l'angle du rôle que le secteur privé et les partenariats secteur public/secteur privé peuvent jouer dans leur réalisation.

Nature et ampleur du rôle du secteur privé dans la mise en œuvre des projets du NEPAD

La nature et l'ampleur du rôle du secteur privé dans les projets (et en particulier dans les projets du NEPAD) sont largement fonction du taux de rentabilité, du niveau de garantie offert par les pouvoirs publics contre les risques politiques, de l'attachement en matière de financement dont font preuve les institutions financières publiques et privées locales et des perspectives de financement offertes par le projet.

En Afrique de l'Ouest, les projets prioritaires du NEPAD concernent essentiellement les secteurs ci-après : a) les transports : aérien, routier, ferroviaire et maritime; b) l'énergie : production d'électricité essentiellement d'origine hydraulique ou thermique; c) télécommunications : lignes téléphoniques et gestion des informations; d) aménagement intégré des ressources en eau/assainissement : irrigation et hydrographie. Très souvent, on a accordé beaucoup d'importance à l'exécution de ces projets du NEPAD par le secteur privé, tout en comprenant peu certains des problèmes critiques en jeu.

Il faudra d'abord résoudre les questions en suspens s'agissant de l'exécution des projets du NEPAD pour pouvoir mieux comprendre la nature de la participation du secteur privé - national ou étranger - à la mise en œuvre des programmes du NEPAD.

Les projets du Plan d'action à court terme peuvent être classés comme suit : a) facilitation : projets qui consistent à aider à mettre en œuvre des décisions prises par les communautés économiques régionales et la Banque africaine de développement à propos d'un projet, dans les cas où l'ampleur des engagements financiers constitue un obstacle à la réalisation des objectifs; b) étude de faisabilité des projets; c) renforcement des capacités, c'est-à-dire doter les communautés économiques régionales et leurs institutions ainsi que les organisations régionales des compétences humaines et des services de consultants nécessaires pour leur permettre de s'acquitter des tâches qui leur ont été confiées; et d) projets relatifs aux investissements, qui concernent les décisions d'engager des fonds et de commencer la mise en œuvre (voir tableau 1 pour plus de précisions).

Le secteur privé peut participer à l'un quelconque de ces types de projets à divers niveaux. À ce titre, il fournira des crédits pour recruter des consultants et pour la mise au point du projet, mais il ne serait pas adapté de parler de mise en œuvre à ces stades. Ce point a été éclairci lors de consultations à la CEDEAO, à l'Union économique et monétaire ouest-africaine et à la Banque africaine de développement. La définition stricte de la mise en œuvre signifie la phase qui débute par la construction. Pour comprendre la mesure de la participation du secteur privé à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat, il est utile d'expliquer qu'un projet doit passer par différentes phases distinctes : a) conception du projet; b) études de faisabilité; c) étape de définition (élaboration des cadres commerciaux et juridiques, planification, conclusion d'accords juridiques, évaluation des incidences sur l'environnement et décisions en matière d'investissements financiers); d) construction (c'est-à-dire mise en œuvre) et e) apurement des comptes, après l'achèvement du projet.

Le secteur privé peut participer à l'une quelconque de ces étapes en fournissant des consultants, des conseillers juridiques, des financiers ou les constructeurs au projet. Strictement parlant, c'est la phase de la construction que l'on considère comme celle de la mise en œuvre, parce que c'est pendant cette étape que l'on détermine l'achèvement d'un projet. Au terme de cette définition, tout projet qui n'a pas fait l'objet d'une décision d'investissement financier n'a pas atteint le stade de la mise en œuvre et demeure au stade de l'élaboration.

Tableau 1. Plan d'action à court terme relatif aux infrastructures dans la CEDEAO

<i>Projets</i>	<i>Secteur</i>	<i>Type</i>	<i>Statut</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Priorité</i>
Libéralisation du transport aérien en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale	Transport aérien	Facilitation	Plan d'action à court terme	Continental	Élevée
Système électrique ouest-africain	Énergie	Facilitation	Plan d'action à court terme	Communauté économique régionale-CEDEAO	Élevée
Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest	Énergie	Investissement	Plan d'action à court terme	Initiative privée	Élevée

<i>Projets</i>	<i>Secteur</i>	<i>Type</i>	<i>Statut</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Priorité</i>
Techniques de l'information et des communications et cadre réglementaire sur le plan régional	Techniques de l'information et des communications	Facilitation	Plan d'action à court terme	Communauté économique régionale	Moyenne
SAT-3/WASC/SA FE aux fins de l'amélioration de l'interconnectivité	Techniques de l'information et des communications	Investissement	Plan d'action à court terme	Initiative privée	Faible
Étude de faisabilité d'une liaison ferroviaire à l'intention des pays de la CEDEAO	Transports ferroviaires	Étude	Plan d'action à court terme	Communauté économique régionale	Élevée
Plan d'action pour la facilitation des transports routiers	Transports routiers	Facilitation	Plan d'action à court terme	Communauté économique régionale	Élevée
Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau en Afrique de l'Ouest	Eau	Étude	Plan d'action à court terme	Communauté économique régionale	Faible

(Sources : Banque de développement africaine/NEPAD "Infrastructure Short-Term Action Plan (STAP): Review of Implementation, Progress and the Way Forward," Vol. 1 (Tunis, Banque africaine de développement, mai 2003); et Banque africaine de développement /CEDEAO, "NEPAD STAP: Infrastructure: Summary for Discussions with ECOWAS," (Tunis/Abuja, Banque africaine de développement /CEDEAO, mars 2003).

À l'heure actuelle, l'un des projets phares du NEPAD à la CEDEAO dans le secteur de l'énergie, le projet de Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest a atteint le stade de la mise en œuvre lors de la rédaction de la présente étude. Le projet relatif au Système électrique ouest-africain a fait l'objet d'un descriptif de projet actuellement étudié par la Banque mondiale. Si l'évaluation de ce document par la Banque mondiale est favorable, le processus de financement ou de commercialisation débutera. Bien que ces projets aient considérablement progressé, la mobilisation de crédits auprès d'organismes des Nations Unies, du groupe de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement, de la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique, de la Commission européenne, de donateurs et d'autres banques de développement étrangères privées reste un obstacle majeur. Des précisions concernant ces projets permettront de se rendre compte de la nature et de la portée de la participation des secteurs privés, nationaux et étrangers.

En sa qualité de facilitatrice des projets du Nouveau Partenariat dans la région, la CEDEAO n'a ménagé aucun effort pour qu'ils soient réalisés. Dans le secteur de l'énergie, la communauté économique régionale a adopté un protocole sur l'énergie le 31 janvier 2003. Ce protocole permet aux sociétés privées, nationales et étrangères, qui s'intéressent au secteur de l'énergie dans la sous-région d'accéder à des données de base et d'être au fait des principes directeurs et des conditions régissant les investissements². Le projet relatif au Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest est une initiative du secteur privé alors que le projet relatif au Système électrique ouest-africain est un projet de facilitation.

² Voir Protocole de la CEDEAO sur l'énergie A/P4/1/03 (secrétariat de la CEDEAO, Abuja, janvier 2003).

Bien que ces deux projets aient été des projets de la CEDEAO à l'origine, ils sont maintenant au nombre des projets du Plan d'action à court terme du Nouveau Partenariat dans la sous-région.

Le projet relatif au Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest a débuté en 1995. Les sociétés Chevron/Texaco et Shell, qui représentent le secteur privé international ont été chargées de la mise en œuvre du projet. Les organismes publics participant au projet sont les suivants : a) Nigerian National Petroleum Corporation (NNPC), Nigéria; b) Volta River Authority (VA), Ghana; c) SOBEGAZ, Bénin; et d) SOTOGAZ, Togo. Ces deux derniers organismes sont des entreprises pétrolières publiques du Bénin et du Togo respectivement. Ce projet de gazoduc de 678 kms de long était évalué à 400 millions de dollars des États-Unis et la participation au capital de la société WAGP (Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest), qui transporte le gaz est la suivante : Chevron/Texaco, 36,7 %; NNPC, 25 %; Shell, 18 %; VRA, 16,3 %; Société béninoise de gaz (SOBEGAZ) et Société togolaise de gaz (SOTOGAZ) 2 % chacune. La Société WAGP est l'organe réglementaire qui contrôle le projet. Le facilitateur du projet est la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et une assistance technique sous forme de financement des trois premières phases dont l'élaboration du projet a été fournie par l'Agency for International Development des États-Unis; le principal consultant/conseiller a été la Société NEXANT [dont le siège est à San Francisco (Californie), États-Unis]. Des chiffres fournis par la CEDEAO et par USAID montrent qu'environ 74 millions de dollars des États-Unis de crédits ont été dépensés aux fins de l'élaboration du projet entre septembre 1995 et décembre 2004, USAID ayant été le principal fournisseur de crédits, la CEDEAO fournissant des montants minimes³.

Le Système électrique ouest-africain (WAPP) est un autre projet important d'infrastructure réalisé dans le cadre du NEPAD en Afrique de l'Ouest. Ce projet, mis au point sous les auspices de la CEDEAO, a été établi en 1999 aux fins de l'échange et de la commercialisation de l'énergie électrique à l'échelon sous-régional. Il vise à intégrer les réseaux électriques nationaux de cinq pays côtiers (Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigéria et Togo) et de trois pays sans littoral (Burkina Faso, Mali et Niger). Il fournit également un cadre à la promotion des investissements régionaux, s'agissant de la production d'énergie et du raccordement des divers réseaux et à la mise en place d'une réglementation générale concernant les échanges régionaux d'énergie. En dépit de cela, des problèmes fondamentaux persistent, concernant le financement, les carences institutionnelles et le fait que les sociétés du secteur privé sont peu disposées à investir dans les infrastructures. Le rôle essentiel du NEPAD dans ce projet consiste à faciliter la coopération et la conclusion d'accords, à suivre la mise en œuvre du projet WAPP et à aider à mettre en place les organismes, cadres, structures, politiques et stratégies nécessaires pour promouvoir le développement du secteur de l'énergie.

Sur le plan historique, c'était l'État qui fournissait les services collectifs, les sociétés étrangères privées étant recrutées comme sous-traitants pour construire et entretenir les infrastructures. Ceci explique en partie pourquoi la participation du secteur privé national a été minime, voire nulle, dans le domaine des routes, de l'électricité, des aéroports, des réseaux ferroviaires et des ports maritimes.

Tout naturellement, les principaux agents participant au projet du NEPAD sont la Banque mondiale, l'Agency for International Development des États-Unis, la Banque africaine de développement, la Banque ouest-africaine de développement, la Banque pour l'investissement et le développement de la CEDEAO ainsi que les gouvernements des

³ Voir le Traité et l'accord de projet concernant le Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest signé le 23 mai 2003 par le Bénin, le Ghana, le Nigéria et le Togo. Des précisions complémentaires ont été obtenues à l'occasion d'un entretien avec Alain Rosier, conseiller technique WAGP, tenu le 8 décembre 2004 à Abuja.

États membres de la CEDEAO et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine. Sur la base des consultations menées dans les communautés économiques régionales, le coût total du projet Système électrique ouest-africain a été évalué à 13 milliards de dollars des États-Unis. La Banque mondiale devrait fournir 151 millions de dollars, dont 15 % au titre des provisions pour imprévus, alors que la Banque africaine de développement et la Banque ouest-africaine de développement devraient verser 41 millions de dollars. Parmi les autres donateurs qui ont financé le projet, on trouve le Japon (829 500 dollars É.-U. pour la préparation du projet) et la Coopération française (1,1 million d'euros) au titre de l'appui institutionnel à la CEDEAO⁴. Bien que l'Agency for International Development des États-Unis ait fourni un appui financier au titre des études concernant le cadre juridique ainsi que de la planification et de l'établissement de modèles concernant les réseaux physiques et les connexions, aucun chiffre n'a été communiqué concernant ses engagements financiers réels et les fonds qu'elle affectera à d'autres éléments du projet. Le projet relatif au Système électrique ouest-africain comporte deux étapes : a) élaboration du projet et b) exécution du projet.

Le projet relatif au développement du marché de l'électricité en Afrique de l'Ouest constitue la première phase et il faudra effectuer des travaux préparatoires aux fins de la mise en œuvre de projets prioritaires relatifs aux raccordements :

1. Ligne de transmission de 330 KV Volta (Ghana) - Mome-Hoagou (Togo) - Sakété (Bénin)
2. Ligne de transmission de 225 KV Ferkessedougou (Côte d'Ivoire) - Sikasso (Mali)
3. Projet relatif à une ligne de transmission de 150 KV Sikasso - Koutiala (Mali)
4. Projet relatif à une ligne de transmission de 330 KV Aboadze - Prestea (Ghana).

Les études de faisabilité concernant les projets précités sont achevées. Le secrétariat de la CEDEAO, en collaboration avec les compagnies nationales de l'électricité et les ministères de l'énergie a entrepris une enquête sur le tracé des lignes et mis à jour l'étude de faisabilité; à ce titre, il a élaboré un plan préliminaire et détaillé et préparé soigneusement les appels d'offres et les évaluations des incidences environnementales et sociales des projets. Ces activités sont financées au moyen d'un don de 800 000 dollars de la Banque africaine de développement et de la Development Bank of Southern Africa et au moyen de fonds de la Banque ouest-africaine de développement⁵. La deuxième étape, à savoir celle de la mise en œuvre, n'a pas été entamée.

Le NEPAD peut également jouer un rôle important dans le domaine des infrastructures dans le secteur des télécommunications, en modernisant le matériel et en harmonisant les politiques. Pendant les années 70, les pouvoirs publics ont dominé le secteur des techniques de l'information et des communications en Afrique de l'Ouest, avec une télédensité de 2 lignes pour 100 habitants. Toutefois, pendant les années 80, la majorité des pays de la sous-région ont mis en œuvre des programmes d'ajustement économique ou structurel sous une forme quelconque et les pouvoirs publics ont entrepris une réforme du secteur des télécommunications, en commercialisant ou privatisant les compagnies nationales des télécommunications. Dans le cadre de ses efforts visant à moderniser l'industrie des télécommunications, le secrétariat de la CEDEAO a obtenu, dans le cadre du Mécanisme consultatif pour la prestation de services d'infrastructures dans le cadre d'une coopération entre les secteurs public et privé, un don de 279 000 dollars des États-Unis, qu'il a utilisé pour réaliser une étude sur l'harmonisation des politiques du secteur et le cadre réglementaire. Les conclusions de cette étude serviront de base à la formulation d'un cadre commun en matière de télécommunications qui devrait être concurrentiel, ouvert et propice à la participation du secteur privé. Plusieurs

⁴ Voir le rapport final du Comité directeur du Système électrique ouest-africain (WAPP) (Ministres de l'énergie) sur les travaux de sa sixième session, Dakar, 27 septembre-5 octobre 2004.

⁵ Ibid.

sociétés privées de télécommunication mobile opèrent actuellement en Afrique de l'Ouest, mais aucun cadre sous-régional ne régit leur fonctionnement. Le cadre en cours d'élaboration sera adopté par les Chefs d'État et de gouvernement des pays de la CEDEAO en décembre 2007. Ce n'est qu'à ce moment que l'on pourra envisager sérieusement de créer des partenariats entre les secteurs public et privé dans le domaine des télécommunications en Afrique de l'Ouest, l'objectif étant de faire passer la télédensité à 10 lignes pour 100 habitants pour 2010. Toutefois, certains progrès ont été enregistrés, particulièrement dans le domaine de la modernisation de l'équipement dans les capitales des pays de la CEDEAO et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), ce qui les rendra davantage accessibles.

Dans le secteur des transports, des contacts réguliers et étroits existent entre le groupe de l'infrastructure NEPAD de la Banque africaine de développement et l'équipe infrastructure de la CEDEAO, comme le montre l'octroi, par la Banque africaine de développement, du don en vue de financer une étude du projet de corridor dans le domaine des transports, à savoir le Programme Routier 1. Des progrès considérables ont été effectués dans le domaine de la facilitation, à savoir : études économiques et techniques pour la construction d'une liaison routière de 206 kms entre Boke et Quebo; financement de la liaison routière entre le Ghana et le Togo (Akatsi - Dzodze - Noepe); réfection d'une route de 31 kms de long, qui a bénéficié d'un financement de 18,6 millions de dollars de la Banque africaine de développement; et liaison routière entre le Burkina Faso et le Niger (étude sur la liaison routière Dori - Tera) qui a bénéficié d'un financement de un million de dollars de la Banque ouest-africaine de développement. Le programme routier 1 (liaison entre le Mali, le Burkina Faso et le Ghana) coûtera 100,7 millions de dollars des États-Unis, la Banque africaine de développement finançant le tronçon construit au Ghana, l'Union économique et monétaire ouest-africaine finançant la partie Mali - Burkina⁶. Le secteur privé n'a pas participé à ces projets, seul ou conjointement avec le secteur public, car la construction d'infrastructures routières incombait aux pouvoirs publics.

La Déclaration de Yamoussoukro concernant la libéralisation de l'accès aux marchés du transport aérien en Afrique est le principal instrument régissant les activités relatives au transport aérien menées au titre de projets du Plan d'action à court terme pour le NEPAD. Dans ce contexte, les pays d'Afrique occidentale et centrale - 23 au total - ont décidé de collaborer pour mettre en œuvre la Déclaration. Ceci est coordonné par le secrétariat de la CEDEAO à Abuja. D'après la CEDEAO, si tout s'était déroulé comme prévu, le projet relatif au transport aérien aurait été le troisième projet vedette du NEPAD en Afrique de l'Ouest, après les projets relatifs au Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest et au Système électrique ouest-africain, compte particulièrement tenu du fait que la Banque mondiale a manifesté de l'intérêt envers l'élaboration de ce projet. Toutefois, on a constaté peu d'évolution s'agissant de ce projet, car aucun progrès n'a été enregistré s'agissant de la mobilisation des ressources financières et humaines, de sensibilisation des donateurs en matière de soutien et de versement de crédits et de la conception d'un partenariat secteur public/secteur privé.

S'agissant du secteur ferroviaire, la Banque africaine de développement a versé 3,7 millions de dollars des États-Unis pour la réalisation d'une étude de faisabilité sur une

⁶ Extrait de Banque africaine de développement/NEPAD : *"Infrastructure Short-Term Action Plan (STAP): Review of Implementation Progress and the Way Forward"*. Vol. 1, (Banque africaine de développement Tunis, mai 2003); *Summary of the Round-table of Donors on Road Transport and Infrastructures of WAEMU Member States*" (Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, Septembre 2001); et Rapport final du Comité directeur du Système électrique ouest-africain (WAPP) sur les travaux de sa sixième session.

liaison ferroviaire dans les pays de la CEDEAO⁷. S'agissant du couloir ferroviaire, le secrétariat de l'Union économique et monétaire ouest-africaine est sur le point d'entreprendre une étude sur la liaison Abidjan - Bobo - Ouagadougou - Niamey - Paraku - Cotonou, qui reliera Paraku à Niamey - Ouagadougou - Bobo - Abidjan.

Face au problème croissant posé par le mauvais état des liaisons routières entre les pays et par le fait que la majorité des réseaux routiers nationaux des États membres de l'UEMAO ne sont pas macadamisés, ce qui a constitué un obstacle pour les échanges entre les États, le secrétariat de l'Union a recruté des experts pour réaliser des études sur les infrastructures routières et les problèmes de facilitation. L'objectif est de concevoir des routes plus sûres, en créant des couloirs routiers pour faciliter les relations et en préconisant des postes frontaliers uniques dans les pays de l'UEMAO. La Banque africaine de développement financera des routes communautaires, comme la route reliant le Burkina Faso au Niger, auxquelles s'adjoindra un réseau capillaire. S'agissant de la facilitation du transport routier, la construction d'un poste frontalier conjoint entre le Burkina Faso et le Togo est l'unique projet important. Sa construction a débuté en septembre 2004 et sera achevée en avril 2005. Sur la base de consultations à la CEDEAO, le coût estimatif du poste frontalier s'élève à 1,8 milliard de francs CFA, l'intégralité des crédits ayant été mobilisée par la CEDEAO; le 4 décembre 2004, il a été décidé d'harmoniser les dispositions juridiques et celles concernant la police, la douane, l'informatique, la numérisation et l'immigration. Ce poste frontalier commun, dont il est prévu que les recettes annuelles s'élèveront à 10 millions de francs CFA, devrait, après son achèvement en 2005, être géré par une société privée qui s'occupera notamment de l'entretien et de la perception des droits de douane⁸. De la sorte, un partenariat secteur public/secteur privé sera encouragé dans le domaine du développement des infrastructures.

La Banque ouest-africaine de développement et la Banque africaine de développement ont demandé que soit établie une étude de faisabilité sur une liaison routière Lomé - Cotonou - Ouagadougou, traversant le Ghana et ont indiqué qu'elles étaient disposées à verser des fonds pour la construction de cette liaison, car elle réduirait les distances et les frais de transport et d'essence, de Lomé et Cotonou au Burkina Faso.

Dans l'ensemble, les perspectives de participation du secteur privé africain ainsi que des banques de développement et d'investissement des communautés économiques régionales sont très limitées, en raison en partie du manque de crédits et de la conjoncture politique. La Banque mondiale a indiqué qu'elle s'intéresse au financement des infrastructures, compte tenu de son mandat en tant que banque de développement. Elle a également démontré qu'elle était disposée à appuyer le financement de projets d'infrastructures en fournissant une garantie contre les risques politiques, lorsqu'un projet est viable. L'octroi de garanties contre les risques politiques dans le cadre de projets de cet ordre a été une contribution importante de la Banque par le passé.

La garantie de la Banque mondiale sera transformée en un prêt automatique au Ghana, dans le cadre du projet de Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest, si le Gouvernement ghanéen ne payait pas N-Gas. Toutefois, si la garantie contre les risques politiques est importante pour les partenariats entre les secteurs public et privé, les communautés économiques régionales estiment que ce type de garantie, au lieu de rendre les

⁷ Pour plus de détails, voir la Déclaration de Yamoussoukro concernant la nouvelle politique africaine du transport aérien (Addis -Abeba, CEA, octobre 1988); Décision relative à la mise en œuvre de la Déclaration de Yamoussoukro concernant la libéralisation de l'accès aux marchés du transport aérien en Afrique (ECA/RCID/C.CIVA/99/ECAT Annexes I. Addis -Abeba, juin 2002) et « Plan d'action à court terme concernant les infrastructures ».

⁸ Sur la base d'un entretien avec Augustine Karanga, chef du groupe des transports routiers, de la commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, Ouagadougou, 3 décembre 2004.

économiques des pays d'Afrique de l'Ouest concurrentielles, les pousse à s'endetter davantage. La majorité des autres donateurs, tels que l'Agence française de développement, le Fonds européen de développement et l'Agency for International Development des États-Unis, préfèrent fournir un appui au stade préparatoire du projet, en fournissant une assistance financière pour le recrutement de consultants chargés de la conception et de la structuration du projet, des cadres commerciaux et juridiques et des évaluations des incidences environnementales et sociales. La mobilisation des ressources humaines et financières dans le cadre des projets du NEPAD reste un problème considérable.

Mobilisation des ressources

La mobilisation des ressources au fins de la mise en œuvre des projets prioritaires du NEPAD concerne l'acquisition des compétences techniques et la mobilisation de ressources financières. Il existe plusieurs sources et méthodes de financement aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets. On peut citer par exemple l'autofinancement, les dons, les bénéfices non distribués, la prise de participation au capital, l'endettement, le crédit-bail, le crédit des fournisseurs, le crédit des abonnés, les subventions, les fonds d'affectation spéciale et la participation du secteur privé à des concessions sur la base de partenariats secteur public/secteur privé, sur une base construction, exploitation et transfert ou construction, propriété, exploitation.

L'autofinancement signifie que les États membres des communautés économiques régionales doivent concevoir des mécanismes et des stratégies de mobilisation des fonds aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets - encore davantage si les gouvernements et les organismes africains veulent être parties prenantes à l'initiative du NEPAD. Bien que la Banque africaine de développement ait aidé à renforcer les capacités institutionnelles dans les communautés économiques régionales, le petit nombre de consultants recrutés se sont occupés essentiellement de l'élaboration des projets. À la CEDEAO, un consultant a été recruté pour le Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest et deux pour le Système électrique ouest-africain, ils ont tous été financés par l'Agency for International Development des États-Unis; un consultant en matière de transport routier dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine est financé par la commission. Les communautés économiques régionales continuent à manquer de capacités institutionnelles, de personnel spécialisé et du cadre administratif nécessaire pour mobiliser les ressources humaines et financières voulues pour l'exécution des programmes du NEPAD dans la sous-région. Elles manquent également de ressources financières, essentiellement parce que les États membres ne versent pas leurs contributions; par ailleurs, la CEDEAO et l'Union économique et monétaire ouest-africaine ne peuvent pas, statutairement, mobiliser un financement sur le marché des capitaux par leurs organes financiers, à savoir la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO et la Banque ouest-africaine de développement; elles ne disposent pas non plus d'une réserve de fonds fournis par les donateurs sur laquelle prélever des fonds aux fins de l'élaboration et de l'exécution des projets. En conséquence, la majorité des projets examinés ont été financés par des organismes donateurs.

L'investissement sous forme de participation au capital signifie que les promoteurs du projet verseront un pourcentage donné de crédits pour un projet, comme par exemple dans le cas du Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest, qui est une initiative privée. À ce titre, on peut créer une société où les prises de participation sont fixées d'avance et où les actions sont payées, émettre des actions sur le marché des valeurs dans l'espoir de mobiliser des fonds aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets. L'endettement, en tant que source de financement pour le démarrage des projets peut prendre la forme d'un emprunt pur et simple auprès d'institutions financières et de

donateurs ou un mécanisme d'indemnisation aux termes duquel le fonds sera transformé en un prêt. Cette méthode sera utilisée par la Banque mondiale pour le Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest; la garantie de 125 millions de dollars de la Banque deviendra un prêt au Ghana, en cas de défaut de paiement. L'investissement sous forme de participation au capital et l'endettement ont été des sources de financement de projets du NEPAD (notamment le projet de Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest).

Les communautés économiques régionales ont largement préconisé la création de fonds d'affectation spéciale dotés d'un conseil d'administration, en tant que mécanisme de mobilisation de fonds aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de projets d'infrastructures, car ce mécanisme permet de disposer d'une réserve de fonds sur laquelle il est possible d'effectuer des prélèvements. Les donateurs n'avaient pas encore souscrit à cette stratégie lors de la rédaction de la présente étude. En outre, les investisseurs étrangers qui obtiennent des fonds provenant des marchés internationaux des capitaux sont peu enclins à investir de tels fonds dans des infrastructures sous-régionales, secteurs financiers secondaires et peu intéressants par voie de conséquence.

Les consultations avec les communautés économiques régionales, la Banque ouest-africaine de développement et la Banque africaine de développement ont fait apparaître que le fait que le secteur privé ne finance pas les infrastructures, dont les projets du Plan d'action à court terme du NEPAD, trouvait son origine dans l'instabilité politique de certains pays de la région ainsi que dans l'inefficacité des mécanismes réglementaires. On a également appris à cette occasion que les marchés internationaux des capitaux n'avaient pas été une source principale de fonds aux fins de la mise en œuvre des projets NEPAD, parce que la majorité des entreprises étrangères privées qui pouvaient faire appel à de tels fonds n'étaient pas attirées par le secteur de l'infrastructure pour les raisons déjà indiquées. Les dons ont constitué le principal mode de financement des projets du NEPAD, la plupart des dons provenant de banques de développement africaines comme la Banque africaine de développement, la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO et la Banque ouest-africaine de développement. Les organismes multilatéraux de financement et les organismes donateurs, tels que la Banque mondiale, l'Agency for International Development des États-Unis, l'Agence française de développement, le Fonds européen de développement et l'Agence canadienne de développement international ont également fourni des dons aux fins de l'élaboration de projets et des crédits pour le paiement d'indemnités en cas de risques politiques. Toutefois, la Banque ouest-africaine de développement a, en raison de la structure de son capital, commencé graduellement à mobiliser des fonds auprès de sources internationales et à conclure des accords de prêts avec la Banque mondiale, méthode qui constitue une sorte de garantie contre les risques politiques pour les nouvelles moyennes entreprises nationales privées dans les pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine.

La structure du capital de la Banque ouest-africaine de développement explique son importance croissante. Son capital est divisé en deux catégories : a) la catégorie A, au financement de laquelle ont contribué les huit pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine avec 6 % chacun et la Banque centrale de l'Union économique et monétaire à hauteur de 47,98 %, et b) la catégorie B financées par la France à concurrence de 1,9 %, la Belgique, l'Allemagne, la Banque européenne d'investissement, la Banque africaine de développement, la Chine et l'Inde se partageant le restant. Cette structure du capital diffère de celle de la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO, élément analogue à la Banque ouest-africaine de développement, dont le capital est essentiellement financé par les gouvernements des États membres et n'a pas encore été versé, ce qui explique en partie sa faiblesse financière. Des prêts entre pays ont été réalisés avant le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, mais deviennent une source de financement des infrastructures.

Une autre source de financement des infrastructures est la participation du secteur privé à des concessions sur la base de partenariats entre le secteur public et le secteur privé du type construction/exploitation et transfert et construction/propriété et exploitation. Ces deux méthodes favorisent la croissance des partenariats entre secteurs public et privé mais il ressort d'entretiens avec certaines entreprises des secteurs privé et public à Ouagadougou et à Abuja et le Groupe des investissements de la Banque africaine de développement que la clause relative aux transferts rend la méthode construction/exploitation et transfert peu attrayante; le secteur privé tend à préférer la méthode construction/propriété et exploitation, car elle comporte des perspectives de recettes liées au maintien en activité. Aucune de ces deux méthodes n'a été utilisée pour financer des projets du NEPAD en Afrique de l'Ouest lors de l'établissement de la présente étude.

Le Mécanisme de financement de la préparation des projets d'infrastructure du NEPAD, mécanisme associant plusieurs donateurs, vise à mobiliser les ressources techniques et financières nécessaires pour renforcer l'aptitude des organismes africains à formuler des projets et des programmes viables susceptibles d'attirer les investissements publics et privés. Ce mécanisme, géré par la Banque africaine de développement, a reçu à l'origine une dotation de 10 millions de dollars canadiens, du Gouvernement canadien. Ce mécanisme est non lié et on cherche à en faire actuellement un mécanisme regroupant plusieurs donateurs, la subvention maximum s'élevant à 500 000 dollars des États-Unis. Les bénéficiaires sont les communautés économiques régionales, les organismes spécialisés dans le développement des infrastructures, les gouvernements d'au moins deux pays participant au projet et les partenariats secteur public/secteur privé dans le domaine de l'infrastructure. On ne dispose pas, lors de l'élaboration de la présente étude, d'indications selon lesquelles les communautés régionales, les organismes et associations spécialisés dans le développement des infrastructures, entre autres, auraient fait appel à ce mécanisme.

En général, les projets du NEPAD dépendent largement du financement de donateurs. Ceci est dû au fait que les organismes donateurs peuvent offrir aux pouvoirs publics africains et aux communautés économiques régionales des prêts à des conditions de faveur, assortis de long délais de remboursement. L'octroi de ces fonds est toutefois lié à l'adoption de réformes sociales et économiques, ce qui entraîne des retards dans la mise en œuvre des projets. Les communautés économiques régionales et la Banque africaine de développement estiment que les organismes donateurs et les institutions de Breton Woods doivent réviser leurs règles internes et leurs stratégies pour accélérer la cadence du développement des infrastructures et la mise en œuvre des priorités et des objectifs des gouvernements africains bénéficiaires ainsi que de l'Initiative du Nouveau Partenariat pour l'Afrique dans son ensemble. Une des stratégies qui permettra de résoudre ce problème est la constitution de partenariats secteur public/secteur privé.

Constitution de partenariats aux fins de la mise en œuvre de programmes/projets

La participation considérable des pouvoirs publics au secteur de la production a, sur le plan historique, étouffé la croissance du secteur privé et conduit à négliger l'importance des partenariats entre les secteurs public et privé dans l'exécution des programmes. En conséquence, la nécessité d'un cadre approprié de politique générale concernant de tels partenariats en Afrique constitue un défi de politique générale. La notion de partenariat entre le secteur public et le secteur privé n'est pas nouvelle, mais elle constitue un phénomène récent dans les études relatives au développement de l'Afrique, en particulier parce que le secteur public se heurte à des obstacles budgétaires et financiers croissants. Les partenariats secteur public/secteur privé, s'ils ne constituent pas une panacée permettant de résoudre la crise de développement de l'Afrique, peuvent contribuer à faciliter l'exécution de programmes associant secteur privé et secteur public.

Il n'est pas surprenant de constater que les entreprises privées - nationales et étrangères - accordent une grande importance à une bonne gouvernance, à la paix et la sécurité, à une conjoncture appropriée sur le plan des politiques générales et des projets, qui permet d'assurer le respect des droits et des obligations de toutes les parties, de disposer de garanties appropriées des pouvoirs publics ainsi que des bases de connaissances et des compétences nécessaires pour l'instauration de partenariats secteur public/secteur privé comme condition à l'investissement dans les infrastructures en Afrique de l'Ouest.

La Banque africaine de développement, en tant que principal partenaire de développement pour les projets du NEPAD, a aidé à constituer la Table ronde africaine des affaires pour aider à améliorer l'environnement médiocre sur le plan des politiques générales, créer et renforcer les milieux d'affaires africains organisés capables d'avoir des relations avec le secteur public aux fins du développement du continent; la Banque a également pu acheminer des fonds de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international, de l'Union européenne et des marchés internationaux des capitaux. En outre, la Table ronde des affaires a pu intervenir dans le développement des infrastructures, renforcer l'intégration régionale, investir aux fins du développement du continent et être un partisan actif des partenariats secteur privé/secteur public en Afrique.

Exemples concrets de participation de partenariats secteur public/secteur privé dans des projets du NEPAD

Des partenariats associant les secteurs privé et public ont été constitués pour participer à certains projets du NEPAD en Afrique de l'Ouest. On peut en voir un exemple concret dans le Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest. Un autre projet présentant des perspectives de partenariat entre le secteur public et le secteur privé est le Système électrique ouest-africain. Comme on l'a indiqué précédemment, le projet relatif au Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest est évalué à 400 millions de dollars des États-Unis. La participation au capital de la société du Gazoduc est ventilée comme suit : Chevron/Texaco, 36,7 %; Nigerian National Petroleum Corporation, 25 %; Shell, 18 %; Volta River Authority, 16,3 % et SOBEGAZ et SOTOGAZ 2% chacun. N-GAS (qui associe Chevron/Texaco, la Nigerian National Petroleum Corporation et Shell) fournit du gaz naturel par le Gazoduc Escravos-Lagos, la principale source étant de gisement de gaz d'Escravos, exploité par Chevron dans l'État du Delta, dans la région du delta du Niger du Nigéria. N-Gas est également chargé de la vente du gaz (voir tableau 2).

Tableau 2. Exemples de partenariats entre les secteurs public et privé dans des projets du NEPAD en Afrique de l'Ouest

<i>Nom du projet</i>	<i>Société du secteur privé et donateurs étrangers</i>	<i>Organismes du secteur public (y compris pays concernés)</i>	<i>Secteur d'activité</i>	<i>Coût du projet (et pourcentage de participation des investisseurs) en dollars des États-Unis</i>	<i>Remarques (date de signature de l'accord, etc.)</i>
Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest	N-Gas (à laquelle participent les sociétés Chevron/Texaco et Shell et une société publique, la NNPC) Banque mondiale en tant que garant (Agence multilatérale de garantie des investissements et Association internationale de développement)	Bénin : SOBEGAZ Ghana : VRA Nigéria : NNPC Togo : SOTOGAZ	Secteur des infrastructures; sous-secteur de l'énergie (gaz)	Coût du projet : 400 millions de dollars des États-Unis Participation en pourcentage : Chevron/Texaco : 36,7 % NNPC : 25 % Shell : 18 % VRA : 16,3 % SOBEGAZ : 2 % SOTOGAZ : 2 % Total : 100 % Montant du cautionnement : 125 millions de dollars des États-Unis, qui seront fournis par des organismes de la Banque mondiale : AMGI : 75 millions de dollars (pendant 20 ans) AID : 50 millions de dollars (22 ans) Coût total du projet, y compris les cautionnements, soit 125 millions de dollars des États-Unis : 525 millions de dollars	Accord de projet international entre la société du Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest, N-Gas et les quatre pays - Bénin, Ghana, Nigéria et Togo, signé le 22 mai 2003. Décision concernant les investissements financiers prise le 16 décembre 2004, qui a permis d'assurer le financement du projet. Cérémonie de lancement des travaux de construction du Gazoduc, présidée par le Président John Kufour au Ghana, le 3 décembre 2004. Ce projet, le premier de ce type en Afrique de l'Ouest a été entrepris et sa réalisation prendra environ 24 mois.

Source : Extrait de documents du secrétariat de la CEDEAO, Abuja, le 8 décembre 2004.

La société, WAGP (Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest), à laquelle participent les sociétés Chevron et Texaco, NNPC, Shell et le VRA est chargée de transporter le gaz. L'acheteur de gaz du Gouvernement ghanéen, la Volta River Authority étant le consommateur et se chargeant d'alimenter les turbines au moyen de gaz. L'accord de projet international conclu entre la société WAGP, N-Gas et quatre pays, le Bénin, le Ghana, le Nigéria et le Togo, a été signé le 22 mai 2003. L'accord d'appui a été signé entre N-Gas et le Gouvernement ghanéen. L'accord de garantie conclu entre N-Gas et le Gouvernement ghanéen, s'agissant de la vente de gaz à la Volta River Authority, dans

l'éventualité où le Gouvernement ghanéen n'honorerait pas ses obligations financières envers N-Gas bénéficie d'un cautionnement de l'Agence multilatérale de garantie de investissements (AMGI) et de l'Association internationale de développement (ADI) de la Banque mondiale, s'élevant respectivement à 75 millions de dollars des États-Unis pendant 20 ans et 50 millions de dollars des États-Unis pendant 22 ans, ce qui porte le coût total du projet à 525 millions de dollars des États-Unis.

La décision d'investissement financier ayant été prise le 16 décembre 2004, la WAGP pose actuellement les fondations pour la construction et est le seul projet prioritaire du NEPAD parvenu à ce stade en Afrique de l'Ouest [voir le tableau 2 pour plus de précisions concernant la participation au Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest (WAGP)].

En ce qui concerne le projet de Système électrique ouest-africain, qui présente de grandes perspectives de participation entre les secteurs privé et public, des progrès considérables ont été enregistrés dans le domaine des raccordements et des échanges d'électricité entre les pays de l'Afrique de l'Ouest. Le Burkina Faso a été relié à la Côte d'Ivoire, qui dispose déjà d'un raccordement avec le Ghana, le Togo et le Bénin. Le Nigéria est relié avec le Niger et des travaux de connexion entre le Bénin et le Nigéria sont en cours. Le Sénégal et le Mali sont déjà reliés. Au stade actuel, il s'agit de relier la Guinée, la Guinée Bissau, la Gambie au Sénégal, et le Libéria et la Sierra Leone à la Côte d'Ivoire.

Il est nécessaire de fabriquer suffisamment d'électricité et d'assurer sa transmission optimale dans la sous-région. En conséquence, le plan directeur de la CEDEAO relatif à la production et à la distribution d'électricité a été révisé. Ce plan directeur comprend 16 projets prioritaires concernant la fabrication d'électricité (d'origine hydraulique et thermique) et sa distribution dans le cadre du Système électrique ouest-africain. Ce plan permettra de fabriquer au total 7 639 mégawatts d'électricité dont 337 mégawatts proviendront de l'hydroélectricité, pour un montant d'environ 506 millions de dollars des États-Unis, 7 302 mégawatts provenant de l'énergie thermique, au coût d'environ 6,4 milliards de dollars des États-Unis, aux prix de 2004. Sur ce total, un montant de 1,3 milliard de dollars est nécessaire au titre des projets réalisés par les 14 pays concernés à savoir : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo. Les dépenses peuvent être ventilées comme suit : Bénin/Togo (19 millions de dollars des États-Unis) et Nigéria (21 millions de dollars des États-Unis), soit au total 40 millions de dollars des États-Unis pour la connexion Bénin-Nigéria, qui entrera en service en 2006; Burkina Faso (61 millions de dollars des États-Unis) pour la ligne Bobo-Ouagadougou qui entrera en service en 2006; Ghana (38 millions de dollars des États-Unis) pour la ligne de la Volta qui entrera en service en 2007; Nigéria (10 millions de dollars des États-Unis), Niger (64 millions de dollars des États-Unis) et Burkina Faso (55 millions de dollars des États-Unis), soit au total 130 millions de dollars des États-Unis pour la connexion Nigéria-Niger-Burkina Faso-Bénin qui entrera en service en 2008; et Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie, associant la Gambie (41 millions de dollars des États-Unis), la Guinée (120 millions de dollars des États-Unis), la Guinée Bissau (52 millions de dollars des États-Unis) et le Sénégal (122 millions de dollars des États-Unis), soit au total 335 millions de dollars des États-Unis. Il est prévu que ces projets correspondront aux trois phases de la Stratégie de mise en œuvre du projet de Système électrique ouest-africain (2004-2020), la majorité des projets de connexion étant mis en service à partir de 2006⁹.

⁹ Voir le Plan directeur révisé de production et de transmission d'électricité de la CEDEAO (secrétariat de la CEDEAO, Abuja, octobre 2004).

Le montant total des investissements nécessaires pour la production et la transmission d'électricité s'élève à 16 milliards de dollars des États-Unis, dont 9 milliards pour les première et deuxième phases, 2004-2011 et 2011-2015, respectivement et 7 milliards de dollars des États-Unis pour la troisième phase (2015-2020). Il faudra en moyenne 58 millions de dollars des États-Unis par an pour assurer le fonctionnement du projet, ce qui nécessite des engagements financiers très importants au niveau des pays, qui pourraient alourdir la charge de certains pays comme la Guinée (245 millions de dollars des États-Unis), le Sénégal (169 millions de dollars des États-Unis), le Mali (40 millions de dollars des États-Unis) et le Burkina Faso (143 millions de dollars des États-Unis). Suite à des consultations menées dans les communautés économiques régionales, la Banque mondiale étudie le descriptif de projet mais le financement dépendra largement d'un partenariat secteur public/secteur privé, bien qu'aucun mécanisme n'ait été défini pour un tel projet NEPAD lors de la réalisation de la présente étude¹⁰.

Les plans relatifs à la constitution d'un organe réglementaire régional dans le domaine du secteur de l'électricité ont progressé. Le principal objectif de cet organe serait de réglementer les échanges d'électricité entre États et d'appuyer les mécanismes ou entités réglementaires nationaux. Ses principales activités concerneront l'élaboration de normes et la production automatique d'informations ainsi que la tenue d'audits et l'organisation de missions d'enquêtes spécifiques. La conception détaillée de l'organe réglementaire régional et le transfert final de toutes les responsabilités réglementaires à cet organe seront financés au moyen d'un don de 5 millions d'euros fourni par l'Agence française de développement et échelonné sur cinq ans à compter de juillet 2004.

Dans l'ensemble, des partenariats secteur public/secteur privé ont été constitués pour réaliser des projets NEPAD en Afrique de l'Ouest, comme l'illustre le projet relatif au Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest, premier projet de ce type dans la sous-région. Le projet relatif au Système électrique ouest-africain est un autre projet du NEPAD qui présente de grandes perspectives de partenariat. Dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine, le poste frontalier conjoint entre le Burkina Faso et le Togo, actuellement construit sous l'égide de la Commission, présente des perspectives de tels partenariats. En effet, la Commission a prévu de recourir à une société du secteur privé pour gérer le poste frontière conjoint à son achèvement, en avril 2005. Le Comité des Chefs d'État et de gouvernement pour la mise en œuvre, les centres de coordination nationaux, le groupe des milieux d'affaires du NEPAD et la Table ronde des milieux d'affaires africains ont vivement préconisé la participation du secteur privé au NEPAD, dans le cadre d'une association avec le secteur public.

Instauration d'un milieu porteur

La nature d'un milieu propice à la participation du secteur privé et à la constitution de partenariats entre le secteur privé et le secteur public pour la mise en œuvre de projets du NEPAD doit être envisagée dans deux contextes connexes. En premier lieu, il y a le milieu des politiques générales, à savoir les politiques publiques, les droits et obligations des participants, la nature du processus de prise de décisions, l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation et le suivi des projets, le cadre et les moyens institutionnels et les problèmes de transparence et d'adaptation aux besoins de la population. En deuxième lieu, on doit considérer le milieu du projet proprement dit, à savoir les problèmes liés à la conception et à la définition du projet par le secteur privé, l'intégration des compétences et des connaissances, les structures de prise de décisions dans le cadre du projet, les effectifs et les besoins en matière de financement.

¹⁰ Ibid.

Les principaux obstacles aux investissements du secteur privé dans les infrastructures en Afrique de l'Ouest concernent l'absence de politiques générales appropriées et de milieux porteurs, le fait que les secteurs public et privé ne peuvent pas participer aux activités sur un plan d'égalité, l'absence de réglementation concernant le rôle du secteur privé et le coût élevé des transactions commerciales. En outre, la majorité des gouvernements nationaux membres des communautés économiques sous-régionales n'ont pas commencé à mettre en place des politiques générales ou des réglementations concernant les projets se prêtant à la création de partenariats secteur public/secteur privé et leur participation aux programmes du NEPAD.

Dans les communautés économiques régionales, la majorité des entreprises publiques qui fournissent des services publics ont des objectifs multiples, sont dotées de ressources financières limitées et opèrent compte tenu de graves limitations budgétaires. On estime généralement que la participation du secteur privé au NEPAD serait favorisée si l'on créait un environnement juridique et réglementaire approprié, si l'on développait les garanties de l'État, en particulier contre les risques politiques et si l'on favorisait un partenariat secteur public/secteur privé dans le développement des infrastructures.

Principales entraves à la participation du secteur privé au NEPAD

Historiquement, le secteur public a occupé une position dominante dans le développement des infrastructures, en partie en raison de l'importance considérable des investissements financiers et en partie à cause de l'absence de cadres juridique et réglementaire permettant un marché porteur et la rentabilité des investissements. Le financement reste un problème majeur, parce que peu de banques de développement peuvent financer le développement d'une infrastructure, compte tenu de la longueur des délais et de la faible rentabilité. En conséquence, les sociétés du secteur privé doivent relever les principaux défis dans les domaines ci-après : nécessité d'un cadre et d'une capacité institutionnelle accrue, financement, service de vulgarisation et établissement de contacts, de partenariats et d'associations, harmonisation et garanties.

Le secteur privé peut faire beaucoup pour aider à résoudre ces problèmes. Les sociétés du secteur privé doivent constituer des associations sous-régionales dotées de cadres et de capacités institutionnelles; il convient de renforcer dans toute l'Afrique de l'Ouest les organisations de ce type qui existent déjà, comme par exemple l'African Business Round-table (ABR) et EOMARINE International. Ainsi, d'après le Président de l'ABR (association regroupant des organismes du secteur privé africain, créée en 1990 par la Banque africaine de développement), l'ABR pourra promouvoir la participation active du secteur privé au développement de l'Afrique et avoir des relations avec les sociétés financières internationales aux fins de la réalisation de projets du NEPAD. Cette constatation s'applique également à EOMARINE International. Les associations du secteur privé telles que la Chambre de commerce et d'industrie ouest-africaine, la Chambre de compensation ouest-africaine, le Barreau ouest-africain et l'association ouest-africaine des marchands de pièces détachées automobiles ne disposent pas d'un cadre institutionnel et des moyens nécessaires pour jouer un rôle important dans le secteur privé des économies de la sous-région.

Les sociétés du secteur privé doivent faire pression sur les pouvoirs publics au niveau national pour que soient adoptées des politiques générales et un cadre réglementaire concernant les relations secteur privé/communautés économiques régionales dans le domaine des infrastructures, et s'appliquant par exemple aux transports aérien et maritime ainsi qu'aux télécommunications; en effet, dans les pays de la CEDEAO et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, il faut examiner les réseaux de transport aérien et notamment agréer des transporteurs nationaux multiples,

transformer certains aéroports extrêmement actifs en plaques tournantes, les aéroports n'ayant que des services minimales faisant office d'aéroports secondaires.

Bien que la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO, la Banque ouest-africaine de développement et la Banque africaine de développement aient été les principaux organes de financement des projets du NEPAD en Afrique de l'Ouest, des capitaux privés locaux de taille moyenne commencent à apparaître et pourraient, conjointement avec les banques de développement, les donateurs et les investisseurs étrangers, constituer une réserve commune de fonds de placements auxquels la CEDEAO et l'UMAO pourraient faire appel pour la mise en œuvre de projets du NEPAD. Les sociétés du secteur privé peuvent contribuer à actualiser ce plan, bien qu'elles se trouvent à des stades divers de développement et qu'on a constaté la présence, d'un certain nombre de sociétés de taille moyenne, au Nigéria, au Ghana et en Côte d'Ivoire. Même dans les pays membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, où la base financière est plus faible, il existe des sociétés de taille moyenne qui pourraient réaliser des chiffres d'affaires de l'ordre de 70 millions de dollars des États-Unis, à savoir Azate en Côte d'Ivoire, le Fonds africain de garantie et de coopération économique Fagace à Cotonou (Bénin), la Fédération française des sociétés d'assurances à Niamey et la société Garantie des investissements en Afrique de l'Ouest à Lomé.

Le secteur privé doit œuvrer pour que les pouvoirs publics et les communautés économiques régionales offrent des garanties contre les risques politiques, en particulier parce que les firmes du secteur privé et les donateurs considèrent, en Afrique de l'Ouest, que le développement d'un projet jusqu'au stade où il peut bénéficier de concours bancaires, est une activité à risque. En conséquence, il suffit de garantir que des politiques appropriées seront adoptées et que l'on fera en sorte que la conjoncture soit favorable; il faudra également disposer d'une stratégie pour que les sociétés du secteur privé participent réellement au développement de l'infrastructure et à la constitution de partenariats secteur public/secteur privé aux fins de la mise en œuvre de projets du NEPAD. À la demande de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, la Banque ouest-africaine de développement a demandé à la Banque mondiale de garantir le financement des projets d'infrastructure au moyen des sources naissantes de capitaux privés nationaux dans la communauté, si les pouvoirs publics n'honoraient pas leurs engagements et la Banque a fait suite à cette demande. L'objectif de la garantie est, entre autres, de créer des emplois, de renforcer le secteur privé et de fournir des services publics. Ainsi, si une société du secteur privé décide de fournir de l'électricité à un État membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine et si les pouvoirs publics décident de refuser à mi-parcours une nouvelle augmentation des tarifs, en raison de ses incidences sociales et politiques, la Banque mondiale accepte de garantir les entreprises privées contre ces risques politiques. De cette manière, le secteur privé pourrait être renforcé et consolidé et les partenariats secteur public/secteur privé commenceront à croître. Toutefois, surmonter de tels problèmes n'entraînera pas automatiquement une intervention accrue du secteur privé dans les projets du NEPAD.

Mécanismes proposés aux fins de la participation du secteur privé dans les programmes du NEPAD

Il est nécessaire de constituer des groupes de travail et des groupes consultatifs spécialisés du NEPAD pour chaque secteur (transports, télécommunications, facilitation des échanges, énergie et eau) à la CEDEAO et à l'UMAO. Ces groupes doivent être composés de représentants des ministères compétents des pays membres et de groupes de spécialistes. Ces centres de coordination du NEPAD par secteur dans les communautés économiques régionales complèteraient le centre de coordination sous-régional du NEPAD au secrétariat de la CEDEAO, plutôt que de regrouper divers projets du NEPAD dans des services chargés des projets. Ceci permettrait de mieux établir les rapports,

planifier et harmoniser les ressources humaines et naturelles, de partager les données d'expérience et de coordonner les projets du NEPAD dans la sous-région.

La CEDEAO et l'UEMAO devraient instaurer un climat propice à la participation du secteur privé à l'infrastructure régionale et sous-régionale en faisant en sorte que les États membres favorisent un environnement macroéconomique relativement stable, des cadres juridiques et réglementaires transparents, un mécanisme approprié de résolution des conflits et l'application des contrats. La création d'une zone monétaire commune dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine et les progrès connexes en matière d'harmonisation économique permettent d'espérer que des enseignements tangibles pourront être tirés aux fins de la participation de la CEDEAO et du secteur privé aux projets du NEPAD.

La formulation et l'harmonisation des politiques sectorielles sous-régionales et la fonction d'élaboration des programmes devraient être séparées de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets pour attirer les capitaux privés. En effet, l'équipe de la CEDEAO chargée de l'infrastructure, qui s'occupe de la formulation et de l'harmonisation des politiques générales ainsi que de l'élaboration du programme, traite également de la mise en œuvre des projets; le secteur privé s'oppose à une telle manière de procéder, qui n'est pas propice à l'efficacité, à la transparence et à la responsabilisation. Il faudra donc engager des crédits supplémentaires pour accroître les moyens dont disposent les communautés économiques régionales. De fait, le programme de renforcement des capacités institutionnelles destinées aux projets inscrits dans le Plan d'action à court terme du NEPAD, prévoit d'affecter 12 administrateurs à plein temps au Groupe des infrastructures et de l'industrie d'ici 2005, mais aucune mesure concrète n'a été prise à ce jour. Un administrateur chargé de diriger le mécanisme de coordination du NEPAD au secrétariat de la CEDEAO n'avait pas encore été recruté lors de l'établissement de la présente étude.

Une unité de l'élaboration et de l'exécution des projets devrait être créée par les communautés régionales pour surmonter les carences en matière de moyens et les risques élevés associés à la sous-région. Dans ce contexte, les communautés économiques régionales devraient constituer un comité de facilitation conjoint chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets. Cet organe collaborerait étroitement avec le groupe des politiques générales et de l'harmonisation de la CEDEAO et de l'UEMAO s'agissant des programmes du NEPAD, en particulier dans les domaines où la présence du secteur privé est marginale. L'unité de l'élaboration et de l'exécution des projets favoriserait la participation du secteur privé grâce à des mécanismes classiques d'atténuation et de transfert des risques dans les projets d'infrastructure tels que le crédit-bail, les coentreprises, des variantes des structures de projets construction-propriété-exploitation ou construction-exploitation-transferts ainsi que la gestion de fonds d'affectation spéciale sous-régionaux pour l'infrastructure.

Appui international et enseignements

Rôle de la communauté internationale et des donateurs

L'Initiative du NEPAD a été accueillie sur le plan international comme étant le programme de développement le plus important depuis les années 60, époque où la majorité des pays du continent ont accédé à l'indépendance politique. L'Union européenne, le G8, l'Organisation des Nations Unies et les institutions financières multilatérales comme la Banque mondiale se sont tous engagés à appuyer le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

Le rôle des capitaux étrangers dans la promotion des activités du secteur privé est fonction des secteurs et des projets et met l'accent sur le financement et la rentabilité des

investissements. Les capitaux étrangers aident à commercialiser le projet et renforcent la confiance d'autres investisseurs potentiels. Les projets du NEPAD concernant le Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest et le Système électrique ouest-africain entre autres constituent des exemples concrets d'appui et de participation des capitaux étrangers dans la promotion des activités du secteur privé et dans des partenariats secteur privé/secteur public.

Comme on l'a indiqué précédemment, le Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest est le premier projet de ce type en Afrique de l'Ouest et un exemple de partenariat secteur public-secteur privé dans le domaine de l'infrastructure, et plus particulièrement dans le domaine du sous-secteur de l'énergie. Bien que la Banque africaine de développement et la CEDEAO aient fourni des crédits, c'est l'Agency for International Development des États-Unis qui a fourni l'essentiel des crédits aux fins de l'élaboration du projet (études de faisabilité et de marché, recherche de fonds, évaluation des incidences économiques et sociales) et du recrutement de consultants pour renforcer les capacités de la CEDEAO. La Banque mondiale ayant signé l'accord d'indemnisation, la confiance des sociétés pétrolières étrangères (Chevron/Texaco et Shell) s'agissant du projet a été renforcée. Tout ceci a permis de prendre une décision sur les investissements financiers le 16 décembre 2004.

Le Système électrique ouest-africain n'avait pas attiré la participation du secteur privé dans la même mesure que le Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest lors de la rédaction de la présente étude. De plus, s'agissant du rôle des donateurs dans des projets relatifs au développement des infrastructures, on estimait que, une fois que la Banque mondiale s'intéresse au développement d'un projet, on pouvait s'attendre vraisemblablement à obtenir le concours de capitaux privés. En conséquence, on a estimé que l'étude, par la Banque mondiale, du Plan directeur de fabrication et de transport d'électricité de la CEDEAO, composée de 16 projets dans le cadre du Système électrique ouest-africain, comportait un grand potentiel. On considère essentiellement que la Banque garantit les risques en matière d'investissement dans les projets sous-régionaux.

Les donateurs ont également joué un rôle essentiel en finançant certains des mécanismes élaborés pour renforcer les capacités des communautés économiques régionales ainsi que les partenariats secteur public/secteur privé dans le domaine des infrastructures, en particulier en rédigeant des propositions et au stade de l'élaboration des projets. Comme on l'a indiqué, le Gouvernement canadien et d'autres donateurs ont versé des contributions au Mécanisme de financement de la préparation des projets d'infrastructure, qui a bénéficié de capitaux de démarrage d'un montant de 10 millions de dollars canadiens.

Enseignements tirés de la participation du secteur privé au NEPAD

Plusieurs enseignements ont été tirés des projets du NEPAD réalisés en Afrique de l'Ouest. Le premier défi est de faire en sorte que les capitaux étrangers et les donateurs aient confiance dans les sociétés privées en Afrique. Les donateurs sont peu enclins à traiter avec les milieux d'affaires nationaux, parce qu'ils sont faibles et préfèrent collaborer avec le secteur public qui, bien que plus faible financièrement, dispose des moyens politiques nécessaires pour faire avancer les choses.

En deuxième lieu, il est nécessaire de réduire d'urgence la dépendance financière croissante de l'Afrique à l'égard des donateurs étrangers. Jusqu'à présent, la majorité des projets en cours d'élaboration ont fait fond sur le financement des donateurs, ce qui suscite des craintes quant à l'adhésion à l'initiative du NEPAD et à son projet, aux types de partenariats constitués et aux incidences néfastes pour la participation du secteur privé.

En troisième lieu, il convient de doter les communautés économiques régionales des moyens nécessaires pour qu'elles puissent s'acquitter de leurs nouvelles fonctions. Bien que les Initiatives du NEPAD soient analogues à celles des communautés économiques régionales, les programmes du NEPAD ont imposé à celles-ci un fardeau plus lourd que celui qu'elles auraient dû assumer. Pire encore, les communautés économiques régionales n'ont pas reçu les moyens nécessaires, qu'il s'agisse de ressources humaines ou de ressources financières, pour assumer les charges qui leur ont été récemment confiées dans le cadre du NEPAD.

En quatrième lieu, il faut constater l'importance des comités de facilitation au niveau communautaire, qui traiteront de la mise en œuvre des accords relatifs aux postes frontière, y compris leur entretien. Ceci facilitera les opérations douanières des transporteurs par camions. En outre, des comités de gestion des couloirs devraient être constitués pour collaborer avec les comités de facilitation et des fonds spéciaux devraient être mobilisés pour chaque projet.

En cinquième lieu, il faut mettre en place une garantie pour les investissements des capitaux étrangers affectés à l'infrastructure et à d'autres secteurs, compte particulièrement tenu du fait que l'infrastructure n'est pas un secteur important pour les sociétés du secteur privé, en raison de la faible rentabilité, de la longue période de maturation des projets et des risques élevés. Les sociétés du secteur privé - nationales et étrangères, petites et moyennes - demanderont aux pouvoirs publics de fournir des assurances et des garanties concernant les risques politiques, avant d'effectuer des investissements dans l'infrastructure.

En sixième lieu, il importe de faire en sorte que les petites et moyennes entreprises privées africaines jouent un rôle actif au centre même de l'initiative du NEPAD, dans la mesure où les entreprises locales de taille moyenne regroupent la majorité des sociétés africaines du secteur privé et disposent de compétences concernant l'entretien de divers aspects des services collectifs publics construits par des sous-traitants étrangers. De cette manière, le secteur privé local aurait les moyens de participer de manière importante au projet du NEPAD et au développement général de la sous-région.

En septième lieu, il reste à harmoniser trois cultures et cadres juridiques en Afrique de l'Ouest - d'origine française, anglaise et portugaise - liés à son histoire coloniale. Ceci permettrait d'instaurer un environnement propice à la participation du secteur privé à l'économie de la sous-région et aux projets du NEPAD. Le faible rôle du secteur privé dans le processus de développement et l'infrastructure en Afrique de l'Ouest est imputable en partie aux difficultés causées par l'harmonisation des diverses structures juridiques qui entrent en jeu dans l'application des contrats et accords signés entre le secteur public et le secteur privé.

En huitième lieu, il faut faire en sorte que le secteur privé ait confiance dans les banques et institutions financières de développement en Afrique de l'Ouest ; en effet, la Banque ouest-africaine de développement (pour l'UEMOA) et la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO sont les seules grandes banques de développement dans la région (et sont encore financièrement fragiles, par comparaison avec leurs homologues en Europe, comme la Banque européenne d'investissement), ce qui renforce la tendance des communautés économiques régionales à être de plus en plus tributaires de ces organismes. En outre, le financement des projets ne peut guère être géré par les banques commerciales, parce qu'elles disposent de fonds à court terme et ne peuvent pas les prêter à une société du secteur privé qui envisagerait de participer au développement des infrastructures.

Enfin, il convient d'examiner le problème de la réorientation. Il est important de réorienter le secteur de l'aviation vers des initiatives du secteur privé, parce que la majorité des compagnies de transport aérien opérant en Afrique de l'Ouest sont des

sociétés publiques et ne visent pas réellement la rentabilité. (La participation du secteur privé est limitée). Une stratégie à cet effet pourrait consister en partie à désigner d'autres transporteurs pour des routes multiples, au lieu d'avoir un unique transporteur pour un trajet donné. Il faudra séparer les entreprises en charge de l'aviation de celles responsables des services aéronautiques pour permettre aux partenariats secteur public/secteur privé d'intervenir dans des domaines autres que l'aéronautique. Les services d'aviation devront être autonomes et responsables. Il convient d'appliquer la Convention relative à l'aviation civile internationale (signée à Chicago le 7 décembre 1944) qui souligne que les recettes tirées des services d'aviation devraient être affectées à l'entretien des infrastructures. Enfin, il est important de développer un réseau aérien sous-régional, dans lequel certains aéroports seraient des plaques tournantes, d'autres faisant office d'aéroports secondaires.

III. Afrique australe

Introduction

Le présent chapitre étudie la mesure dans laquelle le secteur privé aide à mettre en œuvre des aspects essentiels du NEPAD en Afrique australe.

Il porte principalement sur les projets relatifs aux infrastructures du Plan d'action à court terme ainsi que sur les projets prioritaires concernant la Commission cyberAfrique, entité directement liée au NEPAD, ces projets étant particulièrement remarquables en tant que projets prioritaires du NEPAD.

Le NEPAD a prévu que les communautés économiques régionales seraient les fondements de la réalisation du développement africain, notamment du Plan d'action à court terme. Dans la présente étude, l'accent est mis sur le rôle crucial de ces communautés, qui revêt une importance fondamentale. Les communautés économiques d'Afrique australe présentent un intérêt particulier en matière de mobilisation du secteur privé aux fins de la réalisation du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, étant donné qu'elles se trouvent dans une région où le secteur privé est bien développé.

Le présent chapitre étudiera essentiellement la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA), et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), car il s'agit de deux communautés économiques régionales importantes pour le NEPAD. Il convient toutefois de noter que l'Union douanière d'Afrique australe, qui relève du Comité de développement de l'Afrique australe, est peut-être l'une des entités régionales les plus performantes et les mieux intégrées en Afrique.

Structures publiques d'interaction avec le secteur privé

Les secrétariats de la CDAA, du COMESA et de la SACU se livrent déjà à des activités visant à renforcer le développement du secteur privé régional et à faciliter sa participation au programme du NEPAD. La CDAA et, à un degré moindre, le COMESA s'emploient activement à appuyer la mise en œuvre des projets, en mobilisant le secteur privé et/ou en assurant sa collaboration dans le cadre de partenariats secteur public-secteur privé¹¹.

Les secrétariats du COMESA et de la CDAA disposent de fonctionnaires chargés du développement du secteur privé, qui assurent dans la plupart des cas une liaison concernant la participation renforcée du secteur au NEPAD. Le secrétariat de la CDAA en particulier s'est lancé dans un programme ambitieux visant à appuyer la participation du secteur privé à la réalisation du NEPAD. Ce rôle a été confié à la CDAA parce qu'elle est l'élément moteur essentiel de la mise en œuvre régionale des projets et programmes du NEPAD relatifs à l'Afrique australe.

Le Regional Indicative Strategic Development Plan de la CDAA pour 2004-2005 prévoit, au titre de son programme relatif au secteur privé, l'institutionnalisation d'un groupe du secteur privé qui aura une fonction d'appui aussi bien pour le secrétariat que pour les organismes du secteur privé dans le cadre du secrétariat restructuré de la CDAA¹². Néanmoins, les moyens disponibles sont relativement faibles à l'heure actuelle

¹¹ Entretiens au secrétariat du COMESA et de la CDAA en novembre 2004.

¹² Voir « Regional Indicative Strategic Development Plan », secrétariat de la CDAA, 2004, p. 63.

et dans la plupart des cas, les fonctionnaires directement responsables des secteurs prennent en charge la mobilisation et la participation du secteur privé¹³.

Le Marché commun de l'Afrique orientale et australe et la Communauté de développement de l'Afrique australe comptent tous les deux un certain nombre de projets prioritaires du NEPAD parmi leurs projets, en particulier dans les domaines de l'infrastructure et des techniques de l'information et des communications. La plupart des projets prioritaires du NEPAD concernent les infrastructures et la technologie des communications et de l'information. Les activités entreprises par les secrétariats du COMESA et de la CDAA pour faciliter la mise en œuvre de ces projets va donc dans le droit fil des priorités du NEPAD. La mise en œuvre de tels projets pourrait impliquer de plus en plus la participation du secteur privé, avec l'assistance des activités des secrétariats des communautés économiques régionales pertinentes. Compte tenu de la confusion qui entoure parfois l'expression «projets du NEPAD», il est remarquable que le secrétariat de la CDAA ait déclaré que tous les projets de la CDAA sont de fait des projets du NEPAD et visent la réalisation du programme du NEPAD¹⁴.

La création du Business Forum de la CDAA, animé par le secrétariat de la CDAA semble être un nouveau mécanisme prometteur de participation du secteur privé aux projets de la CDAA, qui sont tous, de l'avis du secrétariat de la CDAA, des projets du NEPAD, ainsi que des projets désignés comme projets prioritaires¹⁵. La collaboration future entre la CDAA et le South African Business Group du NEPAD et la Business Foundation du NEPAD, avec le recours croissant au Business Forum de la CDAA semble prometteuse. Au début de 2005, la première réunion consultative entre le Business Forum de la CDAA et le secrétariat de la CDAA tenue pour déterminer comment mieux intégrer l'appui du secteur privé de la CDAA aux activités de la CDAA, y compris les activités prioritaires du NEPAD, a ouvert de nouvelles perspectives d'action prometteuses. Toutefois, cet engagement ne semble pas avoir produit de nombreux résultats, pour diverses raisons¹⁶.

La Commission cyberAfrique, fonctionnant en tant qu'équipe opérationnelle du NEPAD dans les domaines des techniques de l'information et des communications est directement liée au processus du NEPAD au sens large, puisque les membres de son Conseil d'administration sont choisis parmi les membres du Comité directeur du NEPAD, constitue un centre utile pour identifier les projets prioritaires du NEPAD et faciliter les partenariats avec le secteur privé. Le partenariat de la société de l'information pour le développement de l'Afrique est un programme de partenariat de la Commission dans le cadre duquel les partenaires du secteur privé peuvent participer directement à la mise en œuvre des projets. L'implantation du secrétariat de la Commission cyberAfrique à Pretoria souligne l'importance de l'Afrique australe dans la facilitation de la participation du secteur privé. En effet, c'est en Afrique du Sud que se trouvent les participants du secteur privé au Partenariat de la société de l'information pour le développement de l'Afrique¹⁷.

¹³ Dans le COMESA, la section qui s'occupe de l'infrastructure joue le rôle de chef de file dans le projet COMTEL, relatif aux télécommunications. Dans la CDAA, M. Joao Caholo, Directeur de l'infrastructure et des services s'est engagé, lors d'entretiens tenus en novembre 2004, à améliorer la mobilisation du secteur privé dans les projets essentiels et joue déjà un rôle de premier plan dans la création de Westcor, société qui supervisera le projet relatif au couloir électrique occidental dans la région de la CDAA.

¹⁴ Entretiens avec M. Gideon Phiri, Directeur du développement du secteur privé, secrétariat de la CDAA, 25 novembre 2004.

¹⁵ Entretien avec M. Gideon Phiri.

¹⁶ Message du Président du Business Forum de la CDAA le 8 février 2005.

¹⁷ Voir « Commission cyberAfrique » (secrétariat du NEPAD, Johannesburg, Afrique du Sud), 2004.

Participation du secteur privé aux projets prioritaires du NEPAD

L'activité du secteur privé est multidimensionnelle et concerne tous les secteurs du NEPAD. Toutefois, comme on l'a indiqué précédemment, la présente étude porte plus particulièrement sur les infrastructures sociales et physiques et notamment sur les projets prioritaires du NEPAD, dont les projets du Plan d'action à court terme et de la Commission cyberAfrique.

Les projets d'aménagement du territoire, le NEPAD et le secteur privé

Les projets du Plan d'action à court terme sont des projets importants et isolés, relativement faciles à définir et à vendre au secteur privé, en raison de leurs avantages économiques. Les projets prioritaires de la Commission cyberAfrique sont plus spécifiques et la participation du secteur privé est un élément clé; la structure des activités de la Commission facilite cette participation.

Les projets d'aménagement du territoire se prêtent particulièrement à la participation du secteur privé et aux partenariats secteur public/secteur privé. En tant que tels, les projets relatifs aux infrastructures sont révélateurs de la participation du secteur privé à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. La bonne réalisation de projets d'infrastructures a une importance capitale pour le succès de la mise en œuvre du NEPAD. Ceci souligne qu'il est utile de mettre l'accent sur l'aménagement du territoire en général lorsqu'on analyse le rôle du secteur privé dans la mise en œuvre du NEPAD.

En Afrique australe, bien que d'importants progrès aient été réalisés en matière de facilitation et de préparation des projets du Plan d'action à court terme, aucun de ces projets n'a été achevé. La présente étude est axée sur les priorités spécifiques du NEPAD, mais il faudrait toujours avoir à l'esprit ses objectifs les plus larges, en particulier dans le domaine de l'infrastructure. De nombreux projets d'infrastructure ont été réalisés avec succès dans cette région (même si ce n'est pas au titre du Plan d'action à court terme) et beaucoup de ces projets ont précédé les débuts officiels du NEPAD. Ils ont sans conteste aidé à ouvrir la voie et ont souvent été dans le droit fil des objectifs du NEPAD. Ils appuient les projets du NEPAD à de nombreux égards et font office de catalyseurs pour le Plan d'action à court terme et une mobilisation accrue des partenariats secteur public/secteur privé. Au nombre de ces projets, on peut citer le projet d'énergie hydroélectrique Cahora Bassa au Mozambique, le programme d'aménagement des ressources en eau des plateaux du Lesotho et le Couloir de Maputo.

Les objectifs de développement des infrastructures de la CDAA pour le proche avenir, tels qu'ils sont définis dans le Plan indicatif de développement stratégique régional ont été formulés compte tenu de la manière dont ils permettront la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire ainsi que des objectifs connexes du NEPAD. La nouvelle direction de l'infrastructure et des services du secrétariat de la CDAA est pleinement consciente du fait que la CDAA est la principale responsable de la mise en œuvre des projets du NEPAD dans sa région. Elle a également des responsabilités particulières, conjointement avec les organismes nationaux, pour créer un milieu porteur pour les affaires, aux fins de la mise en œuvre des projets.

Si l'infrastructure est un élément essentiel de l'activité de la CDAA et si le secrétariat a un rôle fondamental dans la mise en œuvre de nombreux projets qui lui sont propres ainsi que de projets qui font partie du Plan d'action à court terme, la situation du COMESA est assez différente. Le COMESA, compte tenu de ses grandes orientations, privilégie les projets d'infrastructure qui facilitent les activités économiques. Toutefois, le secrétariat examine un grand nombre de projets d'infrastructures. Seul un petit nombre

ont été inscrits sur la liste des partenariats dans le cadre du Plan d'action à court terme. À la CDAA, les projets inscrits sur la liste du Plan d'action à court terme concernent l'énergie, les transports, les techniques de l'information et des communications et l'eau. Les projets du COMESA inscrits sur le Plan d'action à court terme concernent le secteur de l'infrastructure et des techniques de l'information et des communications.

Une initiative notable qui contribue généralement à la réalisation des objectifs du NEPAD et des projets du Plan d'action à court terme est celle du triangle de croissance Zambie-Malawi-Mozambique (ZMM-GT), projet ayant son siège à Lusaka et largement financé et administré par le PNUD. Ce projet est conduit en coopération avec la CDAA. Il s'inspire du modèle de croissance géoéconomique de l'Asie du Sud-Est, axé sur le tourisme, la promotion des investissements et l'infrastructure.

a) Projets relatifs à l'énergie

Le projet de raccordement entre le Mozambique et le Malawi est nécessaire pour relier les réseaux du Malawi à ceux de ses voisins, dans le cadre du pool énergétique de l'Afrique australe. Des progrès sont réalisés mais le projet est fondamentalement une initiative du secteur public, bien qu'on ait besoin de sous-traitants du secteur privé pour réaliser une grande partie des travaux. L'étude relative au raccordement République démocratique du Congo-Angola-Namibie sera axée sur le raccordement de la Centrale électrique d'Inga en République démocratique du Congo avec les réseaux électriques de l'Angola et de la Namibie. À l'heure actuelle, la participation du secteur privé est une possibilité éloignée.

L'Afrique australe joue un rôle important dans le projet hydroélectrique du Grand Inga, également dénommé Inga III, projet relatif à la fabrication d'électricité sur le fleuve Congo, en République démocratique du Congo; ce projet est l'un des plus importants du Plan d'action à court terme, dans le cadre actuel du NEPAD¹⁸. La priorité de ce projet est particulièrement élevée, compte tenu de sa pertinence par rapport au NEPAD et de la crédibilité du NEPAD dans les milieux internationaux, en particulier en ce qui concerne les investissements étrangers privés¹⁹. Les cinq compagnies d'alimentation en énergie qui participent principalement au projet Inga au stade actuel ont signé un mémorandum d'accord le 22 octobre 2004, dont le secrétariat du NEPAD a facilité la mise au point. Sur cette base, une coentreprise, la Westcor, sera créée. Ces cinq compagnies sont les suivantes : Empresa Nacional De Electricidade (Angola), Botswana Power Corporation (BPC), Société nationale d'électricité (SNEL) (République démocratique du Congo), Eskom (Afrique du Sud) et Nampower (Namibie). Toutes ces sociétés sont des sociétés publiques ou paraétatiques, mais il appartient maintenant à la Westcor de mettre au point les détails concernant la participation d'autres entités (dont le secteur privé international) à la poursuite de la mise en œuvre du projet. Le secrétariat de la Communauté de développement de l'Afrique australe fournira un appui vigoureux à cet effet, car la CDAA est la première responsable du projet Inga. En outre, la nouvelle direction de la Société nationale d'électricité du Congo et du Pool énergétique de l'Afrique australe ont des rôles essentiels particulièrement importants pour ce qui est de faire progresser le projet Inga²⁰.

¹⁸ Entretien avec M. Joao Caholo, Directeur de l'infrastructure et des services, secrétariat de la Communauté de développement de l'Afrique australe, 26 novembre 2004 et communication personnelle du 8 décembre 2004.

¹⁹ Entretiens avec M. Roger van Steenberg, Directeur de SIEMENS, Belgique, janvier 2004.

²⁰ Communications personnelles de M. Lawrence Musaba, Directeur du Centre de coordination, Pool énergétique de l'Afrique australe, Harare et de M. Joao Caholo, secrétariat de la CDAA, décembre 2004.

Le projet Inga pourrait avoir valeur de test en ce qui concerne la participation du secteur privé à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. La stratégie suivie par la Westcor et la CDAA ainsi que d'autres parties prenantes, la prestation par ces organismes de services à des groupes mal desservis et la mise en œuvre de modalités propices à la participation du secteur privé auraient des incidences particulièrement considérables sur le rôle du secteur privé dans d'autres projets du NEPAD. Les dirigeants africains ont donné au NEPAD la mission d'accélérer la réalisation du projet pilote du NEPAD. Les méthodologies actuellement utilisées dans le cadre du projet Inga pourraient être employées à nouveau dans le cadre du projet relatif à l'énergie hydroélectrique de Mepanda Uncua et peut-être également dans le projet d'agrandissement de Cahora Bassa.

Le projet relatif au gaz naturel associant l'Afrique du Sud et le Mozambique comporte, à titre d'élément clé, un gazoduc reliant les réserves de gaz nouvellement exploitées au Mozambique à la région de Johannesburg en Afrique du Sud. La Banque africaine de développement a versé 80 millions de dollars des États-Unis sur un coût estimatif total de 1,19 milliard de dollars des États-Unis et la Banque mondiale a appuyé ce projet spécifiquement pour favoriser la participation du secteur privé. Cet appui prendra la forme d'une garantie partielle contre les risques octroyée par la Banque mondiale, à hauteur de 30 millions de dollars des États-Unis, l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) fournissant une garantie de 72 millions de dollars des États-Unis; d'autres ressources seront également affectées à ce projet. Cette stratégie a été couronnée de succès et des entités du secteur privé, en particulier la SASOL, société sud-africaine, jouent maintenant un rôle fondamental dans ce projet. Cette stratégie a fait ressortir le rôle essentiel des organismes publics, en tant que facilitateurs, et la pertinence d'un projet hautement commercial tout en étant économique à court terme.

b) Secteur des technologies de l'information et des communications

Ce secteur constitue une autre des priorités du NEPAD en matière d'infrastructure et offre des perspectives considérables à la participation du secteur privé. Le secteur privé aide à atteindre les objectifs du NEPAD dans plusieurs domaines concernant les techniques de l'information et des communications en Afrique australe. La création de la Commission cyberAfrique, liée aux structures du NEPAD, constitue un moyen utile pour commencer à mettre en œuvre des projets essentiels concernant les techniques de l'information et des communications en Afrique.

Le Commission cyberAfrique a présenté sept projets qui ont été approuvés par le Comité des chefs d'États et de gouvernements pour la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique à la mi-2003, bien qu'aucun de ces projets ne fasse partie du Plan d'action à court terme. Il s'agissait des projets ci-après :

- i. Partenariats;
- ii. Initiative du NEPAD concernant les écoles en ligne;
- iii. Projets d'accès par satellite bon marché pour les écoles en ligne;
- iv. Projet relatif au Système de câble sous-marin pour l'Afrique de l'Est (EASSy);
- v. Projets associés d'accès à haut débit par câble à fibre optique à l'intention des pays africains sans littoral;
- vi. Projet de renforcement des capacités d'enseignement en ligne en Afrique;
- vii. Projet relatif aux cyber-politiques et cyber-stratégies.

La Commission cyberAfrique œuvre, par l'intermédiaire du NEPAD, dans le cadre du partenariat de la Société internationale pour le développement de l'Afrique. En créant ce partenariat, la Commission a ouvert la voie à la collaboration avec le secteur privé, qui facilite l'activité de la Commission et assume des obligations financières et autres pour appuyer la Commission et ses programmes. Les partenaires du secteur privé peuvent

devenir partenaires fondateurs, au titre de l'une de quatre catégories correspondant à l'importance de la contribution financière versée en faveur de la Commission. Ces contributions peuvent être de durée variable et permettent aux partenaires fondateurs de se réunir une fois par an avec la Commission au complet pour débattre de problèmes d'intérêt commun concernant la mise en œuvre de projets. La Commission peut également aider les partenaires fondateurs à obtenir des avis sur les projets pertinents.

À la fin 2004, les entreprises ci-après étaient partenaires fondateurs :

- a) Classe platine : Microsoft Corporation (États-Unis d'Amérique); Oracle Corporation (États-Unis d'Amérique); SAP, AG (Allemagne); Multichoice Africa and Mobile Technology Networks (Afrique du Sud); and ZTE (Afrique);
- b) Classe or : MARSAT Ventures Limited (Royaume-Uni); et
- c) Classe argent : TELSAT (États-Unis d'Amérique); Grintek (Afrique du Sud); and ViaSat (États-Unis d'Amérique).

L'une des réalisations de la Commission cyberAfrique a été d'établir la nécessité d'un système de câble sous-marin le long des côtes de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe et de faciliter la réalisation de ce projet. En faisant progresser le projet de Système de câble sous-marin pour l'Afrique de l'Est, la Commission cyberAfrique a facilité la conclusion d'un mémorandum d'accord entre onze exploitants du réseau de télécommunications et fournisseurs de services, originaires de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe; dans ce mémorandum d'accord, les organismes sont convenus de participer à la conception et à la réalisation du projet.

La participation de partenaires du secteur privé a été considérable dans les deux projets prioritaires figurant parmi les sept projets précités, sur lesquels la Commission s'est essentiellement axée jusqu'à présent, à savoir l'initiative concernant les écoles en ligne et le projet de Système de câble sous-marin pour l'Afrique de l'Est (EASSy). Avant le lancement officiel de l'initiative relative aux écoles en ligne au début 2005, un consortium a été constitué par les sociétés Oracle Corporation, Cisco Systems, Microsoft, Hewlett-Packard et SAP pour entreprendre la réalisation du projet. Parmi les entités qui ont signé un mémorandum d'accord au titre du projet EASSy, on trouve une myriade d'entreprises paraétatiques mais aussi certaines sociétés du secteur privé, comme MTN Ouganda (filiale ougandaise de la société sud-africaine MTN), Dalcom Co., Ltd (Somalie) et Sentech (Afrique du Sud).

Le secrétariat du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) œuvrant de concert avec la Commission cyberAfrique, a coordonné les activités avec diverses parties prenantes, comme les organismes fournisseurs de techniques de l'information en Afrique de l'Est et en Afrique australe, pour constituer un réseau régional de télécommunications, à savoir COMTEL. Le COMTEL est au nombre des rares projets du Marché commun de l'Afrique orientale et australe concernant le Plan d'action à court terme du NEPAD. On a considéré que la décision prise par le COMESA de créer le COMTEL s'inscrivait dans le droit fil des activités du COMESA, essentiellement axées sur la libéralisation et la facilitation des échanges et offrait des perspectives de stimulation de l'intégration des marchés, tout en encourageant les activités du secteur privé. Les résultats du réseau COMTEL seront bénéfiques pour une large gamme d'autres activités, allant de l'éducation à l'abaissement des tarifs douaniers et permettront de favoriser l'intégration régionale et intrarégionale.

Le projet COMTEL est un bon exemple de projet du NEPAD, facilité et mis en œuvre par une communauté économique régionale, en collaboration avec des organismes nationaux et avec la participation accrue du secteur privé. En outre, on cherche à coordonner ce projet à d'autres activités du COMESA. Le fait que la Communauté de développement de l'Afrique australe œuvre sur un projet analogue, qui fait double emploi

dans une certaine mesure, à savoir le projet d'infrastructure régionale en matière d'information, dans l'objectif de renforcer le réseau régional de télécommunications en Afrique australe devrait faciliter le succès du COMTEL, qui relie l'Afrique australe (c'est-à-dire la région de la CDAA) et les autres sous-régions de la région du Marché commun de l'Afrique orientale et australe, qui a un programme d'activités plus vaste dans le domaine des technologies de l'information et des communications.

Le projet d'infrastructure régionale en matière d'information est un projet du Plan d'action à court terme pour la CDAA et concerne essentiellement les besoins de la Southern Africa Telecommunications Association (SATA) qui regroupe des exploitants de lignes fixes de télécommunications. Ce projet ne prévoit pas d'associer les intérêts du secteur privé dans le cadre d'une société telle que COMTEL. Toutefois, on considère que la participation du secteur privé à la gestion de COMTEL et à la mise en œuvre du projet sur l'infrastructure régionale en matière d'informations, qui sera raccordé au réseau COMTEL, permettra d'assurer une harmonisation effective entre le COMTEL et le projet relatif à l'infrastructure régionale en matière d'information²¹.

c) Secteur des transports

La liste des projets du Plan d'action à court terme concernant les transports est la plus longue des projets concernant l'Afrique australe dont la CDAA est responsable au premier chef. Il convient toutefois de noter qu'une grande majorité de ces projets concerne la facilitation plutôt que la construction d'installations. Ceci aide à expliquer le rôle du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), qui justifie sa participation à ces projets sur la base de ces seuls éléments.

Parmi les projets entrepris avec un certain sérieux en Afrique australe (bien qu'au coup par coup, ce qui dissimule parfois les relations avec le Plan d'action à court terme), on trouve le projet relatif à l'appui institutionnel en matière de concessions concernant les voies ferrées. Ce projet, bien qu'il ne prévoit pas directement la participation d'organismes du secteur privé, vise particulièrement à appuyer une participation accrue du secteur privé dans les transports régionaux. Aussi, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe a tenu des réunions avec les parties prenantes s'intéressant aux voies ferrées pour essayer d'améliorer le processus d'octroi des concessions dans la région. Des concessions ont été octroyées ces dernières années s'agissant de nombreuses lignes ferroviaires importantes de la région, en particulier en Zambie, au Zimbabwe, au Botswana et au Mozambique. Ces voies ferrées peuvent être considérées comme des artères sociales et commerciales essentielles, dans le cadre desquelles le secteur privé joue un rôle fondamental pour fournir des transports efficaces aux fins de l'intégration et du développement régionaux.

Lorsqu'on étudie les projets relatifs à l'infrastructure en Afrique australe, il est utile de constater que certains projets réalisés ces dernières années, qui ne sont pas au nombre des projets prioritaires du NEPAD, concernent souvent le NEPAD. La plupart de ces projets ont trait au Mozambique et sont liés au transport. Ils constituent d'excellents exemples de ce qui peut être fait pour fournir des infrastructures importantes déterminantes pour l'intégration régionale en Afrique australe, en partenariat avec le secteur privé.

Les initiatives relatives au couloir de Maputo (et aux installations portuaires de Maputo, au couloir de Beira et au couloir de Sena qui y est relié, ainsi qu'au couloir de Nacala, sont au nombre des importantes initiatives d'aménagement du territoire de la

²¹ Entretiens avec M. Amos Marawa, Directeur, Développement des infrastructures, secrétariat du COMESA; M. Gilbert Maeti, Économiste hors classe, spécialisé dans les transports, secrétariat du COMESA et M. Abu Dafalla, spécialiste des télécommunications, secrétariat du COMESA, les 16, 17 et 18 novembre 2004.

CDAAs qui ont débuté au cours du siècle dernier et ont jeté les bases essentielles de l'intégration et du développement régional de l'Afrique australe.

Il convient de faire état en particulier de la restructuration, ces dernières années, de la société publique Mozambique Ports and Railway Company (CFM) qui peut être considérée comme un exemple classique pour d'autres pays d'Afrique. C'est un cas de restructuration efficace d'une entreprise publique, et de création conjointe de partenariats entre le secteur public et le secteur privé, qui ont eu pour résultat la construction d'infrastructures efficaces et bien gérées. Depuis 1995, la CFM a mis en œuvre des projets de grande envergure, concernant en particulier la restructuration de ses intérêts et l'association d'organismes privés, la rationalisation constructive de sa main-d'œuvre, et l'obtention d'un appui des pouvoirs publics et de la Banque mondiale. Dans le cadre de sa restructuration, la CFM a loué à bail des éléments essentiels d'infrastructure à des intérêts du secteur privé, ces derniers réalisant des travaux de modernisation et de construction et exploitant des projets pendant des délais fixés, conjointement avec les organismes publics. Ainsi, la CFM a loué à bail la voie ferrée Ressano Garcia d'une longueur de 88 kms, reliant Maputo à la frontière sud-africaine, la voie ferrée Sena de 600 kms de long reliant Beira et le riche gisement de charbon de Moatize en direction des frontières avec la Zambie et le Malawi, et l'exploitation du port de Maputo.

La Maputo Corridor Company a été conçue sur la base d'un partenariat entre les secteurs public et privé en vue de superviser la construction et l'exploitation d'un couloir modernisé pour les transports par route et par rail, entre le port de Maputo et la zone de Johannesburg/Pretoria en Afrique du Sud, en tant qu'élément essentiel du couloir de Maputo. Le couloir de Maputo a été l'une des Initiatives d'aménagement du territoire les plus réussies entreprises par la CDAAs, avec un appui de la Development Bank ou Southern Africa (DBSA), la plupart de ces initiatives concernant la création de couloirs de transport. La Maputo Corridor Company s'est révélée extrêmement efficace et a été la première à utiliser de nombreuses méthodes²².

Dans le cadre de l'initiative d'aménagement du territoire du couloir de Maputo, des concessionnaires exploitent les systèmes de péages routiers dans le couloir, tels que Trans African Concessions (TRAC) qui exploite le tronçon Johannesburg-Witbank de la route. Des sections de la liaison ferroviaire du Corridor sont également exploitées sur la base de partenariats entre les secteurs public et privé. En conséquence du programme de crédit-bail de la CFM, dans le cadre duquel la portion Mozambicaine de la voie ferrée reliant Maputo à la frontière sud-africaine a fait l'objet d'une concession, le Maputo Port Terminal Operator (MIPS) et la Maputo Port Development Company (MPDC) fonctionnent sur une base commerciale efficace et Maputo est devenu un port de choix pour les échanges en provenance ou à destination de l'arrière pays sud-africain et du Swaziland. La Maputo Corridor Logistics Initiative (MCLI) est un exemple de nouveau mode de partenariat entre le secteur privé et le secteur public, associant la Trans African Concessions et le Maputo Port Terminal Operator. Il s'agit d'une initiative à but non lucratif qui vise à améliorer les opérations et à éliminer la corruption le long des frontières du couloir, pour faciliter les échanges et ouvrir ainsi la voie au développement économique de la région.

²² Entretien tenu avec des fonctionnaires du couloir en 2001 et 2002 ainsi qu'avec M. Paulo Zucula, Directeur des projets d'aménagement du territoire de la Development Bank of Southern Africa en 2002.

Quelques observations

Il ressort de tout examen de la participation du secteur privé aux projets prioritaires du NEPAD en Afrique australe qu'il reste encore beaucoup à faire. La plupart des projets prioritaires concernant l'infrastructure, il n'est pas possible de les réaliser dans de brefs délais, eu égard l'ampleur de nombreux projets faisant partie du Plan d'action à court terme. Les progrès considérables réalisés par le secrétariat du NEPAD, les communautés économiques régionales et la Development Bank of Southern Africa contribueront à l'accroissement de la participation du secteur privé.

On a pu constater une participation considérable du secteur privé dans certains projets d'infrastructures concernant les techniques de l'information et des communications, gérés par la Commission cyberAfrique. L'une des raisons réside dans le fait que la Commission cyberAfrique est structurée efficacement, de manière à faciliter la participation du secteur privé. Du fait de la taille plus réduite des projets, il est plus facile au secteur privé de déterminer des moyens de participation et de faire des bénéfices. Les projets COMTEL et SRII du Plan d'action à court terme partagent nombre de caractéristiques avec les projets relatifs aux techniques de l'information et des communications cyberAfrique et il en va de même pour le projet relatif au gazoduc entre le Mozambique et Afrique du Sud.

On tend de plus en plus à associer des compagnies ayant leur siège en Afrique ou en Afrique du Sud aux projets. Une grande partie des études consultatives de préféabilité reflètent cette tendance. On peut en voir un exemple dans le fait que la Banque africaine de développement a octroyé un contrat fin 2004 à une société d'ingénierie sud-africaine, Africon, en vue d'enquêter sur l'état d'avancement de projets du Plan d'action à court terme.

Mobilisation des ressources

En Afrique, l'un des plus grands défis en matière de mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique concerne la mobilisation des ressources, qui touche des projets réalisés par les entreprises publiques aussi bien que par le secteur privé et des partenariats secteur public-secteur privé. Les capitaux d'investissement aux fins du développement du secteur privé et du développement économique font cruellement défaut.

La mobilisation des investissements étrangers directs fait autant problème que celle des capitaux locaux, bien que l'Afrique enregistre le taux de rentabilité le plus élevé dans le monde. Par ailleurs, les risques liés à l'obtention de tels résultats en cas de succès sont illustrés par le fait que l'Afrique enregistre également le taux le plus élevé d'exode des capitaux nationaux au monde, soit environ 39 %. Ces problèmes de mobilisation de ressources empêchent l'Afrique de faire en sorte que la conjoncture soit davantage propice aux affaires et de relever les défis de manière soutenue²³.

Dans ces circonstances, l'injection de stimulants du secteur privé revêt une importance critique pour l'amélioration des investissements et des échanges commerciaux ainsi que pour l'obtention d'une masse critique viable s'agissant de la croissance et des activités du secteur privé. La région l'Afrique australe peut apporter une contribution importante à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique en tirant parti des caractéristiques intéressantes de

²³ Le rapport sur le *Développement dans le monde 2005* de la Banque mondiale s'est axé sur la nécessité d'améliorer la situation dans investissements dans les pays en développement et souligne à nouveau le rôle fondamental de l'investissement privé en tant que moteur de la croissance et d'atténuation de la pauvreté. New York, Oxford University Press, 2004.

l'économie sud-africaine, qui est dotée d'un marché des capitaux bien développé et des possibilités offertes par la zone économique de l'Union douanière de l'Afrique australe (SACU). Cette région est donc en passe de se situer au-dessus de la moyenne de l'Afrique subsaharienne en matière d'épargne et d'investissements nationaux.

Mobilisation des ressources et mise en œuvre du NEPAD

Le rôle du marché des capitaux a été plutôt limité dans les projets prioritaires du NEPAD réalisés en Afrique australe²⁴. Les projets entrant dans le cadre du Plan d'action à court terme et concernant les concessions relatives aux voies ferrées envisageaient la protection offerte par les modalités construction-exploitation et transfert d'une part et construction-propriété et exploitation de l'autre. Ces méthodes de mobilisation des ressources n'ont pas été utilisées pour les projets prioritaires du NEPAD en Afrique australe. L'assistance sous forme de dons a servi largement à aider à établir des études de faisabilité et de préfaisabilité, dans l'objectif de faciliter la participation future du secteur privé à des projets d'infrastructure relevant ou non du Plan d'action à court terme.

Les principales sources de financement dans le cadre de prêts continuent à être la Banque africaine de développement, la Development Bank of Southern Africa et le groupe de la Banque mondiale. La Industrial Development Corporation, dont le siège est en Afrique du Sud est, à l'instar de la DBSA, une entité régionale fournissant des ressources en faveur de projets du NEPAD. Il convient de se rappeler que ces ressources financières contribuent à déclencher des flux de ressources du secteur privé, comme c'est le cas dans le cadre du projet Mozambique/Afrique du Sud relatif au gaz naturel. Dans le cadre d'un récent exemple d'appui international en faveur du NEPAD, l'Agence française de développement et la Development Bank of Southern Africa ont constitué un mécanisme d'élaboration des projets d'infrastructure, doté d'un budget de 25 millions de rand sud-africains en 2003. Ce mécanisme fournit des ressources à des projets d'infrastructure satisfaisant aux critères du NEPAD et dont la mise en œuvre est proche. Des études de faisabilité et de préfaisabilité réalisées au moyen des ressources disponibles contribuent aux progrès des projets et encouragent la participation éventuelle du secteur privé. L'allocation annuelle du fonds a été utilisée en 2004 et il devrait en être de même en 2005. Ces fonds peuvent être utilisés dans toutes régions de l'Afrique et les entreprises publiques de l'Afrique australe y recourent largement. Ces fonds ont notamment été employés pour le projet de Système de câble sous-marin pour l'Afrique de l'Est (EASSy) du Plan d'action à court terme. Ce fonds est analogue au Mécanisme de financement de la préparation de projets d'infrastructure patronné par le Canada et géré par la Banque africaine de développement à Tunis. Ce dernier fonds a un plafond de 500 000 dollars des États-Unis, celui du fonds DBSA/AFD étant de 300 000 dollars des États-Unis²⁵.

Constitution de partenariats aux fins de la mise en œuvre de programmes et de projets

Le NEPAD prévoit qu'on recourra à toute une gamme de partenariats entre diverses parties prenantes, y compris le secteur privé, en vue de la réalisation de programmes sous son égide. Dans ce contexte, on a constaté que des partenariats secteur public-secteur privé peuvent aider à fournir et coordonner les ressources nécessaires et se prêtent particulièrement à l'exécution d'un programme comme le NEPAD. On peut considérer que le réseau de coopération interactive entre les entités publiques africaines, allant des communautés économiques régionales à l'Union africaine, englobe une série de

²⁴ Entretien à la Division des infrastructures du secrétariat du NEPAD, 24 janvier 2004.

²⁵ Entretien avec Mme I. Weerlink, Directrice de projets, DBSA, 11 novembre 2004 et M. Piet Viljoen, Division des partenariats en Afrique, DBSA, 25 janvier 2005.

partenariats aux fins de la mise en œuvre du NEPAD et de ses priorités; toutefois ce sont les partenariats qui permettent la participation du secteur privé à la mise en œuvre du NEPAD qui font l'objet principal de la présente étude.

Outre les organismes nationaux, les communautés économiques régionales sont les premières responsables de la mise en œuvre du NEPAD et de la mobilisation du secteur privé en tant que partenaires. Malheureusement, ce processus est entravé essentiellement par le manque de ressources, conjointement aux contraintes notées précédemment. Les conséquences de cet état de choses sur l'établissement de circuits de communication efficaces entre le secteur privé et le NEPAD se fait sentir même en Afrique australe, qui dispose de moyens généralement supérieurs au reste de l'Afrique.

Les divers modes de contact avec le secteur privé mis au point par la Communauté de développement de l'Afrique australe et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe illustrent la mobilisation du secteur privé en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Les résultats obtenus dans le cadre des projets COMTEL et SRII démontrent comment les activités de la CDAA et du COMESA ont facilité l'instauration de nouveaux partenariats avec les organismes paraétatiques et que ces partenariats s'intensifieront de sorte que le secteur privé y joue un rôle essentiel. La même constatation vaut pour la société Westcor à propos du projet relatif au Grand Inga, dont le secrétariat du NEPAD a facilité la mise en place. Le projet de gazoduc entre le Mozambique et l'Afrique australe illustre la création d'une coentreprise associant le secteur privé et le secteur public, fermement enracinée dans le processus du NEPAD et bénéficiant d'un appui de la Banque africaine de développement en qualité de projet du Plan d'action à court terme. La Commission cyberAfrique conçoit son rôle comme celui d'un facilitateur de partenariats, y compris avec le secteur privé, en tant que moteur essentiel pour l'exécution des projets. Les divers projets d'infrastructure réalisés au Mozambique et entrepris avant l'adoption du NEPAD ne relèvent pas du NEPAD à proprement parler. Toutefois, ils sont d'excellents exemples de la constitution de partenariats réussis, une communauté économique régionale jouant un rôle de chef de file à l'appui du NEPAD.

Le processus du NEPAD favorise manifestement les partenariats entre le secteur public et le secteur privé, et l'établissement de partenariats spécifiques est largement tributaire d'organismes comme les communautés économiques régionales et la Commission cyberAfrique. Ces organismes disposent de diverses méthodes permettant d'utiliser des capacités limitées pour faciliter la participation du secteur privé. Cette participation est également fonction du stade de préparation du projet. Le processus du NEPAD réalise néanmoins certains progrès dans la réalisation de ces objectifs.

Instauration d'un milieu porteur

Milieu propice à la mise en œuvre du NEPAD

La mobilisation du secteur privé en faveur de la mise en œuvre du NEPAD ne peut se produire que dans un milieu propice aux affaires et c'est à l'instauration d'un tel milieu qu'on doit s'employer si l'on veut promouvoir les activités de ce secteur. Lorsqu'on examine un environnement propice à la participation du secteur privé à des projets du NEPAD, on peut étudier la dimension macroéconomique ou bien les spécificités de chaque projet, chacun d'entre eux s'inscrivant dans un contexte déterminé. Chacun de ces ensembles de variables est à son tour composé de divers facteurs, allant de la politique et de la gouvernance de l'État à la viabilité sociale et commerciale. Si cette dernière est cruciale pour assurer la participation du secteur privé, tous ces éléments sont reliés au cadre de gouvernance et de politique réglementaire.

Le NEPAD a pris en compte le fait qu'une amélioration de la qualité de la gouvernance aux niveaux politique et économique et dans les milieux d'affaires est fondamentale pour l'amélioration d'un milieu propice aux affaires aux fins de la mise en œuvre du NEPAD. Le NEPAD a constitué le mécanisme africain d'évaluation par les pairs pour traiter de tous ces aspects de la gouvernance. Ceci s'inscrit dans le programme relatif au label de bonne gouvernance des sociétés décerné aux entreprises africaines, qui a débuté sous les auspices du NEPAD en conjonction avec l'African Business Round-table. La réalisation et le maintien de la paix et de la stabilité en Afrique constituent un autre aspect du NEPAD. Ces éléments sont essentiels à l'instauration d'un bon climat pour les affaires et sont liés à la bonne gouvernance. Tous ces aspects du NEPAD contribuent à l'amélioration d'un milieu propice aux affaires.

Le secrétariat du NEPAD se fait le champion d'une facilité visant à encourager les investissements qui, conjointement avec l'African Business Round-table, est appuyée par une myriade d'entités, dont certaines appartiennent au secteur privé. Cette facilité visant à encourager les investissements serait une entité bénéficiant d'un appui énergique du secteur privé africain et international et servirait à améliorer le climat des affaires en Afrique s'agissant d'une large gamme de questions, en particulier en facilitant le cadre réglementaire. Ce mécanisme identifierait les problèmes et permettrait d'apporter des améliorations plus facilement, ce qui rendrait l'Afrique plus intéressante pour les investissements étrangers directs et permettrait de mobiliser les financements nationaux. La mise au point de cette facilité et du réseau de contacts entre les secteurs public et privé qui se constituent déjà autour d'elle pourrait permettre d'améliorer la manière dont le NEPAD pourrait jouer son rôle de facilitateur pour le secteur privé.

Mécanismes permettant d'accroître la participation du secteur privé au NEPAD

Parmi les moyens d'améliorer la participation du secteur privé au NEPAD on trouve au premier chef l'amélioration de l'environnement général pour les affaires. Ceci peut être réalisé en termes généraux ou on peut adopter une méthode spécifique au projet. En deuxième lieu, il importe d'améliorer les moyens d'interaction entre les entités des secteurs privé et public à l'appui des programmes du NEPAD. Un mécanisme tel que la facilité visant à encourager l'investissement permettrait l'instauration d'un milieu propice; toutefois il faudrait mettre en place des filières de communication pour que cette facilité puisse rectifier les problèmes et garantir la permanence des succès, dans le cadre du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs. D'autres mécanismes spécifiques importants concerneraient la facilitation de l'accès aux capitaux à risque et les garanties pour les investissements réalisés. Il est particulièrement nécessaire d'accroître l'effectif du secrétariat du NEPAD chargé de s'occuper du secteur privé. Il faut également que les administrations nationales disposent de fonctionnaires facilitant l'accès aux projets prioritaires du NEPAD. À tous ces niveaux, il conviendrait d'accroître la coordination et la précision afin de faciliter les rapports avec le secteur privé.

Il convient de fournir au secteur privé davantage de documentation comportant des objectifs commerciaux, pour l'encourager à participer à la mise en œuvre du NEPAD. Il faudra donc lui communiquer des documents concernant certains projets, dans lesquels on démontrera que ces projets sont propices aux affaires, ainsi que des propositions spécifiques sur les mesures à prendre à l'étape suivante et les actions à prendre par toutes les parties intéressées. Il faudra disposer d'un nouveau mécanisme pour examiner tous ces documents et les utiliser dans le cadre d'une liaison permanente avec le secteur privé et avec tous les organismes publics participant au processus du NEPAD. Ce mécanisme pourrait être réparti entre plusieurs organes; mais il serait utile qu'il y ait un chef de file s'agissant des activités concernant les éléments issus de la proposition tendant à créer une facilité visant à encourager les investissements.

S'agissant du secteur privé, on ressent le besoin de mieux structurer les modes de relation avec le NEPAD. À ce titre, on pourrait appuyer diverses activités, dont celles notées précédemment, ainsi que la proposition tendant à créer une facilité visant à encourager les investissements en Afrique, même sur une base spécifique concernant un projet donné.

Dans la mise en œuvre des projets, on pourrait s'inspirer utilement du modèle de la Commission cyberAfrique pour divers projets et secteurs. Dans ce cas, diverses structures du type société de l'information pour le développement de l'Afrique pourraient permettre la participation du secteur privé à l'avantage mutuel. Les objectifs fixés devraient être des projets de petite taille, facilement identifiables, comme par exemple des écoles en ligne et leur réalisation pourrait bénéficier de l'appui des mécanismes précités.

Appui international

L'appui international est essentiel pour la promotion de la croissance et des activités du secteur privé en Afrique. L'économie mondiale permet aux entreprises africaines qui pâtiennent de l'insuffisance des marchés, du manque de capacités et du manque de ressources financières de ne pas rester isolées. Une présence accrue d'entreprises internationales en Afrique, en particulier si elle s'accompagne de partenariats avec les entreprises locales dans le cadre de coentreprises propres à renforcer les capacités, est un élément essentiel de la mise en œuvre du NEPAD. L'appui politique international renforce les conditions du succès du NEPAD non seulement pour ce qui est des partenariats, y compris un appui accru aux activités commerciales mais aussi des partenariats internationaux du monde des affaires avec l'Afrique.

La plupart de l'appui international à l'Afrique tente actuellement de se conformer aux objectifs et aux critères du NEPAD, le Plan d'action G8-Afrique adopté en 2002 ouvrant la voie à un appui actif à des secteurs essentiels du NEPAD. Le Forum du Partenariat pour l'Afrique, qui regroupe des États du G8 et onze autres pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques dans un dialogue avec l'Afrique, a accordé de l'importance au développement du secteur privé, en tant que priorité essentielle en vue de l'appui des partenaires internationaux au NEPAD. La Commission du Royaume-Uni pour l'Afrique, la plus récente d'une gamme d'initiatives internationales visant à appuyer le NEPAD, met l'accent sur les activités du secteur privé et appuie de nouvelles initiatives visant à alléger le fardeau de la dette pour l'Afrique, à mobiliser de nouveaux capitaux aux fins du développement et à promouvoir une facilité tendant à encourager les investissements.

Divers organismes internationaux, en particulier des banques de développement telles que le Groupe de la Banque mondiale fournissent un appui direct pour permettre au secteur privé de participer au NEPAD. Il convient de noter particulièrement le programme d'appui au NEPAD de l'OCDE, qui vise à améliorer les capacités en Afrique en mettant particulièrement l'accent sur l'instauration d'un milieu davantage propice aux affaires.

Le Commonwealth Business Council (CBC) est un partisan énergique des activités du secteur privé en faveur du NEPAD et l'un des premiers à avoir lancé la facilité tendant à encourager les investissements. Le CBC est conscient de la nécessité de développer les capacités du secteur privé et du fait qu'il s'agit d'un défi considérable à relever en Afrique, reconnaît que le déficit d'infrastructures de l'Afrique est fondamental et entrave le bon exercice des forces du marché et qu'il importe de procéder à une importante injection de capitaux publics à des conditions de faveur et à long terme pour donner un

coup de fouet aux partenariats entre le secteur public et le secteur privé et réduire les risques pour le capital privé²⁶.

La British African Business Association (BABA) est l'un des mécanismes grâce auxquels le secteur privé britannique peut collaborer avec le NEPAD; le secteur privé français dispose du Conseil français des investisseurs en Afrique (CIAN) comme mécanisme structuré. Le CIAN préconise un cadre plus institutionnel s'agissant des relations entre le secteur privé et le secteur public africains. Il considère que le principal rôle du NEPAD à l'heure actuelle concerne la bonne gouvernance, les organismes nationaux et régionaux étant responsables des projets. Le CIAN souhaiterait que des organismes de développement tels que la Banque mondiale entretiennent de meilleures relations avec le secteur privé et le NEPAD pour devenir une version africaine de l'OCDE et faciliter à ce titre les relations entre toutes les parties prenantes²⁷.

La Afrika Verein, association de sociétés allemandes opérant en Afrique, ayant son siège à Hambourg, et le Corporate Council on Africa (CCA) des États-Unis d'Amérique essaient de même de faire en sorte que le NEPAD coopère avec des partenaires africains. Toutefois, il est souvent difficile à ces deux organismes d'identifier des projets et de trouver des canaux permettant d'associer les pouvoirs publics. L'Union européenne, en dépit de la multitude de projets qu'elle patronne, n'a pas pu être aussi active qu'elle l'aurait souhaité s'agissant de l'appui du secteur privé au NEPAD en dépit de faits nouveaux, tels que l'adoption de nouveaux crédits budgétaires destinés aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique aux fins de l'appui du développement du secteur privé. Les activités d'organismes ayant leur siège à Bruxelles, financés par le Fonds européen de développement et opérant dans le contexte UE-ACP, tels que le Centre de développement des entreprises et Pro-Invest présentent des possibilités considérables d'amélioration de la mobilisation des forces du secteur privé dans le contexte du NEPAD. On peut noter par exemple que Pro-Invest est déjà un allié essentiel du Forum des entreprises de la CDAA et du Conseil des entreprises du COMESA. Le Japon, bien que ne disposant pas d'entités du secteur privé comme la Afrika Verein, le CCA, le CIAN, ou la BABA, a appuyé les programmes visant à renforcer le commerce et les investissements africains. Les initiatives du Japon n'ont ciblé aucun projet et n'ont pas encore donné de résultats s'agissant de la mobilisation du secteur privé.

Enseignements

Un programme plus sophistiqué et mieux structuré du NEPAD concernant le secteur privé permettrait de résoudre les problèmes liés à l'amélioration de la participation du secteur privé au NEPAD en vue de sa mise en œuvre. Des canaux bien établis et précis d'interaction sont nécessaires à tous les niveaux. Il semble particulièrement indispensable de se concentrer sur des objectifs spécifiques plutôt que généraux et de définir des stratégies en vue de créer des organismes susceptibles de stimuler chaque projet. Des représentants du secteur privé siègeraient à ces organismes en tant que partenaires stratégiques essentiels, de concert avec des représentants du secteur public.

Pour améliorer la participation du secteur privé à la mise en œuvre du NEPAD, il convient de renforcer le rôle et les capacités des communautés économiques régionales, dans le cadre d'une meilleure structuration de l'administration et des relations. Au cours de cette restructuration, il serait nécessaire d'améliorer les bases de données, qui aideraient les communautés économiques régionales à disposer de meilleurs moyens d'évaluer l'état d'avancement des divers projets et de connaître les entités du secteur

²⁶ Entretien avec M. Stephen Godfrey, Directeur de la recherche du CBC, juin 2005 et correspondance de ce dernier datée du 7 février 2005.

²⁷ Correspondance avec M. Henry Castelnau, représentant du CIAN en Afrique australe, 28 janvier 2005.

privé compétentes, dont les associations professionnelles, les fournisseurs de services et les organismes d'appui.

Il est également nécessaire d'améliorer l'analyse de questions concernant la mise en œuvre des projets, y compris le rôle des parties prenantes et la coordination entre le secteur public et le secteur privé. Il convient d'identifier les problèmes qui se posent de manière à améliorer les résultats et notamment de déterminer l'origine des ressources, le rôle des diverses parties prenantes et les solutions éventuelles. Il faut également être en mesure - ce qui n'est pas le cas actuellement - d'utiliser ces données pour pouvoir mettre au point des mécanismes permettant d'associer toutes les parties prenantes à des activités visant la mise en œuvre des projets et d'éliminer les facteurs entravant cette mise en œuvre pour instaurer un milieu porteur.

IV. Afrique de l'Est

Introduction

Le présent chapitre est axé sur la contribution du secteur privé à la mise en œuvre de projets régionaux du NEPAD en Afrique de l'Est. Il comporte une analyse des progrès et des obstacles s'agissant de la participation du secteur privé aux projets régionaux du NEPAD, en particulier les projets visant à combler les carences en matière d'infrastructure et la fracture numérique. Ces projets d'infrastructure concernent les routes, les voies ferrées, les aéroports, les ports maritimes, les chemins de fer, les voies navigables, l'énergie, les communications, etc.

Le présent chapitre traite essentiellement de trois pays de l'Afrique de l'Est, à savoir le Kenya, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie et comporte des références générales à d'autres pays de la région. L'économie de ces pays est étroitement liée dans le cadre d'une union douanière entrée en vigueur le 1er janvier 2005, dans le cadre de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE). En outre, ces pays possèdent conjointement la Banque de développement de l'Afrique de l'Est (BDAE) qui fait office de mécanisme de financement de projets régionaux ou nationaux. Ce mode d'intégration tout-à-fait particulier fournit un cadre efficace pour la mise en œuvre de projets prioritaires régionaux du NEPAD.

Les communautés économiques régionales centralisent sur le plan régional la coordination et la facilitation des activités régionales du NEPAD. Aux termes du communiqué d'Abuja publié le 30 octobre 2003, les plus hauts fonctionnaires des neuf communautés régionales de l'Afrique et le secrétariat du NEPAD, conjointement avec 14 autres organismes régionaux et internationaux participant au NEPAD ont stipulé que tous les projets régionaux du NEPAD feraient partie intégrante des programmes des communautés économiques régionales intéressées. Les dirigeants des communautés économiques régionales ont également reconnu que le secteur privé de l'Afrique et les entreprises amies avaient un rôle critique à jouer dans la réalisation de programmes dans le cadre du NEPAD et ont demandé au NEPAD, aux communautés économiques régionales et aux gouvernements de faire appel aux ressources financières, techniques et humaines de ces organismes. Deux des trois pays d'Afrique de l'Est précités, à savoir le Kenya et l'Ouganda sont membres de la Communauté d'Afrique de l'Est, du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) ainsi que de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) mais ils ne sont pas membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe. La République-Unie de Tanzanie est membre de la CAE et de la CDAA, mais pas du COMESA ou de l'IGAD. C'est donc la CAE qui est responsable de la facilitation et de la coordination des projets du NEPAD concernant la région de l'Afrique de l'Est.

La première tâche des pays d'Afrique de l'Est a été d'arrêter une liste de projets régionaux, lors d'une réunion au sommet. Le premier Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays d'Afrique de l'Est consacré au NEPAD s'est tenu à Nairobi en juin 2002, mais n'a approuvé aucune liste de projets. Un deuxième sommet de suivi a eu lieu à Nairobi le 29 octobre 2003. Y ont participé les dirigeants de neuf pays ainsi que des représentants du COMESA, de la CAE, de l'IGAD et du secrétariat du NEPAD. Les participants au Sommet ont échangé des vues sur les questions concernant l'identification et le choix de programmes et de projets prioritaires du NEPAD pour la région de l'Afrique de l'Est, arrêté un mécanisme de coordination pour la région et fait en sorte de promouvoir la participation du secteur privé à la réalisation de projets du NEPAD. Les participants au Sommet ont reconnu l'importance du secteur privé dans le programme de développement général de l'Afrique et mis l'accent sur la contribution considérable que ce secteur pourrait apporter à la mise en œuvre des projets et programmes régionaux du NEPAD. Ils ont défini les projets prioritaires régionaux du NEPAD qui seraient réalisés

de manière accélérée et approuvé la création d'un bureau régional du NEPAD à Nairobi, pour faciliter l'exécution des projets régionaux du NEPAD.

Afrique de l'Est : le secteur privé et le NEPAD

L'Afrique de l'Est a une longue histoire de projets régionaux communs concernant les infrastructures sociales et physiques, auxquels le secteur privé a participé à des niveaux divers, qui précède l'indépendance. Ces structures ont compris un réseau de télécommunications unique, une infrastructure ferroviaire unique, une autorité portuaire conjointe, une compagnie aérienne unique et une gamme d'autres services communs. Les trois pays étaient sur le point de parvenir à un marché commun complet et à devenir à l'époque la première région intégrée du monde lorsque la CEA s'est effondrée en 1977, après 30 ans d'existence.

La revitalisation de la CEA en 1999 et la mise au point du Plan d'action à court terme du NEPAD alors que la situation en matière d'investissement s'améliorait en Afrique de l'Est ont donné à cette région un nouveau départ et stimulé les projets régionaux sur la base d'un rôle accru du secteur privé. À l'heure actuelle, le secteur privé joue un rôle dominant dans les économies des pays d'Afrique de l'Est s'agissant des programmes prioritaires du NEPAD.

Aux termes des articles 127 à 129 du Traité portant création de la Communauté d'Afrique de l'Est, les États membres s'engagent à un régime de coopération qui fera du secteur privé le moteur de l'intégration et du développement au niveau régional. Ces articles comportent une disposition sur la coopération et le développement du secteur privé, la coopération en matière d'investissement et de développement industriel, le développement commun d'une infrastructure et des services, l'adoption de politiques coordonnées, harmonisées et complémentaires sur les routes, les voies ferrées, les liaisons aériennes, le secteur maritime et les voies navigables intérieures etc., la coopération monétaire et financière, l'agriculture et la sécurité alimentaire, les services sanitaires et sociaux, la liberté de mouvement des personnes, de la main-d'œuvre et des services et le droit à fixer sa résidence. Ainsi, des articles spécifiques du Traité portant création de la CAE ont établi les fondements de politiques communes en matière d'investissement dans la région.

Dans le cadre de l'application de l'article relatif au secteur privé, la CAE a réalisé une importante étude sur la Stratégie de développement du secteur privé de la CAE en 2003²⁸ qui énonçait les perspectives concernant le rôle du secteur privé dans les économies d'Afrique de l'Est. Cette étude reconnaissait que la participation du secteur privé à la réalisation des projets prioritaires du NEPAD concernant l'Afrique de l'Est aide celui-ci à être le moteur de l'intégration régionale et qu'il était nécessaire d'exécuter des projets en vue d'atteindre les objectifs en matière d'intégration; elle constatait toutefois qu'il était crucial d'instaurer un environnement propice dans les pays et dans la région dans son ensemble pour que ces deux objectifs soient atteints.

L'Afrique de l'Est, à l'instar de la plupart des autres régions, est dotée de régimes d'investissement nationaux et non régionaux. Il en résulte que, mis à part les projets pour lesquels deux ou trois gouvernements font appel directement au secteur privé, il n'existe pas de cadre juridique concernant la réalisation d'un projet du NEPAD en Afrique de l'Est par le seul secteur privé.

²⁸ Communauté d'Afrique de l'Est, *Private Sector Development Strategy*, vol. 1 : Rapport principal (Arusha, février 2003).

Participation du secteur privé aux programmes régionaux du NEPAD

Les statistiques relatives à la Stratégie de développement du secteur privé de la CAE en 2003 montrent que la part du secteur privé en Afrique de l'Est est de près de 99 % dans l'agriculture, d'environ 80 % dans les industries extractives et de près de 40 % dans l'électricité.

S'agissant de la participation du secteur privé aux projets du Plan d'action à court terme du NEPAD, un certain nombre de projets, sur les 52 retenus, concernaient l'Afrique de l'Est. Toutefois, le second Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays d'Afrique de l'Est tenu à Nairobi le 29 octobre 2003, est convenu d'une liste légèrement modifiée de projets à réaliser rapidement dans la région (voir tableau 3). Le secteur privé participe déjà à certains de ces projets. Conformément à la politique régionale, il participera à tous les projets régionaux du Plan d'action à court terme du NEPAD énoncés dans le tableau.

Au nombre des autres projets relatifs à l'Afrique de l'Est inclus dans le Plan d'action à court terme du NEPAD, on trouve le couloir routier Mombasa-Nairobi-Addis-Abeba; la route République-Unie de Tanzanie/Kenya-Arusha-Namanga-Athi; le raccordement du réseau électrique des pays des lacs du Nil; la voie ferrée Rwanda-République-Unie de Tanzanie-Kigali-Isaka; l'étude relative à une liaison routière République-Unie de Tanzanie-Kenya; un projet relatif à l'appui aux cours d'eau partagés des pays de la CDAA; le raccordement des réseaux Mozambique-République-Unie de Tanzanie-Kenya; et la création de centres d'excellence pour améliorer la production alimentaire et la nutrition.

Plusieurs des projets régionaux précités du NEPAD en sont au tout premier stade de l'établissement d'études de faisabilité. Au moins trois projets spécifiques d'infrastructures associant le secteur privé sont déjà à un stade d'avancement substantiel.

Nature et domaine de la participation du secteur privé aux projets prioritaires du NEPAD

Types de projets régionaux du NEPAD auxquels le secteur privé participe

Tableau 3. Plan d'action à court terme du NEPAD concernant les projets régionaux en Afrique de l'Est

<i>Programme/projet</i>	<i>Secteur</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Mesures prises</i>
Programme de promotion de la paix et de la sécurité	Gouvernance	Continental	Programme permanent
Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique	Agriculture	Régional	Exécution régionale Plan au stade de la conception détaillée et de l'étude de faisabilité
Accès et raccordement			
• Couloir 1 : Mombasa-Malaba-Katuna-Kigali-Bujumbura	Route	Régional	Aucune
• Couloir 2 : Dar es-Salaam-Masaka	Route	Régional	Aucune
• Couloir 3 : Biharamulo-Lodwar-Lokichogio	Route	Régional	Stade de la conception détaillée et de l'étude de faisabilité
• Couloir 4 : Nyakanazi-Tunduma	Route	Régional	Stade de la conception détaillée et de l'étude de faisabilité
• Couloir 5 : Tunduma-Arusha-Nairobi-Moyale	Route	Régional	Aucune

<i>Programme/projet</i>	<i>Secteur</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Mesures prises</i>
• Couloirs routiers reliant le Soudan, l'Éthiopie, l'Érythrée et Djibouti	Route	Régional	Aucune
• Gedarif-Gallabal-Gondar-Addis Abeba	Route	Régional	Aucune
• Gedarif-Humera-Gondai-Barentu	Route	Régional	Stade de l'exécution
• Projet relatif à un câble sous-marin à fibre optique pour l'Afrique de l'Est, avec raccordement au continent, y compris aux pays sans littoral	Techniques de l'information et des communications	Régional	Aucune
• Projet de prolongation de l'oléoduc de Mabala à Bujumbura	Énergie	Régional	Stade de l'exécution
• Oléoduc Kenya-Ouganda	Énergie	Régional	Stade de l'étude de faisabilité
• Raccordement Zambie-République-Unie de Tanzanie-Kenya	Énergie	National	Programme permanent

Source : Communiqué du Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays d'Afrique de l'Est consacré au NEPAD, 29 octobre 2003, Nairobi.

Seuls deux projets régionaux du NEPAD concernant l'énergie en Afrique de l'Est et un projet concernant les techniques de l'information et des communications sont en cours d'exécution, avec la participation du secteur privé. Ce processus en est à ses débuts et il est difficile d'évaluer de façon réaliste les perspectives de bonne exécution de ces projets. Les projets sont décrits ci-après :

i) Prolongation de l'oléoduc Kenya-Ouganda

Cet oléoduc est construit sur la base d'un partenariat secteur public-secteur privé, pour un coût total de 140 millions de dollars des États-Unis. Environ 60 % du coût total du projet seront financés au moyen d'un prêt consenti par un consortium qui devrait comprendre la Banque de développement de l'Afrique de l'Est, 40 % étant versés au titre de participation par des partenaires au projet. On prévoit actuellement que les partenaires du secteur privé détiendront 51 % des parts, le restant étant conservé par des organismes publics.

La construction de l'oléoduc Kenya-Ouganda incombe à un Comité mixte de coordination de la mise en œuvre composé de représentants du Kenya et de l'Ouganda. Ce comité s'est déjà acquitté de sa tâche initiale, à savoir identifier des partenaires du secteur privé au moyen d'appels d'offres. Un appel d'offres invitant les entreprises à faire connaître leur intérêt au projet a été présenté en mai 2004 et fermé en juillet 2004. Vingt-trois candidatures au total ont été reçues et le comité a préqualifié 12 consortiums ou entreprises qui doivent présenter des propositions ou des devis détaillés pour le projet. Il convient de noter, s'agissant de la mise en œuvre du projet régional du NEPAD au Kenya et en Ouganda, le caractère intersectoriel du mécanisme d'exécution du projet. En effet, la réalisation de ce projet implique au Kenya quatre ministères différents (finances, énergie, justice et affaires étrangères, en plus de deux entreprises publiques, à savoir l'organisme chargé de l'environnement et l'entreprise chargée de l'oléoduc) alors qu'il implique en Ouganda trois ministères (finances, énergie et justice) et l'organisme public compétent en matière d'environnement.

ii) Raccordement des réseaux électriques entre la Zambie, la République-Unie de Tanzanie et le Kenya

Le projet précité relève de la CDAA (étant donné que la République-Unie de Tanzanie est membre de la Communauté) et est relié à la Communauté d'Afrique de l'Est (dont la République-Unie de Tanzanie et le Kenya sont membres).

Il concerne la transmission d'électricité de la Zambie au Kenya, par la République-Unie de Tanzanie. Le montant estimatif des investissements nécessaires s'élève à 305,9 millions de dollars des États-Unis. Ce projet vise à améliorer les raccordements aux fins du transport d'électricité dans la région entre la Zambie, la République-Unie de Tanzanie et le Kenya. Il est prévu de réaliser ce projet en trois phases, chacune d'entre elles faisant actuellement l'objet d'études de faisabilité auxquelles participe le secteur privé. Les phases sont les suivantes :

- Raccordement entre la Zambie (Pensulo) et la République-Unie de Tanzanie (Mbeya), ce qui nécessite de construire 700 kms de lignes électriques. Une étude de faisabilité concernant ce projet a été achevée en 1996 et le mémorandum d'accord a été signé en 1997. En 2002, les États membres sont convenus d'actualiser l'étude de faisabilité, qui se poursuit actuellement. Cette portion du projet est évaluée à 138 millions de dollars des États-Unis.
- Prolongation des lignes électriques entre Mbeya et Arusha (Mbeya étant en République-Unie de Tanzanie, à la frontière avec la Zambie et Arusha étant la cité la plus proche de la frontière avec le Kenya dotée d'une importante infrastructure électrique). Il s'agit de construire 220 kms et lignes électriques pour compléter la ligne de 1 095 kms de long, ce qui facilitera le transport d'électricité de la Zambie au Kenya à travers la République-Unie de Tanzanie. Le coût estimatif de cette partie du projet s'élève à 139 millions de dollars des États-Unis.
- Raccordement entre Arusha et Nairobi, ce qui nécessite de construire des raccordements pour le transport de l'électricité vers Arusha (République-Unie de Tanzanie) et Nairobi (Kenya). Un mémorandum d'accord a été signé en 2001 et un consultant chargé d'effectuer une étude a été recruté. Le coût estimatif de cette partie finale du projet s'élève à 28 millions de dollars des États-Unis.

Système de câble sous-marin pour l'Afrique de l'Est (EASSy)

Ce projet est au nombre des priorités du NEPAD et vise à combler la fracture numérique. L'Afrique de l'Est est l'unique région du continent africain qui ne dispose pas d'un câble sous-marin à fibre optique et des services de communication efficaces qu'il permet. Lors du Sommet des milieux d'affaires d'Afrique de l'Est tenu en novembre 2002 à Nairobi, le Kenya a décidé de créer le système de câble sous-marin pour l'Afrique de l'Est. Ce projet une fois achevé fera date dans l'histoire mondiale des télécommunications car il aura réuni un groupe divers de pays et d'investisseurs pour atteindre un objectif commun, combler la fracture numérique de l'Afrique de manière rentable. Ce projet peut associer le plus grand nombre de pays d'Afrique dans un projet unique (22 au total) ainsi que 15 sociétés de télécommunications d'Afrique de l'Est et cinq compagnies internationales du secteur privé. Il s'agit d'un partenariat secteur public et secteur privé à très grande échelle.

Un certain nombre de compagnie de télécommunications et de réseaux mobiles d'Afrique de l'Est à savoir Telecom Kenya (TK), Uganda Telecom Limited (UTL), MTN et Zanzibar Telecom Ltd (ZANTEL), avec l'assistance d'un groupe d'experts, s'emploient à promouvoir le projet.

Le montant estimatif total des investissements nécessaires à la mise en œuvre du Système de câble sous-marin pour l'Afrique de l'Est s'élève à 200 millions de dollars des

États-Unis. Cet investissement considérable à première vue représente peu de chose au regard des 400 millions de dollars des États-Unis que les trois pays d'Afrique de l'Est paient chaque année pour assurer le relais des appels intracontinentaux par l'Europe. Ce système permettra de réduire très sensiblement ces versements. Toutefois, la considération fondamentale concerne l'expansion des services de télécommunications à des taux réduits, essentielle pour assurer une croissance économique accrue en Afrique de l'Est et faciliter les communications entre celle-ci et le reste du monde.

Une entreprise internationale, AXIOM Consultants, a été recrutée pour effectuer une étude de faisabilité détaillée sur le projet EASSy. Il était entendu que l'étude, qui a débuté à la mi-novembre 2004, devait être achevée en mars 2005. Elle comporte trois volets : viabilité technique, commerciale et financière du projet; étude théorique du système et étude des raccordements terrestres. L'étude de faisabilité du projet vient d'être achevée. Il n'a pas été pris de décision quant au calendrier de mise en œuvre du projet. Toutefois, on escompte que le projet sera pleinement opérationnel en 2007. Les projets déjà approuvés sont examinés par la Banque mondiale, la Development Bank of Southern Africa ou la Banque africaine de développement.

On trouvera au tableau 4 ci-après la liste des projets concernant l'Afrique de l'Est au sujet desquels il a été décidé de procéder à une étude de faisabilité ou dont la Banque mondiale, la Development Bank of Southern Africa ou la Banque africaine de développement envisagent le financement.

Comparaison entre la nature et les domaines de participation des entreprises privées africaines et des entreprises étrangères

On enregistre des différences considérables entre la participation des sociétés privées nationales et les sociétés privées étrangères dans les projets régionaux du NEPAD en Afrique de l'Est. Il est important de constater que sur les 12 firmes/consortiums qui ont été retenus préalablement pour le projet d'oléoduc entre le Kenya et l'Ouganda, huit sont étrangères et quatre sont originaires de l'Afrique de l'Est. Cependant cinq des 15 compagnies qui ont réalisé des activités concernant le projet de système de câble sous-marin pour l'Afrique de l'Est n'appartiennent pas à cette région. En outre, la plupart des entreprises d'Afrique de l'Est sont des entreprises publiques. Les cinq sociétés privées qui ont indiqué qu'elles souhaiteraient investir dans le projet EASSy sont toutes étrangères. C'est également le secteur privé étranger qui a procédé aux études de faisabilité concernant le projet de raccordement entre la Zambie et le Kenya.

Mobilisation des ressources

Un problème fondamental en matière de mise en œuvre des projets régionaux du NEPAD en Afrique de l'Est concerne la mobilisation des ressources et notamment le financement de la participation du secteur privé. Une évaluation approximative fait apparaître qu'il faudrait 4 milliards de dollars des États-Unis pour réaliser tous les projets prioritaires du Plan d'action à court terme du NEPAD concernant l'Afrique de l'Est, à l'exclusion des projets concernant le barrage Inga et le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique.

Au cours d'une enquête menée en Afrique de l'Est et portant sur un échantillon représentatif de 99 entreprises, grandes et petites, appartenant aux principaux secteurs de l'économie régionale, 77 % des entreprises ont indiqué que l'accès inadéquat aux ressources financières constituait l'un des principaux obstacles à la participation du secteur privé à des projets régionaux en Afrique de l'Est. La deuxième entrave, évoquée par 69 % des entreprises concernait le manque de capitaux roulants au niveau de

l'entreprise. Ces données sont tirées du rapport relatif à la Stratégie pour le développement du secteur privé de la Communauté d'Afrique de l'Est.

Dans le cadre d'un effort visant à élargir et à coordonner les opérations de leur secteur financier, les pays d'Afrique de l'Est ont mis au point certains mécanismes de facilitation importants. Ces mécanismes sont les suivants :

- Comité des affaires monétaires d'Afrique de l'Est
- Comité de développement des marchés des capitaux en Afrique de l'Est
- Autorité réglementaire des marchés boursiers des États partenaires d'Afrique de l'Est

En dépit de ces efforts, la capacité du secteur financier en Afrique de l'Est est insuffisante eu égard au financement nécessaire au secteur privé pour mettre en œuvre les projets du NEPAD.

Tableau 4. Projets régionaux en cours d'exécution ou dont la Banque mondiale, la Development Bank of Southern Africa ou la Banque africaine de développement envisagent le financement en Afrique de l'Est

<i>Banque mondiale</i>	<i>DBSA</i>	<i>BAD</i>
<p>Projet relatif au développement du marché de l'énergie en Afrique australe (approbation par le Conseil le 11 novembre 2003) à l'intention de tous les membres du pool énergétique de l'Afrique australe</p> <p><i>Première phase :</i> Octroi de 178,6 millions de dollars É.-U. de crédits dont 177,5 millions de dollars É.-U. à la République démocratique du Congo et (1,1 million de dollars É.-U. à la Zambie (exercice 2004)</p> <p><i>Deuxième phase :</i> Octroi de 62 millions de dollars É.-U. de crédits au Malawi et au Mozambique (exercice 2004)</p> <p><i>Troisième phase :</i> Octroi de 215 millions de dollars É.-U. de crédits à la République démocratique du Congo, à la Zambie et à la République-Unie de Tanzanie (année fiscale 2006)</p> <p>Coût total : 452 millions de dollars É.-U.</p> <p>Projet relatif au gaz régional en Afrique australe (approbation du Conseil : le 20 novembre 2003)</p> <p>Coût total : 721 millions de dollars É.-U.</p> <p>Garantie de la BIRD : 30 millions de dollars É.-U.</p> <p>AMGI : 72 millions de dollars É.-U., participation de la facilité tendant à encourager les investissements : 18,5 millions de dollars É.-U.</p> <p>(La Banque mondiale garantit la participation d'investisseurs privés comme la société SASOL d'Afrique du Sud)</p>	<p>Raccordement Zambie/République-Unie de Tanzanie-Kenya</p> <p>Coût total : 250 millions de dollars É.-U., en cours d'examen par la DBSA; travaux relatifs à l'élaboration du projet financés par la Banque mondiale</p> <p>Agrandissement de la centrale hydroélectrique Inga (RDC et Pool énergétique de l'Afrique australe) (coût total : à déterminer, en cours d'examen à la DBSA)</p> <p>Entretiens entre la DBSA, la Banque mondiale, le SAPP et la Société nationale d'électricité de la République démocratique du Congo concernant les délais et les priorités</p> <p>Construction du réseau ferroviaire des Grands Lacs du COMESA</p> <p>Coût total : 435 millions de dollars É.-U., en cours d'examen à la DBSA (qui a fourni un appui technique pour l'étude de 2001)</p> <p>Corridor routier Mombasa-Mabala-Kafuna au Kenya et en Ouganda</p> <p>Coût total : 235 millions de dollars É.-U., financement à l'examen par la DBSA; l'UE a fait état de son intérêt pour le financement</p> <p>Corridor routier Dal es-Salaam-Isaka Matukula-Masaka en République-Unie de Tanzanie et en Ouganda</p> <p>Coût total : 241 millions de dollars É.-U. (financement en cours d'examen à la DBSA) (l'AID, l'UE, la BAD et DANIDA ont indiqué leur intérêt pour le</p>	<p>Étude relative à une liaison routière République-Unie de Tanzanie-Arusha-Namanga-Fleuve Athi</p> <p>Financement de la BAD : 1,39 million de dollars É.-U.</p> <p>Coût total du projet : 1,47 million de dollars É.-U.</p> <p>Étude relative au raccordement des réseaux électriques du Kenya, du Burundi, du Rwanda et de la République démocratique du Congo</p> <p>Financement de la BAD : 2,96 millions de dollars É.-U., et coût du projet : 3,12 millions de dollars É.-U.</p> <p>Réseau électrique dans les pays bordant les lacs du Nil</p> <p>Étude relative au raccordement : financement de la BAD : 2,86 millions de dollars É.-U.</p> <p>Voie ferroviaire Rwanda-République-Unie de Tanzanie-Kigali-Isaka : Étude de pré faisabilité</p> <p>Projet en cours d'établissement aux fins d'un financement de la BAD</p> <p>Étude relative à une liaison routière République-Unie de Tanzanie-Kenya</p> <p>Projet que la BAD envisage de financer, pour un coût estimatif de 1,48 million</p> <p>Projet de raccordement Zambie-République-Unie de Tanzanie-Kenya</p> <p>En cours d'établissement en vue d'un</p>

<i>Banque mondiale</i>	<i>DBSA</i>	<i>BAD</i>
<p>Appui à la CAE concernant la facilitation des transports et des échanges pour un montant de 60 millions de dollars É.-U. (exercice fiscal 2005)</p> <p>Appui à la CAE : appui accordé au budget de l'Union douanière pour compenser la diminution des recettes</p> <p>Coût estimatif : 160 millions de dollars É.-U. pour le Kenya, 77 millions de dollars É.-U. pour l'Ouganda et 28 millions de dollars É.-U. pour la République-Unie de Tanzanie</p> <p>Projet relatif à la gestion de l'environnement du lac Victoria</p> <p>Coût estimatif : 80 millions de dollars É.-U.</p>	<p>financement)</p> <p>Projet relatif au Système de câble sous-marin à fibre optique pour l'Afrique de l'Est et projet relatif aux réseaux terrestres connexes</p> <p>Coût total : 300 millions de dollars É.-U., à l'exclusion de la construction de station de câble et des services auxiliaires</p> <p>En cours d'examen à la DBSA; certains exploitants nationaux ont déjà signé un mémorandum d'accord</p>	<p>financement par la BAD</p> <p>Coût estimatif total : 111 millions de dollars É.-U.</p> <p>Projet d'appui aux cours d'eau partagés des pays de la CDA</p> <p>En cours d'élaboration en vue d'un financement de la BAD (coût estimatif total : 17,76 millions de dollars É.-U.)</p>

Sources : Résolution du Sommet des pays du G8 tenu à Évian - annexe I section D, et NEPAD. Programme d'action à l'intention de la République-Unie de Tanzanie, Cabinet du Président, mai 2003.

Sources et méthodes de financement des projets régionaux du NEPAD en Afrique de l'Est

Les principales sources de financement des projets régionaux prioritaires en Afrique de l'Est sont les gouvernements des pays d'Afrique de l'Est et les institutions multilatérales (par exemple la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la Development Bank of Southern Africa, la East African Development Bank, des donateurs bilatéraux et des fonds du secteur privé). Les marchés des capitaux en Afrique de l'Est restent à un stade embryonnaire, à l'exception du Kenya.

Le Kenya dispose d'un marché des capitaux relativement développé; mais les marchés des capitaux des deux autres pays en sont à leurs tout débuts pour les motifs ci-après : a) au Kenya, la bourse a été créée en 1954 mais les bourses de l'Ouganda et de la République-Unie de Tanzanie n'ont été ouvertes qu'en 1997 et 1998 respectivement; b) l'établissement de listes croisées des compagnies cotées en bourse est récent et limité; ainsi, une seule compagnie kényane est cotée à la bourse de Dar es-Salaam; c) la participation des investisseurs mondiaux aux marchés des capitaux est limitée, en partie en raison du caractère restrictif de la réglementation; d) il y a peu d'émissions de valeurs sur le marché; et e) les trois marchés des capitaux sont fragmentés, ce qui s'accompagne d'une capacité limitée d'intermédiation s'agissant d'un important financement du secteur privé, ce qui contribue au coût élevé des capitaux.

Le secteur bancaire commercial est essentiellement étranger et ne peut pas consentir des prêts aux fins des projets d'infrastructure à long terme. Ses taux d'intérêt sont nettement supérieurs à 10 %, ce qui est trop élevé pour les projets d'infrastructure. La situation générale en Afrique de l'Est se caractérise d'une part par la petite taille du secteur privé national et sa capacité limitée de créer d'importantes liquidités aux fins du marché des capitaux et de l'autre par le manque d'accès aux moyens de crédits, en particulier du secteur privé national.

Sources multilatérales de financement pour les projets régionaux du NEPAD

Les principales sources de financement multilatéral pour les projets régionaux du NEPAD en Afrique de l'Est sont la Banque mondiale, la Development Bank of Southern Africa et la Banque africaine de développement. Si l'on suppose que tous les engagements de prêts ont été déjà réalisés et que les prêts à l'examen seront consentis

effectivement, la Banque mondiale fournira des crédits se montant à 1,5 milliard de dollars des États-Unis aux projets du NEPAD en Afrique de l'Est. Pour sa part, la DBSA accordera un financement se montant à 1,5 milliard de dollars des États-Unis, à l'exclusion des prêts accordés s'agissant du barrage Inga; la Banque africaine de développement financera les projets à hauteur de 137 millions de dollars des États-Unis. Ces trois organismes réunis fourniront aux projets régionaux prioritaires du NEPAD en Afrique de l'Est un financement se montant à 3,2 milliards de dollars des États-Unis. Il convient de noter que, dans le secteur de l'agriculture, qui n'est pas inclus dans les chiffres précités, il faudrait 4 milliards de dollars des États-Unis jusqu'en 2015 pour l'Afrique tout entière.

Banque de développement de l'Afrique de l'Est

La BDAE joue déjà un rôle important dans le financement de projets à caractère régional en Afrique de l'Est ou de projets régionaux prioritaires du NEPAD. Les prêts totaux consentis par la Banque aux trois pays en 2003 s'élèvent à 51,2 millions de dollars des États-Unis (contre 41,6 millions de dollars des États-Unis en 2002); l'agriculture et la pêche représentent 28 % de ce montant et 21 % ont été affectés à des projets d'infrastructure concernant plus particulièrement les secteurs des transports, des communications et de l'énergie. Il convient de noter que près de 80 % du financement de la Banque a été consacré au secteur privé. La Banque a également joué un rôle essentiel dans la mobilisation des fonds de placement des marchés des capitaux d'Afrique de l'Est, au moyen d'émissions d'obligations de la Banque.

Dans le futur immédiat, la Banque devrait participer au financement de projets régionaux du NEPAD actuellement au stade préparatoire, y compris le projet d'oléoduc Kenya-Ouganda, la modernisation de la voie ferroviaire Kenya-Ouganda et éventuellement la ligne électrique reliant Arusha à Nairobi. La participation de la Banque à ces projets du NEPAD ne peut être que limitée, étant donné que son capital est seulement de 150 millions de dollars des États-Unis. De fait, le montant de ses prêts est plafonné à 20 millions de dollars des États-Unis et son prêt le plus important, consenti à Uganda Telecom, s'est élevé à 15 millions de dollars des États-Unis. Il s'agit de sommes très modestes, eu égard au coût de l'oléoduc Kenya-Ouganda (140 millions de dollars des États-Unis), de la ligne reliant la Zambie-la République-Unie de Tanzanie et le Kenya (305,9 millions de dollars des États-Unis) et du projet EASSy (300 millions de dollars des États-Unis).

Sources bilatérales de financement

Une portion substantielle du financement bilatéral des projets régionaux en Afrique de l'Est est effectuée par l'intermédiaire de la Banque de développement de l'Afrique de l'Est. À l'heure actuelle, la Netherlands Development Finance Company (FMO) détient 10 % des actions de la Banque, 2,7 % appartenant à Deutsche Investitions und Entwicklungs GmbH (Compagnie allemande des investissements et du développement). La Banque africaine de développement détient 13,4 % des actions, le restant appartenant aux États Membres de la Banque, à savoir le Kenya, la République-Unie de Tanzanie et l'Ouganda. En 2003, le Fonds nordique de développement a octroyé 7 millions d'euros de crédits, ce qui a permis d'accroître la capacité de prêt de la Banque aux projets de la région.

Quelques autres sources privées de financement se sont engagées à appuyer les projets du NEPAD en Afrique de l'Est, au moins au niveau de la facilitation. En octobre 2004, la Bundesverband für Wirtschafts-förderung und Aussenwirtschaft (BWA), association allemande d'entreprises regroupant 20 000 sociétés actives en matière de coopération économique internationale et de commerce extérieur en Allemagne, a signé un mémorandum d'accord avec le Fonds social pour l'Afrique du NEPAD. Aux termes de ce mémorandum, la BWA, outre de coopérer avec le Fonds social dans divers

domaines, aidera à financer la facilitation, par le Fonds social du NEPAD, de certains projets régionaux du NEPAD concernant la participation du secteur privé. Le Corporate Council on Africa devrait également signer avec le Fonds social un mémorandum d'accord analogue à celui signé par la BWA.

Constitution de partenariats dans les projets régionaux prioritaires du NEPAD

Le NEPAD a toujours reconnu le principe des partenariats secteur public-secteur privé. Ceci s'explique eu égard à l'évolution vers des économies de marché dans le continent et au fait qu'il est peu recommandé que les pouvoirs publics participent directement à la production de biens et de services. Toutefois, les infrastructures sociales et physiques, nationales ou régionales, constituent une exception à cette règle, car elles permettent de faciliter des intrants que le marché ne peut fournir de manière rentable. Il reste à définir en Afrique de l'Est le nouveau rôle de chaque partie prenante et à mettre au point un mécanisme de coordination des apports. Les trois projets régionaux du NEPAD examinés dans la présente étude étaient fondés sur des partenariats secteur public-secteur privé, qui ont été mis au point sur la base d'arrangements circonstanciels.

Le défi à relever concerne la création de véritables partenariats pour le développement de l'Afrique associant les secteurs public et privé, à propos de projets assortis d'objectifs et de résultats mesurables à réaliser compte tenu d'un cadre et d'un calendrier précis.

Domaines dans lesquels des partenariats secteur public-secteur privé ont été constitués en vue de la mise en œuvre de projets régionaux prioritaires du NEPAD

Deux projets régionaux prioritaires du NEPAD fondés sur des partenariats secteur public-secteur privé sont actuellement en cours en Afrique de l'Est. Il s'agit du projet relatif au Système de câble sous-marin pour l'Afrique de l'Est et de l'oléoduc Kenya-Ouganda. Ces deux projets reflètent la participation des pouvoirs publics et des entreprises publiques, du secteur privé étranger et du secteur privé national.

Tableau 5. Partenariats secteur public-secteur privé : phase préparatoire du projet relatif à l'oléoduc Kenya-Ouganda

Comité mixte de coordination de la mise en œuvre	Secteur privé	Sources de financement	Plan de financement
Kenya Ministères de l'énergie et des finances, Ministère de la justice, Office national de gestion de l'environnement et Haut-Commissariat Kényan	Étranger 1. Energem Petroleum Corporation Ltd 2. China Petroleum Pipeline Engineering Corporation 3. Indian Oil Corporation 4. Stone & Webster Management Consultants Inc.	1. Gouvernements kényan et Ougandais 2. Entreprises du secteur privé qui réaliseront le projet 3. Organismes multilatéraux, dont la DBAE	Financement d'un prêt représentant 60 % du projet accordé par un consortium comprenant la Banque de développement de l'Afrique de l'Est Prise de participation de 40 % par les partenaires du projet
Ouganda Ministères de l'énergie et de l'exploitation minière, Ministère des finances, de la planification et du développement économique, Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles et Office national de gestion de l'environnement	5. Asia Petroleum Ltd 6. Petroleum International 7. Stroytransgaz 8. MISA Inc. / Shell Uganda Ltd; National 1. Tamoil East Africa Consortium 2. Zakhem Construction (K) Ltd 3. Petronet East Africa Consortium 4. East Africa Infrastructure Consortium		

Sources : Ministère de l'énergie et du développement des ressources minières, Kampala.

Tableau 6. Description des partenariats secteur public-secteur privé concernant le projet de Système de câble sous-marin pour l’Afrique de l’Est

<i>Caractéristiques essentielles</i>	<i>Pays ou régions</i>	<i>Investisseurs intéressés</i>	<i>Promoteurs du projet</i>
Mise en place d’un câble à fibre optique de 8 840 kms le long des côtes africaines, conjointement avec d’autres systèmes de câbles sous-marins à fibre	Kenya Zanzibar Ouganda Mozambique	Les investisseurs internationaux ci-après se sont déclarés intéressés à investir dans le projet	Les 15 parties ci-après ont signé le mémorandum d’accord pour l’élaboration du projet relatif au Système de câble sous-marin pour l’Afrique de l’Est
<ul style="list-style-type: none"> Première connectabilité à fibre optique entre l’Afrique de l’Est et le réseau mondial à fibre optique Moyens de transmission efficace par rapport au coût fournissant une diversité et des solutions de reprise en cas d’incident excellentes pour les utilisateurs qui ont des besoins importants ainsi que pour les autres réseaux sous-marins de la région 	Éthiopie Somalie Malawi Afrique du Sud Djibouti Botswana Madagascar Soudan Rwanda Participants éventuels d’autres pays d’Afrique	Belgacom (Belgique) AT&T – (États-Unis d’Amérique) BT – (Royaume-Uni) MCI – (États-Unis d’Amérique) Télélobe – (Canada) France Télécom Telenor – (Norvège) KPN – (Pays-Bas) Cable & Wireless Telekom Malaisie	1. Telkom Kenya 2. Zanzibar Telecom 3. Uganda Telecom 4. MTN Uganda 5. Telecommunicacoes de Moçambique 6. Telkom South Africa 7. Djibouti Telecom 8. Sentech South Africa 9. Telecom Madagascar 10. Rwanda Telecom 11. Botswana Telecom Corporation 12. Malawi Telecom Ltd 13. Ethiopian Telecom Corporation 14. Sudan Telecom Ltd (Sudatel Co Ltd) 15. Dalkom Co. Ltd (Somalia)
Avantages du système			
<ul style="list-style-type: none"> Offrir des connexions à haut débit extrêmement rapide à l’Afrique Permettre la mise en place de nouveaux services et de produits, ce qu’il n’était pas possible de faire précédemment en raison de restrictions de débit Améliorer la connectabilité de haute capacité à fibre optique en Afrique et dans le reste du monde Réduire les coûts unitaires (d’investissement et de fonctionnement) concernant la connectabilité mondiale Réduire les versements aux fournisseurs étrangers de services de télécommunications par satellite Fournir des accès directs grâce à une infrastructure propre à l’Afrique, sans nécessité de transiter par des tiers et réduire les paiements 	Catégorie I Swaziland Lesotho Érythrée Catégorie II Zambie Zimbabwe Seychelles Burundi République démocratique du Congo Comores		

Instauration d’un milieu porteur pour le secteur privé

Les pays d’Afrique de l’Est ont réalisé des réformes économiques de grande envergure qui ont nettement contribué à créer des milieux propices aux investissements. Toutefois, il reste beaucoup plus à faire, en particulier sur le plan régional.

Éléments de programmes du NEPAD qui constituent des entraves involontaires à la participation du secteur privé

Les programmes du NEPAD sont structurés pour favoriser la participation du secteur privé à la mise en œuvre de projets du NEPAD sur le plan national mais pas sur le plan régional, niveaux auxquels s’effectue la plupart des projets du NEPAD. Sur le plan national, des organes centralisateurs du NEPAD peuvent fournir au secteur privé des

informations et un appui concernant les projets. Toutefois, sur le plan régional, la facilitation du secteur privé est différente en raison de la multiplicité des acteurs, ce qui explique que certains éléments des programmes du NEPAD entravent sans le vouloir la participation du secteur privé aux projets du NEPAD.

En premier lieu, c'est à juste titre qu'il a été décidé de désigner les communautés économiques régionales comme mécanismes centralisateurs régionaux du NEPAD. Dans le cas de la région de l'Afrique de l'Est, la multiplicité des communautés économiques régionales (Communauté d'Afrique de l'Est, Communauté de développement de l'Afrique australe, Marché commun de l'Afrique orientale et australe, Autorité intergouvernementale pour le développement et Communauté économique des pays des Grands Lacs) limite inévitablement un processus cohérent et coordonné d'appui au secteur privé. En outre, les communautés économiques régionales ne disposent pas des ressources suffisantes pour mettre en place un mécanisme efficace de coopération et d'appui au secteur privé de la région.

En deuxième lieu, l'effort du NEPAD s'est axé sur la mobilisation des ressources, en mettant l'accent sur le rôle du secteur privé, mais on a prêté moins d'attention à doter les communautés économiques régionales et d'autres entités des moyens nécessaires pour faciliter la participation du secteur privé aux projets du NEPAD. Ainsi, la CEA dispose d'un haut fonctionnaire chargé du NEPAD mais n'a pas encore été en mesure d'établir un programme spécifique concernant la coordination des programmes du NEPAD en Afrique de l'Est. De même, elle n'a pas pu promouvoir efficacement les projets régionaux du NEPAD puisque aucun appui direct tangible n'a été fourni au secteur privé organisé en Afrique de l'Est.

En troisième lieu, le secteur privé régional organisé n'a pas été associé de manière significative, si tant est qu'il l'ait été, aux processus consultatifs des projets sur le plan régional, comme par exemple diverses réunions de haut niveau du NEPAD qui se sont déroulées en Afrique de l'Est, y compris la réunion ministérielle consacrée à la sous-région de l'Afrique de l'Est tenue à Kampala en mars 2002, le Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays d'Afrique de l'Est sur le NEPAD en vue du développement de l'Afrique tenu à Nairobi le 22 juin 2002 et les réunions d'experts et de ministres qui ont précédé la tenue du deuxième sommet à Nairobi en octobre 2003. Compte tenu du rôle critique que le NEPAD souhaiterait que le secteur privé joue dans la réalisation des projets régionaux, on aurait pu envisager un mécanisme permettant d'associer efficacement le secteur privé organisé à l'échelon régional, de manière à assurer une participation plus directe de ce secteur aux réunions de haut niveau.

En quatrième lieu, dans la mesure où le NEPAD doit faire largement appel au secteur privé étranger en vue de mettre en œuvre les projets régionaux du NEPAD, la durabilité de la transformation suscitée par le NEPAD en Afrique dépendra du secteur privé national. Toutefois, le NEPAD n'a pas élaboré une stratégie visant à renforcer directement ses capacités. Dans le même ordre d'idées, pour que les secteurs privés étranger et national bénéficient des mêmes conditions et pour satisfaire les préférences des donateurs, le NEPAD n'a pas étudié des mécanismes propres à faciliter la collaboration des secteurs privés nationaux et étrangers dans la réalisation des projets du NEPAD.

On estime que la participation de partenaires non-étatiques dans les organismes financiers africains, comme par exemple la Banque de développement de l'Afrique de l'Est crée une certaine forme de concurrence avec le secteur privé d'Afrique de l'Est dans certains grands projets régionaux du NEPAD, étant donné que les partenaires non-étatiques sont tenus de promouvoir les activités du secteur privé sur les marchés étrangers.

Le East African Business Council dépend aussi de l'appui financier reçu dans le cadre de la coopération internationale. Environ 50 % de ses dépenses totales sont financées au moyen de dons provenant de donateurs internationaux. Il en va de même, à des degrés divers, pour d'autres organismes régionaux concernant les programmes régionaux du NEPAD. Le fait que des organes responsables de la mise en œuvre des programmes du NEPAD soient aussi tributaires de l'aide internationale pose de graves questions de durabilité.

Défis concernant le secteur privé s'agissant des projets prioritaires du NEPAD

L'efficacité du secteur privé en Afrique s'agissant des projets régionaux du NEPAD dépendra de la mesure dans laquelle celui-ci peut s'organiser aux niveaux régional et continental en vue d'une action coordonnée. Sur le plan institutionnel, une telle coopération existe, comme l'indique l'Africa Business Round-table et l'East African Business Council. L'efficacité du Council, qui agit au nom du secteur privé dans les trois pays d'Afrique de l'Est, est démontrée par le fait que, sur un échantillon représentatif de 99 sociétés d'Afrique de l'Est, un tiers de ces sociétés a estimé que l'efficacité du Conseil dans la promotion de la participation du secteur privé à l'intégration régionale était « faible », plus d'un tiers l'ont jugée « correcte » et moins d'un tiers, soit 27 % l'ont jugée « élevée ». Les carences dans ces organismes sont davantage d'ordre administratif que financier, compte tenu du fait que le Conseil bénéficie d'un appui considérable de donateurs.

Il faut envisager les investissements dans le long terme pour participer efficacement au programme d'infrastructure. Dans le passé, de tels projets d'infrastructure étaient réalisés directement par l'État ou par des organismes publics, même dans les pays développés. En conséquence, en Afrique, le secteur privé doit se réorienter pour s'adapter à son nouveau rôle en matière d'investissements à long terme.

Mécanisme visant à accroître la participation du secteur privé aux projets du NEPAD

L'Afrique de l'Est obtient de bons résultats en matière de gouvernance. Toutefois, il convient d'examiner les obstacles institutionnels, juridiques et autres, à surmonter pour mettre en place des conditions propices aux investissements privés dans les projets régionaux. Ainsi, un environnement porteur pour l'investissement privé dans les projets régionaux en Afrique doit être établi dans les trois domaines ci-après : stabilité politique; transparence des appels d'offres et élimination des lourdeurs administratives, de la bureaucratie et de la corruption; instauration de la primauté du droit et mise en œuvre des décisions de justice dans des délais minima.

L'examen de l'état d'avancement des projets régionaux du NEPAD dans les trois pays d'Afrique de l'Est a fait apparaître des carences considérables dans l'intégration des programmes du NEPAD dans les structures de développement aux niveaux national et régional. De fait, un mécanisme efficace et actif de facilitation de la participation du secteur privé dans les projets régionaux du NEPAD en Afrique de l'Est n'existe pas. Cet obstacle est dû en partie à l'absence de consultations aux niveaux national et régional avec les principales parties prenantes des projets du NEPAD. Toutefois, dans le cas de l'Ouganda, deux séries de réunions consultatives ont eu lieu en janvier 2005. La première réunion s'est tenue au niveau des ministres et des organismes et la deuxième concernait le secteur privé et la société civile.

Un problème de facilitation critique concernant les projets prioritaires du NEPAD a consisté à savoir comment présenter les projets d'ingénierie de manière qu'ils atteignent l'étape où l'on peut envisager leur financement. Des investissements dans l'élaboration des projets régionaux du NEPAD (y compris des études relatives à la conception et à la

faisabilité en vue de faciliter la participation du secteur privé à la recherche d'un financement) contribueront sensiblement à accroître la participation du secteur privé.

Une facilitation efficace réalisée par un organisme bénéficiant de l'appui des pouvoirs publics permettrait d'accroître la participation du secteur privé aux projets régionaux du NEPAD, en l'absence d'organismes du secteur privé mieux organisés. L'Afrique de l'Est compte de multiples communautés économiques régionales mais le bureau de facilitation pour l'Afrique de l'Est, qu'il a été décidé de créer, lors du Sommet du 29 octobre 2003, reste à l'état de projet. Ce bureau centraliserait la coopération avec la Communauté d'Afrique de l'Est, de manière à fournir des mécanismes coordonnés au secteur privé dans la mise en œuvre des projets régionaux du NEPAD en Afrique de l'Est.

L'harmonisation de la législation relative à l'investissement, y compris les codes des investissements, de manière à fournir des incitations fiscales communes aux investisseurs, est importante pour les trois projets du NEPAD en Afrique de l'Est; il importe également d'harmoniser la réglementation douanière et les procédures administratives régissant les investissements du secteur privé dans les projets régionaux. En ce qui concerne les projets d'infrastructure en particulier, il faudrait promulguer une législation et des dispositions réglementaires communes à l'échelon régional en ce qui concerne les droits d'utilisation. L'accès aux infrastructures physiques (transports, télécommunications, énergie et eau) ainsi qu'aux services d'appui, y compris les finances et l'énergie, devrait être fondé sur des politiques communes en matière d'investissement à l'intention du secteur privé.

Enfin, une participation digne de ce nom du secteur privé à des projets régionaux en Afrique de l'Est nécessite une structure juridique et réglementaire commune concernant les secteurs d'investissement considérés.

L'Afrique de l'Est, à l'instar du reste de l'Afrique, se heurte au problème de devoir compter sur le secteur privé en tant que moteur de la croissance en dépit du fait que ce dernier n'a pas les moyens de jouer ce rôle. L'instauration d'un milieu porteur pour les activités du secteur privé dans les projets du NEPAD nécessite deux ensembles de mesures applicables à différents agents du secteur privé : un environnement propice pour le secteur privé dans son ensemble et des mesures ciblées visant à renforcer les capacités d'intervention du secteur privé national.

Enfin, le secteur privé devrait jouer un rôle en facilitant un mécanisme de mise en œuvre des projets régionaux du NEPAD. Le projet d'oléoduc en Afrique de l'Est constitue un effort dans cette voie. Les participations multiples aux communautés économiques régionales existant en Afrique de l'Est créent certains problèmes complexes s'agissant de la mise en place d'un cadre commun pour la coordination d'un projet régional du NEPAD par une seule d'entre elles ou, s'agissant de la facilitation de l'exécution de projets régionaux par le secteur privé.

En conséquence, il a fallu créer le groupe de développement des infrastructures en Afrique de l'Est afin de faciliter la réalisation rapide de projets régionaux du NEPAD auxquels le secteur privé participe. Ce groupe débutera ses activités en Afrique de l'Est et comportera cinq représentants appartenant à chacun des trois pays mais sa composition sera élargie à tous les autres pays de l'Afrique de l'Est. Il était prévu de lancer ce groupe au début 2005 à Dar es-Salaam.

Obstacles à l'investissement en Afrique

Les obstacles critiques relatifs au secteur privé en matière de mise en œuvre des projets régionaux du NEPAD à l'intention de l'Afrique de l'Est concernent essentiellement la bonne gouvernance, la transparence, la prévisibilité et la capacité de facilitation des projets. En outre, des problèmes se posent en matière de cadre juridique et réglementaire, de ressources financières, d'accès à l'infrastructure sociale et physique, de manque de ressources humaines ainsi que dans le domaine de l'énergie, des transports et des communications.

a) *Bonne gouvernance* : L'investissement privé dans les projets d'infrastructure est à long terme et est souvent très peu rentable. En conséquence, la stabilité politique et certaines des politiques générales est essentielle à de tels investissements du secteur privé. Dans une enquête réalisée par la Banque mondiale concernant le climat des investissements, 70 % des personnes interrogées au Kenya ont estimé que la criminalité constituait le principal obstacle à leurs activités commerciales et 59 % ont indiqué qu'une interprétation imprévisible de la réglementation constituait un obstacle en République-Unie de Tanzanie. Soixante-quatorze d'entre elles ont indiqué que la corruption constituait une entrave majeure au Kenya contre 51 % en République-Unie de Tanzanie et 38 % en Ouganda. Cette constatation est particulièrement importante pour les projets d'infrastructure qui se prêtent souvent à un manque de transparence des règles et procédures à suivre pour les appels d'offres.

b) *Accès au financement* : Dans une étude est-africaine portant sur le Kenya, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie, 77 % des personnes interrogées ont considéré que le financement constituait un obstacle majeur. L'étude de la Banque mondiale montre que 68 % des sociétés interrogées en Afrique subsaharienne citent le manque de crédits aux fins d'investissement comme un obstacle majeur. Ces carences financières se sont traduites par l'absence de capacités régionales à investir dans la préparation d'un projet, de telle sorte qu'il parvienne au stade du financement, y compris dans les études relatives à la conception et à la faisabilité visant à faciliter le financement et la participation du secteur privé.

c) *Accès aux infrastructures physiques* : Cinquante pour cent des sociétés d'Afrique subsaharienne interrogées dans l'étude de la Banque mondiale ont considéré que l'accès aux infrastructures physiques (électricité, télécommunications et transports) constituait un obstacle majeur. Soixante-quinze pour cent des sociétés interrogées au Kenya, 58 % en République-Unie de Tanzanie et 35 % en Ouganda, ont indiqué que cet obstacle était à l'origine de dépenses supplémentaires au titre des générateurs électriques. L'étude réalisée en Afrique de l'Est fait apparaître un autre aspect, à savoir que 67 % des personnes interrogées considèrent les infrastructures trop onéreuses.

d) *Cadre juridique et institutionnel* : Le pourcentage le plus élevé de personnes interrogées (94 %) dans l'étude sud-africaine a indiqué que la lourdeur des impôts constituait un important obstacle pour leurs entreprises, quelle que soit leur taille, et 56 % d'entre elles ont considéré que la réglementation douanière constituait un obstacle. Dans l'étude de la Banque mondiale, 73 % des entreprises interrogées en République-Unie de Tanzanie, 68 % au Kenya et 48 % en Ouganda ont indiqué que la lourdeur de la fiscalité constituait un obstacle majeur. La croyance généralisée selon laquelle les tribunaux ne veilleraient pas au respect de leurs droits de propriété a été considérée comme un obstacle majeur par 70 % des entreprises interrogées au Kenya, 27 % en Ouganda et 26 % en République-Unie de Tanzanie. Il fallait 360 jours pour appliquer un contrat au Kenya, 242 en République-Unie de Tanzanie et 209 en Ouganda. Soixante-dix-sept pour cent des sociétés interrogées dans l'étude est-africaine ont indiqué que le cadre institutionnel constituait un obstacle majeur (à savoir l'absence de cadre juridique et réglementaire fondé sur une législation harmonisée relative aux finances et à l'investissement dans le

domaine des infrastructures sociales et physiques, y compris les droits d'utilisateur dans les principaux grands projets d'infrastructure); elles ont également évoqué les politiques restrictives en matière d'investissement et la longueur des démarches administratives nécessaires pour immatriculer une entreprise (45 jours au Kenya, 35 en République-Unie de Tanzanie et 36 en Ouganda) ainsi que l'absence d'harmonisation de la législation des procédures régionales en matière d'investissement ainsi que des procédures régissant l'accès au financement et au crédit.

e) *Facilitation* : L'absence de processus consultatif et d'organismes d'appui constitue un obstacle important à l'amélioration de la participation du secteur privé à la mise en œuvre de projets régionaux du NEPAD. Dans l'étude est-africaine, 77 % des entreprises interrogées ont considéré que l'absence de consultations entre le secteur public et le secteur privé constituait un obstacle et 78 % des entreprises ont fait valoir que l'inadéquation des organismes publics et privés d'appui au secteur privé constituait un obstacle. On voit donc bien qu'il n'existe pas de mécanisme régional efficace de coordination et de facilitation d'une participation active du secteur privé aux projets du NEPAD.

f) *Mise en valeur des ressources humaines* : L'Afrique ne dispose toujours pas de ressources humaines d'une formation comparable à celle rencontrée en Asie et en Amérique latine. L'enquête de la Banque mondiale a fait apparaître qu'une amélioration du climat des investissements se traduit par une augmentation de la demande de capital humain. En Afrique subsaharienne, seulement 20 % de la population de plus de 25 ans a achevé un enseignement secondaire ou supérieur. Dans un monde où l'innovation est constante, il faut disposer d'une masse critique d'employés qualifiés pour utiliser les nouvelles technologies et cette masse n'a peut-être pas encore été constituée en Afrique.

g) *Facilitation aux niveaux national et régional* : Les niveaux d'intégration des projets du NEPAD dans les pays d'Afrique de l'Est sont nettement inférieurs à ceux atteints dans les pays chefs de file (Algérie, Nigéria et Afrique du Sud). Le Kenya a pris l'initiative et dispose d'un secrétariat national du NEPAD pleinement constitué. Le service centralisateur national pour le NEPAD de la République-Unie de Tanzanie ne comptait que deux administrateurs. L'organisme centralisateur de l'Ouganda (qui ne comportait qu'un seul administrateur) qui relevait du Ministère des finances a été transféré à l'Office national de la planification, qui ne dispose toujours pas d'un fonctionnaire compétent en matière du NEPAD, mais devrait en avoir recruté un en janvier 2005.

Appui international et enseignements

Il semble que le secteur privé en Afrique de l'Est a été lent à jouer le rôle qui lui incombe dans la mise en œuvre des projets prioritaires régionaux du NEPAD. Il est possible qu'en Afrique de l'Est, les secteurs public et privé n'aient pas encore conçu une perspective commune de la voie à suivre; il se peut également que ces deux parties n'aient pas réalisé d'efforts sérieux pour s'entendre sur la contribution du secteur privé à la réalisation des projets prioritaires régionaux du NEPAD. Pour être juste envers le secteur public, il convient de souligner qu'en Afrique de l'Est, le secteur privé ne semble pas être pleinement conscient de l'émergence de partenariats entre le secteur public et le secteur privé et du rôle qui lui incombe de jouer. Il est exact que l'Afrique de l'Est n'a arrêté ses projets régionaux prioritaires qu'en octobre 2003. Toutefois, de nombreux projets étaient déjà en réserve et le secteur privé ne s'y était pas intéressé de manière efficace. En conséquence de cette passivité, le rôle du secteur privé dans les projets régionaux prioritaires du NEPAD en Afrique de l'Est a été lent et limité.

Deux projets régionaux du NEPAD, à savoir le projet EASSy et le projet relatif à l'oléoduc Kenya-Ouganda indiquent que l'on commence à associer le secteur privé en Afrique et à faire en sorte qu'il participe à des projets régionaux prioritaires du NEPAD. De fait, la proposition tendant à stimuler le projet EASSy vient du secteur privé, qui

s'était rendu compte que ce projet pouvait être réalisé sous l'égide du NEPAD. Toutefois, en plus de ces projets qui sont à un stade avancé de préparation, des études de faisabilité commencent juste à être réalisées pour de nombreux projets du Plan d'action à court terme du NEPAD relatif à l'Afrique de l'Est.

Les projets prioritaires régionaux du NEPAD représentent une possibilité historique immense pour le secteur privé en Afrique de l'Est mais aussi un grand défi. Un investissement total de plus de 4 milliards de dollars des États-Unis, pour lequel un financement à des taux acceptables pourrait être disponible dans un proche avenir, pourrait marquer le début d'une ère de transformation structurelle des économies d'Afrique de l'Est. Le secteur privé serait le principal bénéficiaire d'une telle évolution. Selon certains signes positifs, le secteur privé d'Afrique de l'Est commence à faire face à ce défi. Toutefois, pour que le secteur privé réagisse et participe efficacement aux projets régionaux du NEPAD, il faut améliorer la facilitation à l'échelon régional et instaurer un environnement porteur en matière d'investissement dans les projets régionaux.

Le secteur privé a fait preuve d'un grand enthousiasme s'agissant de certains partenariats secteur public-secteur privé en Afrique de l'Est, en particulier s'agissant des projets EASSy et de l'oléoduc Kenya-Ouganda. En conséquence, le secteur privé a reconnu la nécessité et la viabilité de ces partenariats en tant que nouveau mode de coopération et que seul moyen pour le secteur privé de participer à ces projets de grande envergure et d'accroître ses bénéfices. Ce qui est plus important, le secteur privé a pris en outre conscience de la possibilité de bénéficier de sa participation à la création d'une infrastructure sociale et physique, critique pour la durabilité à long terme de la croissance du secteur.

L'Afrique de l'Est doit jeter les fondements de partenariats secteur public-secteur privé viables et les pays de la région doivent commencer par formuler conjointement une politique en la matière. Les éléments essentiels de cette politique devraient comprendre la définition d'un rôle plus précis du secteur privé, en particulier s'agissant des projets régionaux d'infrastructure du NEPAD, l'identification des secteurs de complémentarité en termes d'association optimale d'apports et des activités que chaque secteur pourrait le mieux réaliser, l'articulation des éléments critiques nécessaires pour faciliter la participation efficace du secteur privé à la mise en œuvre des projets régionaux du NEPAD et l'établissement de priorités s'agissant des domaines stratégiques et des mesures à prendre dans les projets régionaux du NEPAD, qui devraient être mises en œuvre en premier lieu dans le cadre de partenariats secteur public-secteur privé afin d'instaurer des conditions plus propices à la réalisation d'autres projets régionaux du NEPAD.

Un autre problème concerne l'absence quasi-totale de partenariats secteur public-secteur privé dans l'agriculture. Il est manifeste que l'Afrique de l'Est a enregistré depuis quelques temps des résultats médiocres en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire. Dans le même temps, les échecs persistants rencontrés dans ce secteur peuvent susciter des crises économiques et sociales. Il ressort clairement des résultats enregistrés dans l'agriculture que le seul secteur privé ne peut pas faire évoluer sensiblement la situation. Ainsi, il incombe aux pouvoirs publics des pays d'Afrique de l'Est non seulement de créer un environnement propice au développement de l'agriculture mais aussi d'accorder à l'agriculture la même importance qu'à l'infrastructure sociale et physique, en créant des partenariats secteur public-secteur privé dans le domaine de l'agriculture dans la région.

Il ressort de cet examen que certains éléments du NEPAD entravent involontairement la participation du secteur privé aux projets régionaux du NEPAD. En premier lieu, on peut citer la place que le NEPAD a accordé aux donateurs étrangers s'agissant des projets régionaux prioritaires, en conséquence de quoi le secteur privé

régional n'a pas été incité à mobiliser des ressources provenant de sources nationales et étrangères et n'a pas réellement adhéré à ces projets. En deuxième lieu, le NEPAD s'est axé sur la formulation de son Plan d'action à court terme, en supposant que les mécanismes de facilitation de la participation du secteur privé et le secteur privé lui-même étaient prêts à passer au stade de la mise en œuvre. En conséquence, il n'a pas donné aux organismes régionaux compétents (à savoir les communautés économiques régionales) et au secteur privé, (en particulier le secteur privé national) les moyens nécessaires, parallèlement à l'élaboration du Plan d'action.

Les obstacles aux investissements en Afrique, en particulier dans le domaine des projets prioritaires du NEPAD, concernent paradoxalement les problèmes que le NEPAD tente de résoudre, à savoir les carences en matière de gouvernance et les conditions juridiques et réglementaires défavorables à l'investissement. Ces obstacles sont aggravés par les carences en matière d'infrastructure sociale et physique (résultant du manque d'infrastructure et de la fracture numérique), de la faiblesse du marché des capitaux qui se traduit par un accès limité au financement des investissements, par le manque de ressources humaines dûment formées, qui limite l'innovation, la technologie concurrentielle et la capacité d'accès aux débouchés.